

1- Guide d'entretien

- PROFIL HISTORIQUE DU VILLAGE GUIDE D'ENTRETIEN

- *Présentation des objectifs*
- *Explication de l'outil*

CARTE D'IDENTITE DU VILLAGE

- Nom et Signification du nom du village
- Date ou période de création
- Fondateur (appartenance ethnique, profession/ activités principales)
- Sites d'implantation/Modification/Changement
- Premier site d'implantation
- Premiers habitants (Ethnies, Religion)
- Succession des chefs de villages

ACTIVITES PENDANT LA PERIODE DE FONDATION DU VILLAGE ET LEUR EVOLUTION

ETAT DES RESSOURCES NATURELLES

- Ressources végétales
- Ressources en eau
- Ressources en sol
- Ressources animales

EVENEMENTS MARQUANTS EN RAPPORT AVEC LA GRN

- heureux
- malheureux

INFRASTRUCTURES (Site historique, Ecoles, Autres)

PRATIQUES TRADITIONNELLES

- Rites en rapport avec la conservation
- Types d'offrandes / Lieu / personnes concernées
- Savoirs traditionnels en matière de gestion des ressources naturelles :
Eaux, faune, flore,... (Halieutique)
- Types d'interdits (baignades, endroits réservés (et autres..) dans le Bamboung,...)
- Autorisation d'accès aux ressources
- Perceptions des ressources
- Structuration de l'espace
- Signification de chaque entité
- Utilisations traditionnelles
- Types de pêche

ENJEUX DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU NIVEAU DE L'AMP

- Socio- économiques (retombées de l'AMP, types de revenus, emplois)
- Types d'intérêts
- Types d'activités

GUIDE D'ENTETIEN CHEFS DE VILLAGE

- *Présentation des objectifs*
- *Explication de l'outil*

PRESENTATION DU CHEF DE VILLAGE

VILLAGE

- Historique
- Population (composition, activités, organisation, relations entre villages, relations entre organismes)
- Ressources

ACTIVITES /

- Ressources exploitées/ Type de produit concerné
- Etat des ressources (espèces menacées, espèces endémiques, état de la mangrove)
- Type de pêche
- Lieux d'exploitation
- Mode d'exploitation / d'utilisation

RELATIONS AVEC :

- Les populations
- Les comités de surveillance de l'AMP
- Les services techniques de l'Etat
- Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL)
- L'administration (Préfecture, sous –préfecture)
- Les organisations non gouvernementales (ONG), OCEANIUM, UICN, GIRMAC, PGIES,
- Les collectivités locales (PCR, CR)
- Les pêcheurs
- Les mareyeurs
- Les hôteliers
- Autres

LES PRATIQUES EN COURS DANS CE SITE /ABANDONNEES AVEC L'AMP

- Les rites (traditions, Tabous, Interdits, Croyances)
- Statut du pêcheur
- Repos biologique
- Représentation de l'AMP
- Implication dans le processus de création de l'AMP
- AMP fréquentée par les pêcheurs autochtones/ ou les allochtones
- Qu'est- ce que vous pensez de la gestion actuelle ?
- Capacité d'influence
- Est-ce qu'il y a des groupes qui ont une position de nuisance ?

ENJEUX DE L'AMP DE BAMBOUNG

- Avantages de la création de l'AMP (retombées, sensibilité à l'environnement, perception des ressources, amélioration ressenties)
- Inconvénients,
- Groupes dont les intérêts recoupent avec se recoupent/ ou recoupent avec la dynamique actuelle

Problèmes

Solutions

GUIDE D'ENTRETIEN MENAGERES

- Présentation des objectifs
- Explication de l'outil

RELATIONS AVEC :

- Les Conseils ruraux
- Le Chef de village
- Le comité villageois
- Le comité de surveillance
- Les organisations communautaires de base
- Les organisations non gouvernementales (ONG) UICN, GIRMAC, PGIES
- Les collectivités locales
- Les pêcheurs, mareyeurs, Transformatrice
- Les hôteliers

LES PRATIQUES EN COURS DANS CE SITE /ABANDONNEES AVEC L'AMP

- Type de relation avec l'AMP / avant et après
- Perception de l'AMP
- Ressources les plus utilisées (nourriture, commerce, hôtels,...)
- Types poissons et autres produits halieutique utilisés pour les repas
- Utilisation bois de mangrove
- Conséquences de l'AMP
- Qu'est- ce que vous pensez de la gestion actuelle ?
- Capacité d'influence
- Est-ce qu'il y a des groupes qui ont une position de nuisance ?

ENJEUX /INTERETS DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE BAMBOUNG/

- Groupes dont les intérêts recoupent avec se recoupent/ ou recoupent avec la dynamique actuelle

- **LES PROBLEMES**
- **LES SOLUTIONS**

GUIDE D'ENTETIEN POUR LES PECHEURS/ ASSOCIATION DE PECHEURS

- *Présentation des objectifs*
- *Explication de l'outil*

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE / ASSOCIATION

ACTIVITES /

- Ressources exploitées/ Type de produit concerné
- Etat des ressources (espèces menacées, espèces endémiques, état de la mangrove)
- Type de pêche
- Lieux d'exploitation
- Mode d'exploitation / d'utilisation

RELATIONS AVEC :

- Les chefs de village
- Les comités de surveillance de l'AMP
- Les services techniques de l'Etat
- Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL)
- L'administration (Préfecture, sous –préfecture)
- Les organisations non gouvernementales (ONG), OCEANIUM, UICN, GIRMAC, PGIES,
- Les collectivités locales (PCR)
- Les mareyeurs
- Les hôteliers
- Autres

LES PRATIQUES EN COURS DANS CE SITE /ABANDONNEES AVEC L'AMP

- Les rites (traditions, Tabous, Interdits, Croyances)
- Statut du pêcheur
- Repos biologique
- Représentation de l'AMP
- Implication dans le processus de création de l'AMP
- AMP fréquentée par les pêcheurs autochtones/ ou les allochtones
- Qu'est- ce que vous pensez de la gestion actuelle ?
- Capacité d'influence
- Est-ce qu'il y a des groupes qui ont une position de nuisance ?

ENJEUX DE L'AMP DE BAMBOUNG

- Avantages de la création de l'AMP (retombées, sensibilité à l'environnement, perception des ressources, amélioration des
- Groupes dont les intérêts recoupent avec se recoupent/ ou recoupent avec la dynamique actuelle

- Inconvénients,
- problèmes
- solutions

**GUIDE D'ENTETIEN
POUR COLLECTEURS ET TRANSFORMATRICES
DE PRODUITS HALIEUTIQUES**

- *Présentation des objectifs*
- *Explication de l'outil*

IDENTIFICATION DU GIE

ACTIVITES /

- Ressources exploitées/ Techniques d'exploitation/Type de produit concerné
- Etat des ressources (disponibilité, état de la mangrove)
- Produits transformés, Quantités,
- Lieux d'exploitation
- Techniques de transformation d'exploitation /
- Méthodes de conservation
- Commercialisation
- Problèmes

RELATIONS AVEC :

- Les chefs de village
- Les comités de surveillance de l'AMP
- Le comité de gestion de l'AMP
- Les services techniques de l'Etat
- Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL)
- L'administration (Préfecture, sous –préfecture)
- Les organisations non gouvernementales (ONG), OCEANIUM, UICN, GIRMAC, PGIES,
- Les collectivités locales (PCR)
- Les pêcheurs
- Les mareyeurs
- Les hôteliers
- Autres

LES PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES

- Reconstitution de l'écosystème (reboisement mangrove)
- Repos biologique
- Equipement de collecte traditionnel ou moderne
- Représentation de l'AMP
- Implication dans le processus de création de l'AMP
- Fréquentation du Bamboung
- Conséquence de la fermeture sur leurs activités
- Qu'est- ce que vous pensez de la gestion actuelle ?
- Capacité d'influence
- Est-ce qu'il y a des groupes qui ont une position de nuisance ?

ENJEUX DE L'AMP DE BAMBOUNG

- Avantages de la création de l'AMP
- Inconvénients,
- Groupes dont les intérêts recoupent avec se recoupent/ ou recoupent avec la dynamique actuelle

- problèmes
- solutions

GUIDE D'ENTETIEN POUR LES MAREYEURS

- *Présentation des objectifs*
- *Explication de l'outil*

IDENTIFICATION DU GIE

ACTIVITES /

- Ressources exploitées/ Type de produit concerné
- Etat des ressources (espèces menacées, espèces endémiques, état de la mangrove)
- Type de pêche
- Equipement
- Espèces
- Lieux d'exploitation
- Les clients (marché, écoulement)
- Difficultés du secteur

RELATIONS AVEC :

- Les collectivités locales (PCR), Les chefs de village
- Les comités de surveillance de l'AMP
- L'administration (Préfecture, sous –préfecture)
- Les organisations non gouvernementales (ONG), OCEANIUM, UICN, GIRMAC, PGIES,
- Les pêcheurs
- Les hôteliers
- Autres

PRATIQUES

- Différents sites fréquentés
- Périodes
- Espèces recherchées
- Représentation des ressources/ de l'AMP

ENJEUX DE L'AMP DE BAMBOUNG

- Avantages de la création de l'AMP
- Groupes dont les intérêts recoupent avec se recoupent/ ou recoupent avec la dynamique actuelle
- Conséquences de la fermeture de Bamboung
- problèmes
- solutions

GUIDE D'ENTRETIEN POUR COMITE DE GESTION DE L'AMP

- Présentation des objectifs
- Explication de l'outil

PRESENTATION DU COMITE

- Créeateur
- Année de création
- Composition et fonctionnement
- Rentabilité des activités, Campement eco touristique / charges

MOTIFS DE CREATION DU COMITE

ACTIVITES ET FONCTIONS

RELATIONS AVEC :

- Les populations
- Les chefs de village
- Les services techniques de l'Etat
- Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL)
- L'administration (Préfecture, sous –préfecture)
- Les organisations non gouvernementales (ONG), OCEANIUM, UICN, GIRMAC, PGIES
- Les collectivités locales
- Les organisations communautaires de base (OCB)
- Les pêcheurs
- Les mareyeurs
- Les hôteliers

PRATIQUES DANS L'AMP

- Conservation
- Recherche
- Tourisme
- Autres
- Fréquentation autochtones/ les allochtones dans la zone tampon
- les utilisateurs des ressources dans Bamboung ; avant l'AMP et après l'AMP
- Qu'est- ce que vous pensez de la gestion actuelle ?
- Capacité d'influence
- Est-ce qu'il y a des groupes qui ont une position de nuisance ?

ENJEUX /INTERETS DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE BAMBOUNG/

- pour les population
- pour les acteurs

LES PROBLEMES LES SOLUTIONS

GUIDE D'ENTRETIEN POUR COMITE DE SURVEILLANCE

- Présentation des objectifs
- Explication de l'outil

PRESENTATION DU COMITE

- Créateur
- Année de création
- Composition et fonctionnement
- Rémunération

MOTIFS DE CREATION DU COMITE

ACTIVITES ET FONCTIONS

RELATIONS AVEC :

- Les populations
- Les chefs de village
- Les services techniques de l'Etat
- Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL)
- L'administration (Préfecture, sous –préfecture)
- Les organisations non gouvernementales (ONG), OCEANIUM, UICN, GIRMAC, PGIES
- Les collectivités locales
- Les pêcheurs
- Les mareyeurs
- Les hôteliers

PRATIQUES DANS L'AMP

- Conservation
- Recherche
- Tourisme
- Autres
- Fréquentation autochtones/ les allochtones dans la zone tampon
- les utilisateurs des ressources dans Bamboung ; avant l'AMP et après l'AMP
- Qu'est- ce que vous penser de la gestion actuelle ?
- Capacité d'influence
- Est-ce qu'il a des groupes qui ont une position de nuisance ?

INFRACTIONS

- Types
- Fréquence
- Auteurs
- Modes d'intervention
- Moyens

ENJEUX /INTERETS DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE BAMBOUNG/

- Avantages/ inconvénients
- Groupes dont les intérêts recoupent avec se recoupent/ ou recoupent avec la dynamique actuelle
- pour les population
- pour les acteurs

LES PROBLEMES LES SOLUTIONS

GUIDE D'ENTRETIEN POUR CONSEILS RURAUX

- Présentation des objectifs
- Explication de l'outil

PRESENTATION DU CONSEIL RURAL

- Constitution du Conseil Rural
- Comment accède- t- on au conseil rural
- Mode de suffrage

ACTIVITES ET FONCTIONS

RELATIONS AVEC :

- Les populations
- Les chefs de village
- Les comités villageois
- Les services techniques de l'Etat
- Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL)
- L'administration (Préfecture, sous –préfecture)
- Les organisations non gouvernementales (ONG) L'OCEANIUM, UICN, GIRMAC, PGIES
- Les pêcheurs
- Les mareyeurs
- Les transformatrices
- Les hôteliers
-

LA DELIBERATION DU 10 /10 /2002

- Connaissance claire des objectifs du Bamboung
- Consultation de la base/ comment
- Responsabilité du CR dans la création de l'AMP

LES PRATIQUES EN COURS DANS CE SITE /ABANDONNEES AVEC L'AMP

- villages qui fréquentaient le Bamboung
- Exploitation des ressources par les autochtones/ les allochtones
- Qu'est- ce que vous pensez de la gestion actuelle ?
- Capacité d'influence
- Est-ce qu'il y a des groupes qui ont une position de nuisance ?

ENJEUX /INTERETS DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE BAMBOUNG/

- Conséquence de la fermeture
- Groupes dont les intérêts recoupent avec se recoupent/ ou recoupent avec la dynamique actuelle
- Avantages /Inconvénients
- Recettes du campements et utilisation
-
- **LES PROBLEMES**
- **LES SOLUTIONS**

GUIDE D'ENTRETIEN SERVICES TECHNIQUES DE L'ETAT

- Présentation des objectifs
- Explication de l'outil

PRESENTATION DU SERVICE

ACTIVITES ET FONCTIONS

RELATIONS AVEC :

- Les populations
- Les Conseils ruraux
- Les comités villageois
- Les organisations communautaires de base
- Les organisations non gouvernementales (ONG) OCEANIUM, UICN, GIRMAC, PGIES
- Les collectivités locales
- Les pêcheurs, mareyeurs, Transformatrice
- Les hôteliers

- LES PRATIQUES EN COURS DANS CE SITE /ABANDONNEES AVEC L'AMP

- Etat des ressources (mangrove, dynamique des espèces, espèces endémiques et espèces menacées)
- Existence d'un plan de gestion de l'AMP
- Problèmes rencontrés (problèmes au niveau de la structure et les problèmes au niveau de la gestion des ressources)
- Les conflits rencontrés (les types de conflit et les mécanismes de résolution)
- Représentation de l'aire marine protégée
- Qu'est- ce que vous pensez de la gestion actuelle ?
- Capacité d'influence
- Est-ce qu'il y a des groupes qui ont une position de nuisance ?
- Bilan
- Perspectives

- ENJEUX /INTERETS DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE BAMBOUNG/

- Groupes dont les intérêts recoupent avec se recoupent/ ou recoupent avec la dynamique actuelle

- socio- économiques,
- culturels (valeur religieuse, mode de vie et rites)
- environnementaux

- **LES PROBLEMES**
- **LES SOLUTIONS**

GUIDE D'ENTRETIEN ONG : OCEANIUM

- Présentation des objectifs
- Explication de l'outil

PRESENTATION DU SERVICE ACTIVITES ET FONCTIONS

RELATIONS AVEC :

- Les populations (jeunes, femmes, enfants, vieux)
- Les Conseils ruraux
- Le comité villageois
- Le comité de surveillance
- Les organisations communautaires de base
- Les organisations non gouvernementales (ONG) UICN, GIRMAC, PGIES
- Les collectivités locales
- Les pêcheurs, mareyeurs, Transformatrice
- Les hôteliers

LES PRATIQUES EN COURS DANS CE SITE /ABANDONNEES AVEC L'AMP

- Choix du site
- Pourquoi pas repos biologique ?
- Choix fermeture
- Processus suivi pour avoir la délibération
- Plan de gestion de l'AMP
- Types d'intervention court, moyen et long terme
- Problèmes rencontrés (problèmes au niveau de la structure et les problèmes au niveau de la gestion des ressources)
- Les conflits rencontrés (les types de conflit et les mécanismes de résolution)
- Représentation de l'aire marine protégée
- Qu'est- ce que vous pensez de la gestion actuelle ?
- Capacité d'influence
- Est-ce qu'il y a des groupes qui ont une position de nuisance ?
- Types d'investissement
- Bilan
- Perspectives

ENJEUX /INTERETS DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE BAMBOUNG/

- **LES PROBLEMES**
- **LES SOLUTIONS**

GUIDE D'ENTRETIEN
ONG : UICN, GIRMAC, PGIES

- Présentation des objectifs
- Explication de l'outil

PRESENTATION DU SERVICE

ACTIVITES ET FONCTIONS

RELATIONS AVEC :

- Les populations (jeunes, femmes, enfants, vieux)
- Les Conseils ruraux
- Le comité villageois
- Le comité de surveillance
- Les organisations communautaires de base
- Les organisations non gouvernementales (ONG) OCEANIUM
- Les collectivités locales
- Les pêcheurs, mareyeurs, Transformatrice
- Les hôteliers

LES PRATIQUES EN COURS DANS LA ZONE

- Type d'intervention en rapport avec la gestion des ressources
- Problèmes rencontrés (problèmes au niveau de la structure et les problèmes au niveau de la gestion des ressources)
- Représentation de l'aire marine protégée
- Qu'est- ce que vous pensez de la gestion actuelle ?
- Capacité d'influence
- Est-ce qu'il y a des groupes qui ont une position de nuisance ?
- Bilan
- Perspectives

ENJEUX /INTERETS DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE BAMBOUNG/

- Avantages / inconvénients
- Groupes dont les intérêts recoupent avec se recoupent/ ou recoupent avec la dynamique actuelle

- **LES PROBLEMES**
- **LES SOLUTIONS**

MATRICE D'UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES **GUIDE D'ENTRETIEN**

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Principales ressources / espèces
- Halieutiques :
 - Poissons
 - Mollusques
 - Crustacées
- Parties utilisées
- Mode d'utilisation / frais ou transformé
- Degré d'utilisation
- Catégories concernées

RESSOURCES

- Type de ressources utilisées
- Propriétaire
- Règles de propriété et d'usage
- Mode d'accès aux ressources
- Perception sur les dispositions réglementaires
 - Coutumière
 - Modernes

ADEQUATION / Inadéquation
entre les deux règles

PRATIQUES

- Croyances liées aux ressources
- Représentations des ressources / AMP
- Qu'est- ce que vous penser de la gestion actuelle ?
- Capacité d'influence
- Est-ce qu'il a des groupes qui ont une position de nuisance ?

ENJEUX DE L'AMP

- Pour la population locale
- Pour les acteurs

LES TYPES D'ENJEUX

- socio- économique
- culturels
- Environnementaux
- Politiques

PROBLEMES

SOLUTIONS

SYNTHESE DES ENTRETIENS

Nombre de focus group

Parties prenantes	Toubacouta	Soukouta	Néma Bah	Sipo	Diogaye	Total
Conseillers ruraux	1					1
Pêcheurs	0	1	1	1	1	4
Transformatrice	0	1	1	1	1	4
Ménagères	1	1	1	1	1	5
Association des jeunes	1	1	1	1	1	5
Vieux		1	1	1	1	4
Groupements de femmes	1	1	1	1		4
Total						27

Nombre d'interview

Parties prenantes	Nombre
Président de la Communauté Rurale	1
Chefs de village	4
Hôteliers	2
Sous- préfet	1
Agent des pêches	1
Agent CADL	1
Mareyeurs	1
Responsable de la Pisciculture	1
Conservateur	1
Présidentes groupement des femmes Toubacouta	1
Responsable Girmac	1
Responsable Océanium	1

Président du comité de gestion	1
Gestionnaire du Campement de Bamboung	1
Surveillants du l'AMP	1
UICN	1
PGIES	1
IRD	1
Total	23

Tableau Synoptique

Objectifs	Méthodes
Objectif spécifique 1 : Identifier et analyser les informations sur les représentations, les croyances, les savoirs en relation avec le contexte dans lequel l'AMP est introduit.	<p>Monographie des sites : Les représentations de la zone du site, correspondance de l'entité géographique (terroir, sous entités,...), conception des ressources naturelles en général et de façon plus précise de la ressource halieutique , représentation du cadre écosystémique (mangrove), représentation exprimée selon les langues locales (Ouolof, Mandingue, sérère), les termes que l'on utilise.</p> <p>Analyse des connaissances, savoirs (savoirs et transmissions de savoirs), mythes,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les idées forces retenues de l'AMP, les modèles de représentations. <p>Interviews –semi structurées (guide) et entretiens individuels non structurés : Identifier les rapports de chaque groupe d'acteurs avec les ressources de la zone. Permet de dégager les spécificités par rapport à la ressource.</p> <p>L'approche culturelle : pour dégager les principaux traits culturels en rapport avec la gestion des ressources.</p> <p>Observation participante : Le temps de séjour permet d'analyser et d'interpréter certains attitudes et comportements qui méritent une analyse en rapport avec la gestion des ressources, les interdits. ..</p> <p>Calendrier saisonnier : Répartition des activités dans le temps.</p> <p>Le profil historique : Rencontre avec les vieux, notables, dignitaires des villages concernés pour des informations sur l'historique des</p>

	<p>villages, les cultes, tabous, croyances... ; Répertorier les dates marquantes..</p> <p>Focus group : des vieux et des femmes seront consultés pour avoir le maximum de consensus sur la culture de leur village respectif.</p> <p>Cartes (AMP, Terroir, ressources) et transect : La cartographie de la zone d'étude, une carte des ressources élaborées avec l'aide de la population locale.</p>
Objectif spécifique 2 : Identifier les différentes utilisations, comportements, pratiques et modes de gestion des ressources marines dans le Bamboung	<p>Entretien –semi structuré : Identifié les rapports de chaque groupes d'acteurs avec les ressources source de la zone.</p> <p>Permet de dégager les spécificités par rapport à la ressource.</p> <p>Observation participante : Le temps de séjour permet d'analyser et d'interpréter certains attitudes et comportements qui méritent une analyse en rapport avec la gestion des ressources, les interdits. ..</p> <p>Focus group : ils concernent les groupes de jeunes, femmes, vieux, comités villageois et les groupes socio-professionnels, pêcheurs, mareyeurs, commerçants, transformatrices des produits halieutiques, agriculteurs....</p>
Objectif spécifique 3 : Analyser les enjeux socio- économiques, culturels, environnementaux autour de la création et de la mise en œuvre de l'AMP de Bamboung.	<p>Guide d'entretien Pour mieux cibler les enjeux,</p> <p>Cartes (AMP, Terroir, ressources) et transect :</p> <p>La cartographie de la zone d'étude,</p> <p>Une carte des ressources élaborées avec l'aide de la population locale.</p> <p>Calendrier saisonnier : Répartition des activités dans le temps.</p> <p>Focus group : concernent jeunes, vieux, femmes, hommes. Aussi les groupes ethniques, groupes socio-professionnels, selon la religion, allochtones,...</p> <p>Interview : permet de collecter de l'information auprès de certains responsables : sous-préfet de Tambacouta, du président de la communauté rurale, des chefs de villages, des responsables de projets, des services techniques de l'Etat et des personnes ressources.</p>

Pluviométrie

Tableau : Evolution de la pluviométrie au niveau de la station de Toubacouta

Années	Pluviométrie	Nbr jours
1970	721,8	42
1971	1119	50
1972	x	x
1973	701,6	40
1974	768	40
1975	1004,7	46
1976	710,8	49
1977	475	42
1978	874,1	27
1979	772,4	52
1980	x	x
1981	701,2	34
1982	362,8	33
1983	523,3	35
1984	438	29
1985	x	x
1986	706,8	50
1987	696,7	49
1988	1087,8	53
1989	968,5	48
1990	502,4	42
1991	494	31
1992	589,5	38
1993	630,7	43
1994	916,7	45
1995	x	x
1996	597,6	21
1997	627,6	38
1998	665,4	40
1999	1014,4	58
2000	862,6	49

Tableau de population des 14 villages

Nom du village	Imposable		Enfants		Exempté		Pop Totale	Carrés
	H	F	H	F	H	F		
Soukouta	70	77	72	62	4	6	291	33
Sourou	42	38	73	55	2	4	214	27
Bany	179	192	283	258	9	3	924	91
Toubacouta	473	520	674	539	12	11	2229	274
Dassilamé Sérère	101	122	115	104	12	4	458	69
Missirah	536	578	632	537	27	28	2338	219
Nema Bah	285	296	392	328	14	18	1333	143
Bettenty	1019	1215	1406	1172	1	0	4813	
Bossinkang	307	305	388	361	23	0	1384	
Sipo	27	22	16	8	1	2	76	21
Sandicoly	137	127	183	149			596	78
Medina Sangako	271	322	321	255	7		1176	168
Sangako	67	53	77	70	5		272	42
*Diogaye	34	20	30	17			101	10

Source : Communauté Rural de Toubacouta, recensement administratif 2006-2007

*Diogaye : la population a été ajoutée suite à nos enquêtes. Ils sont originaires du village de Bassoul, et c'est au niveau de cette communauté rurale que les habitants paient leurs impôts.

ECHANGES ENTRE OCEANUIM ET GIRMAC

Message de Ali Haïdar (OCEANIUM)

Chers tous

un viens par ce message dénoncé un trafic honteux qui se passe dans le bamboung en ce moment même bien sur vous savais tous l'énergie que l'oceanium a déployer durant ces année a mettre en place avec le financement du fond français pour l'environnement mondial financement de 900 000 euros sur 5 ans vous suivez ce projet je crois tous avec intérêt voila que le girmac se permet de mettre des panneaux (5) a différents point de l'entrer et du parc même avec la complicité de yve prevot qui sait bien que le girmac n'a pas réalisé ce projet le girmac a ce jour a bénéficié d'un financement de 8 250 000 000 cfa dont 5 500 000 000 cfa par le biais d'un crédit ida et 2 750 000 cfa par le biais d'un dont du fem au 30/ 09 /07 2 906 000 000 cfa ont ete dépense sans qu'aucun résultat ne soit visible ni sur le terrain ni sur le plan des organisation de pêcheurs artisans ni sur la réalisation des parcs marin mais voila pour justifier de ce vol organisé avec la complicité de yves prevot le représentant de la banque mondial voila que ont poses des pancarte qui disent clairement que le girmac a réalisé le bamboung c'est honteux pour la banque mondial qui est complice et que j'accuse c'est honteux pour le girmac représentant le Senegal mais c'est aussi honteux pour tous ceux qui tairont ce détournement d'opinion et cette corruption je n'ai pas le contact de la banque mondial maison mère mais si l'environnement vous tiens a cœur diffuser largement ce message dans trois jours je retourne sur le site bien sur je vais prendre des avocats et porter plainte contre le girmac et la banque mondial

1/ l'argent financé par la banque est un prêt consentie au senegal

2/ il a ete détourné

3/ aucun des objectif n'est atteint

4/ il vont posé leurs pancarte dans une air marine qu'il crée ni de près ni de loin aider nous a dénoncé ces vol qui mettent en danger notre environnement qui appauvrisse nos pays par la dette de la banque mondial

haidar el ali

NETTALI - La polémique continue d'enfler à propos de l'Aire marine protégée du Bamboung. Ali Haïdar, patron de l'Oceanium, compte porter plainte contre le projet de Gestion intégrée des ressources marines et côtières (Girmac). L'écologiste s'est rendu sur le site en compagnie d'un huissier, rapporte Sud Fm. (source : Nettali, samedi 2 février 2008)

« Vous savez que récemment, nous avons eu des problèmes avec le Girmac, parce qu'ils avaient installé des pancartes qui indiquaient que c'est eux qui avaient réalisé l'Aire marine protégée du Bamboung. Donc ces pancartes, je les avais visitées moi-même et j'avais donné un ultimatum de trois jours. Et puis au bout de ces trois jours, je devais venir faire un constat avec un huissier pour pouvoir poursuivre par la justice le Girmac », indique Ali Haïdar, responsable de l'Océanium.

Munis de photos et de films du site, l'écologiste entend dès son retour à Dakar " dire aux amis avocats de m'accompagner dans ce combat pour porter plainte contre le Girmac ».

Répondant à la question de savoir ce qui le gêne dans le fait que le Girmac ait posé des pancartes à Toubacouta et dans la zone, Ali Haïdar martèle : « Ce qui me gêne dans le fait que le Girmac ait posé des pancartes dans le Bamboung est qu'il indique que c'est lui qui a réalisé le Bamboung. Ce n'est rien d'autre que cela ».

A en croire Ali Haïdar, le Bamboung est un projet initié par l'Océanium, il y a de cela 8 ans, et financé par l'Agence française pour le développement (Afd) et le Fonds français pour l'environnement mondial.

"Nous sommes les maîtres d'œuvre de ce projet. Les scientifiques de l'Ird (Institut de recherche pour le développement) sont très satisfaits des résultats, parce que cela fait 5 ans qu'ils nous accompagnent dans l'étude de la mise en place des poissons. Parce que l'aire marine sert à produire du poisson pour que les populations bien sûr puissent en profiter », ajoute l'écologiste.

<http://www.nettali.net/spip.php?article5875>

Réaction du Coordonnateur National du Programme GIRMaC

Note d'information suite aux propos de Ali Haidar sur Walf TV dimanche 27 janvier 2008

Monsieur Ali Haidar est sorti dans les médias nationaux pour dénoncer ce qu'il appelle une usurpation de réalisation par le Programme GIRMaC au niveau de l'Aire Marine Protégée du Bamboung dans le delta du Saloum. Il accuse par ailleurs le Gouvernement du Sénégal et la Banque mondiale de détournement d'objectif du financement du programme qui, selon lui n'a servi qu'à organiser des séminaires et des formations.

Ces propos ne font que confirmer l'ignorance totale de M. Haidar qui ne comprend pas comment fonctionne le système de coopération avec les partenaires au développement, encore moins celui de la Banque mondiale. Ses propos n'ont aucun fondement technique encore moins juridique et réglementaire. Il ne s'agit que d'un activisme politique qui n'a rien n'a rien à voir avec un quelconque engagement écologique ou une volonté d'aider les populations. On peut même penser qu'il s'agit d'un appel de fonds en faveur de sa structure quand on sait ce que pensent les véritables acteurs de la pêche des activités de M. Haidar.

La vérité est que le Président de la République a pris un décret de création des 5 aires marines protégées de Bamboung, Cayar, Abéné, Saint-Louis et Joal-Fadiouth d'une superficie totale de 82500 hectares en novembre 2004 suite à la déclaration d'intention faite par le Gouvernement, lors du cinquième Congrès Mondial des Parcs. Cette initiative a emporté l'adhésion des populations locales et de la Communauté internationale comme une réponse à la baisse de productivité des ressources halieutiques consécutive à la surpêche et à la dégradation de l'environnement marin.

M. Haidar avait d'ores et déjà annoncé la couleur lors du lancement du programme GIRMaC en indiquant nettement sa réticence à engager un partenariat avec l'Etat. Son attitude est simplement de « diviser pour régner » car il sème la zizanie d'une part entre différents segments de l'Etat et d'autre part, entre l'Etat, les partenaires au développement et les populations. On peut logiquement se demander « à quelles fins et au bénéfice de qui ? ».

1. Les bases institutionnelles de l'intervention du programme GIRMaC dans le Bamboung

Les AMP sont aujourd'hui administrés par le Ministère chargé de l'Environnement à travers la Direction des Parcs Nationaux qui a nommé des conservateurs dans les aires marines protégées et les a doté de budget de fonctionnement adéquat. Ces conservateurs travaillent en étroite collaboration avec les communautés pour l'élaboration de plans de gestion des aires marines protégées. Le programme GIRMaC qui est un programme gouvernemental mis en oeuvre techniquement par les ministères respectivement en charge de l'environnement et de la pêche sur la base de l'approche écosystémique et de la cogestion avec les communautés locales. Dans ce cadre, il appuie ces AMP, à travers la Direction des Parcs Nationaux, en termes de dotations en équipement et pour l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de gestion qui sont les instruments de gestion des AMP. Par conséquent, c'est un laboratoire où sont testées les principes et méthodes de la gestion intégrée et durable des ressources marines et côtières. Par ailleurs, il existe un Comité Technique Interministériel a été créé pour renforcer la concertation technique autour de la création et de la gestion des AMP.

L'intervention du programme GIRMaC dans le Bamboung qui se situe dans ce cadre est pertinent car depuis 2001, malgré la présence de l'Océanium au Bamboung, cette AMP n'a pas encore de plan de gestion qui est l'instrument technique de gestion durable de l'AMP.

Donc, M. Haidar et tout autre Sénégalais peut comprendre que l'élaboration d'un plan de gestion est un processus qui prend du temps. Le programme GIRMaC qui est actuellement, le seul programme gouvernemental à s'attaquer d'un point de vue écosystémique à la crise halieutique qui dure depuis plus de 40 ans, est prévu pour une durée de 5 ans. Aujourd'hui, nous avons rendu compte de manière transparente de l'action du Programme GIRMaC lors de cette revue à mi-parcours. Il est même envisagé de revoir les horizons de planification

tellement les impacts escomptés sont importants et ne pourraient survenir scientifiquement qu'à long terme.

D'autre part, les bénéfices écologiques attendus de l'AMP sont une reprise de la productivité biologique des ressources halieutiques au profit des communautés riveraines qui oeuvrent à la surveillance de l'AMP. A notre sens, le Bamboung n'en est pas encore à ce stade car l'essentiel des bénéfices escomptés sont capturés par les pêcheurs migrants autour de l'AMP. Ceci démontre que le Bamboung ne peut être viable sans les mesures gouvernementales d'accompagnement telles que les plans d'aménagement des pêcheries à l'échelle régionale voire nationale. Ce qui semble être la réalisation de l'Océanium au Bamboung sur un important financement de la Coopération bilatérale est un campement écotouristique dont les véritables bénéficiaires sont loin d'être les populations.

2. Stratégie d'intervention du Projet par rapport à l'AMP du Bamboung.

Le Projet fonde son approche sur l'approche par écosystème. En ce sens dans l'activité 2.1.3 du document d'évaluation du Projet (PAD) sur la Gestion des écosystème du Delta du Saloum, il est mentionné à la page 63 de la version anglaise que le GIRMaC va appuyer la préparation du plan de gestion de la réserve de biosphère du Delta du Saloum en se fondant entre autres, nous citons ' (point vi) *l'établissement de l'aire marine protégée du Bamboung à travers le Projet de préservation des ressources halieutiques par les pêcheurs, exécuté par l'Océanium et financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial*', fin de citation. Il ne saurait donc être question pour le programme GIRMaC de récupérer l'initiative. Le document de projet du GIRMaC mentionne à la même page, dernier paragraphe de l'activité 2.1.3, que le projet va financer des mesures intérimaires dans les 12 premiers mois du Projet qui prennent en compte les activités inscrites dans les PTA du PNDS (qui couvre la zone de l'AMP qui n'était encore officiellement créée) et la RNC de Palmarin.

Le PAD indique que ces mesures intérimaires concernent, nous citons, '*le renouvellement des équipements critiques, la réhabilitation des infrastructures des deux sites (PNDS et RNC Palmarin), le renforcement des capacités des parties prenantes, une assistance technique ciblée pour la création de l'AMP du Bamboung, des campagnes de sensibilisation et d'évaluation participative sur les tortues marines, les dauphins, les lamantins et les oiseaux de mer*', fin de citation. C'est ainsi que l'AMP après sa création est devenue un site d'ancrage du Projet au même titre que le PNDS, la RNCP A titre 1 »aire protégée a préparé et soumis au même titre que la PNDS et la RNCP un PTA depuis 2005. Cependant pour éviter toute confusion avec le projet FFEM en cours, ces activités n'ont pas fait l'objet de financement, en vue du principe de l'approche programme prônée par le Projet comme ce fut le cas avec les investissements au PNIM et au PNLB (soumis à un financement du FSP). Ainsi les premières requêtes financées pour l'AMP du Bamboung portent sur les panneaux de signalisation (Mémo N°: 29/06/2007/EB du 04 juin 2007, suite au Courrier N° 412 COMO-E/DPN du 30 Mai 2007 portant confection de panneaux de signalisation pour le Saloum) et la réfection de cases (Mémo N°: 88/12/2007/EB du 12 décembre 2007 suite au Courrier N° 634 COMO-E /DPN du 11 décembre 2007 portant sur la prise en charge chantiers de réfection cases de l'AMP de Bamboung). Pour ces deux activités, le Client est le Comité de Gestion de l'AMP du Bamboung qui a effectué toutes les procédures de passation de marchés au niveau local. Une pirogue est commandée pour le site sur sollicitation du Comité de gestion dans le cadre de l'appui aux AMP. L'Océanium est impliqué dans l'architecture institutionnelle du Projet en tant que membre du CST.

3. La mission de revue à mi-parcours et les raisons de sa présence au Bamboung.

Indépendamment du fait que le document d'évaluation du Projet (PAD) reconnaît l'Océanium, comme étant à la base avec les communautés de la création de l'AMP, voir ci-dessus, cette ONG ainsi que le Président du Comité de Gestion et quelques membres, ont participé à l'évaluation ex-anté du Projet (avril 2004) au même titre que les représentants des autres sites. Les mentions portées sur les panneaux de signalisation font partie des spécifications techniques proposées par le

comité de gestion avec l'appui du conservateur. Les panneaux du PNDS portent aussi la mention réalisation GIRMaC. Cela suffit-il pour affirmer que ce parc crée en 1976, soit une réalisation GIRMaC ? La mention réalisation porte sur l'activité. Une revue se fait suivant des normes et sur la base de documents officiels. Pour cela, le Programme a commandité une évaluation indépendante et produit un rapport consolidé de suivi du Projet à mi-parcours présentant les principales réalisations du Projet (voir sur le site Internet du Programme : www.girmac.sn) et qui ont servi de base à la revue. Il n'est nullement mentionné dans aucun de ces deux documents que le Bamboung est une réalisation du Projet. Le Chef du Projet Narou Heuleuk a assisté à l'atelier de lancement de la Revue et dispose de ces documents y compris du programme des visites de terrain.

Le Projet n'a aucun objectif visant la création de quatre AMP comme affirmé dans la Presse. Par contre il vise l'amélioration de l'efficacité de la gestion des onze sites d'ancrage d'abord par les mesures intérimaires, ensuite par la préparation et la mise en oeuvre d'un plan de gestion (écosystème et sites).

La composante est exécutée par la Direction des Parcs Nationaux qui apporte un appui technique et des conseils à l'AMP. Elle financée sur la base d'un don FEM pour un montant de 5 millions de dollars.

Aucun franc du crédit n'est prévu pour la sous composante sur la gestion de l'écosystème ou du Bamboung comme affirmé dans la presse. Le Projet est à mi-parcours. Les jugements émis sur ses performances dans la presse n'engagent que l'auteur.

Tous les onze (11) sites d'ancrage du Projet ont été visités par le groupe 2 de la mission de revue. Le Bamboung est la dernière étape. Le Comité de Gestion de l'AMP du Bamboung a exprimé, lors d'une mission de supervision dans le site menée en compagnie du Chef du Projet *Narou Heuleuk* de l'Océanium en 2006, exprimé le souhait d'accueillir et loger les délégations, pour valoriser leur capacités d'hébergement et renflouer leur caisse. C'est ce qui a motivé que le groupe a préféré séjourner au Bamboung plutôt qu'à Toubacouta. C'est d'ailleurs le deuxième séjour sur les lieux d'une mission de supervision. La fête évoquée par Mr Haïdar est une tradition dans les campements touristiques et n'a aucun caractère officiel.

Le Coordonnateur National du Programme GIRMaC

Analyse : Arrêté interministériel portant création du Comité Technique chargé de la Gestion des Aires Marines Protégées

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE MARITIME,
LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE,

- Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;
Vu la loi n° 79-33 du 24 janvier 1979 portant statut particulier du personnel des parcs nationaux ;
Vu le décret n° 80-494 du 19 mai 1980 fixant les modalités d'application de la loi n° 79-33 du 24 janvier 1979 modifié par le décret n° 81-680 du 7 juillet 1981 et n° 2002-62 du 25 juin 2002 ;
Vu le décret n° 2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le Décret N° 2004-1408 du 4 novembre 2004 portant création d'Aires Marine Protégées ;
Vu le décret n° 2006-91 du 01 février 2006 mettant fin aux fonctions des Ministres nommant de nouveaux Ministres et fixant la composition du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2006-93 du 02 février 2006 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés de participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

ARRÊTENT

Article Premier : Il est créé un Comité Technique dont le mandat est de faciliter la coordination de la mise en place des Aires Marines Protégées et la définition des procédures de gestion concertée des aires marines protégées.

Article 2 : La composition du Comité Technique est fixée comme suit :

1. Représentant du Ministre des Forces Armées
2. Représentant du Ministre de l'Intérieur
3. Directeur des Parcs Nationaux
4. Directeur des Pêches Maritimes
5. Directeur des Eaux, Forêts, Chasse et Conservation des Sols
6. Directeur de l'Environnement et des Etablissements Classés
7. Directeur de la Protection et de la Surveillance des Pêches
8. Directeur de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
9. Directeur de la Marine Marchande
10. Directeur des Phares et Balises
11. Directeur du CRODT/ISRA

Article 3 : Le Comité Technique chargé de la coordination de la gestion des aires marines protégées est coprésidé par les Directeurs des Parcs Nationaux et des Pêches Maritimes, le secrétariat est assuré par les deux Directions.

Article 4 : Le Comité Technique est chargé :

1. de l'élaboration des procédures générales de création, de la validation et de la coordination de la gestion des aires marines protégées ;
2. de l'élaboration d'un programme de mise en place d'aires marines protégées et de la coordination de la mise en œuvre.
3. de la création d'un réseau d'aires marines protégées ;
4. du suivi et de l'évaluation des aires marines protégées ;
5. de l'élaboration des procédures de décisions et de gestion des conflits ;
6. de l'examen des propositions et de toute initiative présentées de création d'aire marine protégée.

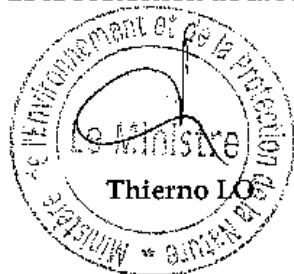
Article 5 : Le Comité Technique peut s'adjointre chaque fois que de besoin des compétences extérieures (secteur public, société civile, communautés locales ...).

Article 6 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Economie Maritime



Le Ministre de l'Environnement
et de la Protection de la Nature



REPUBLICHE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET

**PORTANT CREATION D'AIRRES
MARINES PROTEGEES**

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET PORTANT CREATION
D'AIRES MARINES PROTEGEES

RAPPORT DE PRESENTATION

Le Sénégal dispose de 700 km de côte et d'une zone économique exclusive de près de 200000 marins. La diversité des écosystèmes littoraux se traduit par la présence d'une importante diversité biologique côtière et marine. Les possibilités de maintien ou de reconstitution de la diversité biologique des régions côtières et littorales existent, en particulier pour les zones humides lagunaires, estuariennes et deltaïques. A cet effet, le Sénégal a défini un plan national d'actions et pris des options stratégiques à caractère spécifique pour la conservation de la Biodiversité dans les écosystèmes marins et côtiers. Toutefois, l'expérience du Sénégal, en terme de création et d'organisation de la gestion des aires protégées, et les acquis de la conservation de la biodiversité dans l'espace littoral sénégalais, peuvent et doivent servir de référence et d'axes d'ancre dans les perspectives de la mise en place d'un réseau régional de zones marines et côtières protégées en capitalisant, en particulier, l'expérience du Programme Régional de Conservation des Zones Marines et Côtieres, du projet Biodiversité Sénégal-Mauritanie et du développement du Réseau AFRIMAB de l'UNESCO, conformément aux orientations stratégiques du volet Environnement du NEPAD.

Le Congrès sur les Parcs Nationaux tenu en septembre 2003 ayant constaté que l'essentiel des efforts de protection concerne les écosystèmes continentaux, a recommandé que les Etats mettent l'accent sur la protection d'au moins 5% de leur espace littoral et marin. Cet objectif s'inscrit parfaitement dans la vision du Président de la République déclinée lors du Sommet Mondial de Johannesburg sur le Développement Durable et lors du 5ème Congrès Mondial de Durban sur les Parcs.

La promotion des Aires Marines Protégées constitue un avantage certain pour la conservation de la structure, du fonctionnement et de la diversité des écosystèmes ; de leur reconstruction en cas de dégradation ; l'amélioration du rendement de la Pêche et des retombées sociales et économiques pour les communautés locales. Par conséquent, la création des cinq (05) Aires Marines Protégées, objet de ce projet de décret est une stratégie pour renforcer les régimes de gestion intégrée des zones marines et côtières.

Telle est l'économie du présent projet de décret.

Décret portant création d'Aires Marines Protégées

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu La Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;
- Vu la Convention africaine d'Alger du 15 septembre 1968 sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ratifiée par le Sénégal le 26 mars 1972 ;
- Vu la Convention de Paris du 16 novembre 1972 relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ratifiée par le Sénégal le 13 mai 1976 ;
- Vu la Convention de Washington du 03 mars 1973 relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES), ratifiée par le Sénégal le 03 novembre 1977 ;
- Vu la Convention de Ramsar du 02 février 1971 relative aux zones humides d'importance internationale ratifiée par le Sénégal le 11 novembre 1977 pour le texte initial de la Convention et le 15 mai 1985 pour le protocole de Paris du 03 décembre 1982 amendant la Convention ;
- Vu la Convention d'Abidjan du 23 mars 1981 relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ratifiée par le Sénégal le 5 août 1984 ;
- Vu la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer de Montego Bay en date du 10 décembre 1982 ratifiée par le Sénégal le 25 octobre 1984 ;
- Vu la Convention de Rio de juin 1992 relative à la Diversité Biologique ratifiée par le Sénégal en juin 1994 ;
-
- Vu la Loi N° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national ;
- Vu la Loi N° 86-004 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Faune ;
-
- Vu la Loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités Locales ;

Vu la Loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux Collectivités Locales ;
Vu la Loi N° 98-32 du 14 avril 1998 portant Code de la Pêche Maritime ;
Vu la Loi N° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement ;
Vu le décret n° 96-1130 du 27 décembre 1996 portant application de la loi relative au transfert de compétences en matière de gestion et d'utilisation du Domaine National, du Domaine Privé et du Domaine Public ;
Vu le décret N°2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret N°2004-562 du 22 avril 2004 portant nomination des Ministres ;
Vu le décret N°2004-564 du 26 avril 2004 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié par le décret N° 2004-607 du 30 avril 2004 ;

Sur rapport du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature,

DECREE :

ARTICLE PREMIER : Sont créées les Aires Marines Protégées suivantes :

- Aire Marine Protégée de Saint-Louis située dans les dépendances maritimes de la Commune de Saint-Louis ;
- Aire Marine Protégée de Kayar comprenant les dépendances maritimes de la Commune et la fosse marine de Kayar ;
- Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth comprenant les dépendances maritimes de la Commune, le bras de mer et la mangrove ;
- Aire Marine Protégée de Abene comprenant les dépendances maritimes de la Communauté rurale et la mangrove ;
- Aire Marine Protégée de Bamboung délimitée au Nord par le bras de mer de Diombos, au Sud par la forêt de Kolé et le village de Sipo, à l'Est par le bolong de Bandiala et à l'Ouest par les forêts de Diogaye et Kabaye.

Les coordonnées géographiques et les superficies de chacune de ces Aires Marines Protégées sont mentionnées à l'annexe au présent décret.

ARTICLE 2 : Les objectifs de chaque Aire Marine Protégée, les principes d'accès, d'exploitation et de gestion qui découlent des Conventions internationales, des législations et des politiques nationales d'environnement et de pêche en vigueur, seront définis sous forme d'arrêtés conjoints des Ministres chargés de l'Environnement et de la Pêche.

ARTICLE 3 : Chaque Aire Marine Protégée fait l'objet d'un plan de gestion sous la supervision d'un comité technique comprenant les services nationaux compétents et dont le mandat et la composition seront précisés par arrêté ministériel.

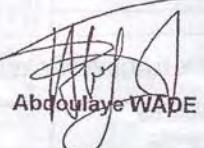
ARTICLE 4 : Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie Maritime, le Ministre des Forces Armées, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Dakar, le 04 NOVEMBRE 2004

Par Le Président de la République

Le Premier Ministre

Macky Sall



Abdoulaye WADE

ANNEXE : POSITIONS ET SUPERFICIE DES AIRES MARINES PROTEGÉES

AIRE MARINE PROTEGEE DE SAINT-Louis

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km²)
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	
1	15 ° 58' 5 N	16 ° 31' 5 W	15 ° 58' 5 N	16 ° 48' 5 W	496
2	15 ° 50' 0 N	16 ° 31' 5 W	15 ° 50' 0 N	16 ° 48' 5 W	

AIRE MARINE PROTEGEE DE KAYAR

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km²)
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	
1	14 ° 59' 1 N	17 ° 04' 8 W	15 ° 01' 6 N	17 ° 10' 8 W	171
2	14 ° 53' 1 N	17 ° 10' 5 W	14 ° 55' 6 N	17 ° 16' 5 W	

AIRE MARINE PROTEGEE DE JOAL

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km²)
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	
1	14 ° 04' 5 N	16 ° 46' 7 W	14 ° 04' 5 N	16 ° 51' 7 W	174
2	14 ° 13' 0 N	16 ° 52' 2 W	14 ° 13' 0 N	16 ° 57' 2 W	

AIRE MARINE PROTEGEE D'ABENE

Zones de Relevés	Côte		Mer		Superficie (km²)
Coordonnées	Latitude	Longitude	Latitude	Longitude	
1	13 ° 02' 3 N	16 ° 44' 5 W	13 ° 02' 3 N	16 ° 49' 5 W	119
2	12 ° 55' 3 N	16 ° 45' 3 W	12 ° 55' 3 N	16 ° 50' 3 W	

AIRE MARINE PROTEGEE DE BAMBOUNG

Relevés	Coordonnées UTM (m)		Superficie (km ²)
	X	Y	
1	335026	1521869	70
2	336726	1520769	
3	338526	1520969	
4	338326	1522669	
5	338626	1523869	
6	340026	1525119	
7	339226	1526919	
8	338076	1529469	
9	338576	1531369	
10	337626	1531969	
11	336326	1531069	
12	335526	1531269	
13	332476	1530569	
	331076	1530169	
	330326	1529019	
	329426	1528169	
17	330126	1527869	
18	330476	1527369	
19	331526	1527369	
20	332476	1526519	
21	332826	1526819	
22	334326	1524669	
23	335126	1523869	
24	334326	1522929	
25	334576	1522319	
26	335326	1521169	
1	335026	1521869	

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES (FST)

INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (ISE)

MEMOIRE

Sujet :

**Pratiques et Enjeux de la gestion des
ressources halieutiques au niveau de l'Aire
Marine Protégée (AMP) de Bamboung dans le
Delta du Saloum**

Présenté par :

Aby DRAME

Géographe

Soutenu publiquement à la Faculté des Sciences et Techniques en décembre 2008

Pour l'obtention du DEA en Sciences de l'Environnement

Jury :

Président : **Pr. Bienvenu SAMBOU.** Maître de conférences, Directeur de l'ISE

Rapporteur : **Dr. Cheikh Ibrahima NIANG.** Maître-assistant à l'ISE

Examinateurs : **Dr. Assane GOUDIABY.** Maître-assistant à l'ISE

Colonel Mame Balla GUEYE. Directeur des Parcs Nationaux

Mr. Haïdar EL ALI. Président de l'OCEANIUM

Dr. Abdrahmane DIALLO.

ANNEE ACADEMIQUE 2007-2008

A mon défunt père, à ma très brave maman et à toute ma famille,
merci pour tout

REMERCIEMENTS

- ✓ Au Professeur Amadou Tidiane BA pour ses conseils et ses orientations qui me sont d'un grand apport ;
- ✓ Au Professeur Bienvenu SAMBOU, Directeur de l'ISE pour avoir accepté d'encadrer ce travail de DEA. Ses orientations, ses enseignements aussi bien sur le plan académique que sur le plan humain me sont très précieux ;
- ✓ Au Docteur Cheikh Ibrahima NIANG, Maître-assistant à l'ISE d'avoir bien voulu assurer l'encadrement. Sa disponibilité, ses conseils et remarques pertinentes m'ont beaucoup aidé ;
- ✓ Au Docteur Cheikh DIOP, Directeur des études de l'ISE pour ses orientations ;
- ✓ Aux membres du jury pour avoir accepté d'examiner ce travail ;
- ✓ A Enda Tiers-monde, plus particulièrement au programme « Energie, Environnement, Développement » pour toutes les facilités qui m'ont été offertes et aux collègues pour leurs encouragements;
- ✓ Au Docteur Cheikh MBOW, Maître-assistant à l'ISE pour m'avoir aidé à réaliser la carte de l'AMP de Bamboung ;
- ✓ Au Docteur Assane GOUDIABY, Maître-assistant à l'ISE pour sa participation au processus d'encadrement ;
- ✓ A tout le personnel de l'ISE pour leurs encouragements ;
- ✓ A monsieur Ibrahima DIAME et sa famille pour l'accueil chaleureux durant mon séjour à Soukouta ;
- ✓ A toutes les populations des villages de Toubacouta, Sipo, Soukouta, Néma Bah et Diogaye pour leur parfaite collaboration ;
- ✓ A mes frères et soeurs pour leur soutien et appui ;
- ✓ Aux sieurs Mamadou KONATE du Girmac, Abdrahmane DIALLO de l'USAID et Mamadou DIOP de la 27^{ème} promotion de l'ISE pour leur collaboration sans faille tout au long de cette étude ;
- ✓ A toutes les personnes qui m'ont aidé ;
- ✓ A toute la 28^{ème} promotion de l'ISE pour leurs conseils.

« Par délibération, la faculté et l'institut ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation ni improbation »

Résumé :

Au Sénégal les ressources halieutiques sont d'une grande importance dans la vie socio-économique. Elles ont connu une surexploitation et une forte dégradation au cours de ces dernières années. Pour faire face à cette crise le gouvernement a pris des mesures pour une gestion efficace et durable des ressources marines et côtières. Ainsi cinq Aires Marines Protégées (AMP) ont été créées dont celui du Bamboung.

L'objectif de cette étude est d'analyser les contextes et les dynamiques socio-économiques, culturels et environnementaux d'émergence de l'AMP du Bamboung. Le travail a été fait en quatre étapes à savoir : la recherche documentaire, l'enquête exploratoire, la collecte des données et le traitement des données. La méthode d'analyse des contenus est utilisée car la majorité des données collectées sont qualitatives.

L'AMP de Bamboung se trouve dans le Delta du Saloum qui est une zone humide d'importance internationale pour la biodiversité. Cette zone mise en défens est favorable à la reconstitution des stocks. Cependant l'absence de règlement intérieur et de plan de gestion constitue des faiblesses. En outre les enjeux différents des parties prenantes constituent un défi à relever pour la pérennisation du Bamboung.

Mots clés : Aire Marine Protégée, gestion, ressources halieutiques, pratiques, Bamboung, enjeux, parties prenantes.

Summary:

In Senegal, fishing-art and sea-produce resources are of great socio-economical importance. These have been overexploited and highly degraded in the course of these past years. To face this crisis, the government has taken measures, to manage sea and coastal resources in an efficient and sustainable manner. Thus, five protected marine areas have been created, among which the one of Bamboung.

The objective of this study is to analyze the economical, ecological, juridical and socio-cultural context and dynamics implications of Bamboung Protected Marine Area. The study was conducted through four stages: documentary research, exploratory survey, data collection and processing. Content analysis method was put into contribution to process the qualitative data.

Bamboung Protected Marine Area is situated in the Saloum Delta, which is a wetland area of international importance for biodiversity conservation. Forbidden to fishing and to wood cutting, this area is favorable to biodiversity reconstitution. But weaknesses remain, due to the lack of inner regulation and a management plan. Moreover, the differing concerns and interests of the different stakeholders are a challenge to be taken, for the sake of Bamboung marine area perennial protection.

Keywords:

Protected Marine Area, Fishing-art and sea-produce resources, practices, stakes, Bamboung, management, stakeholders

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Entretien avec les femmes de Sipo	25
Figure 2 : Les femmes de Soukouta dans la description de leurs activités	25
Figure 3 : Démonstration d'activité	26
Figure 4 : Evolution de la pluviométrie de 1970 -1999 à Toubacouta.....	30
Figure 5 : Vue Aérienne de l'AMP de Bamboung	43
Figure 6 : carte des ressources de Soukouta	75
Figure 7 : Aire de transformation du GIE Mboga Yiif	76

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Carte du réseau hydrographique de la Communauté Rural de Toubacouta	32
Carte 2 : Carte de localisation de la communauté rurale de Toubacouta	36
Carte 3 : Carte de l'Aire Marine Protégée de Bamboung	38

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la pluviométrie au niveau de la station de Toubacouta	29
Tableau 2 : Parc piroguier du Sine – Saloum de 1982 à 1997	54
Tableau 3 : Parc piroguier du Sine – Saloum par type de pêche en 1997.....	55
Tableau 4 : Population des 14 villages	57
Tableau 5 : Calendrier du GIE « Mboga Yiif »	72

SIGLES ET ACRONYMES

- AMP : Aire Marine Protégée
- APRODEF : Association pour la Promotion et la Défense des Droits des Enfants et des Femmes
- ASC : Association Sportive et Culturelle
- CADL : Centre d'Appui au Développement Local
- CDB : Convention sur la Diversité Biologique
- CR : Conseil Rural
- CRODT : Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye
- DOPM : Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes
- DMN : Direction de la Météorologie Nationale
- DPM : Direction des Pêches Maritimes
- DPN : Direction des Parcs Nationaux
- FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial
- FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
- FIBA : Fondation Internationale du Banc D'Arguin
- GIE : Groupement d'Intérêt Economique
- GIRMAC : Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtierres
- IRD : Institut de Recherche pour le Développement
- LERG : Laboratoire d'Enseignement et de Recherche en Géomatique
- MAB : Man And Biosphère
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PC : Plan Crevettes
- PCR : Président Communauté Rurale
- PGIES : Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
- PGM : Plan de Gestion de la Mangrove
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PQGI : Plan Quinquennal de Gestion Intégrée
- PLD : Plan Local de Développement

PNDS : Parc National du Delta du Saloum

RAMPAO : Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest

RBDS : Réserve de Biosphère du Delta du Saloum

IUCN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

WWF: World Wide Fund

SOMMAIRE

INTRODUCTION	12
PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE.....	18
Chapitre 1: - Le Cadre théorique.....	18
Chapitre 2 : Le cadre méthodologique	22
2- 1 : La recherche documentaire.....	22
2- 2 : L'enquête exploratoire.....	22
2- 3 : Les outils de collecte	23
2- 4 - La collecte des données	24
2- 4 -1- La pré- enquête	24
2- 4 -2- L'enquête de terrain	24
2- 5- Le traitement des données.....	26
2-6- Les difficultés rencontrées et les limites de la méthodologie.....	26
DEUXIEME PARTIE : LE CADRE BIOPHYSIQUE ET HUMAIN DU DELTA DU SALOUM	28
Chapitre 3 : Le cadre biophysique	28
3-1- Le climat.....	28
3- 2- L'hydrographie	30
3- 3- Les sols	33
3- 4- La végétation	33
3- 5- La présentation de l'AMP de Bamoung et des villages polarisés	34
3- 5-1- La situation et l' étendue	35
3- 5- 2- Le processus de mise en place de l'AMP	40
3- 5- 3- Les caractéristiques physiques	41
3- 5- 4-La flore, la faune et les sols.....	42
Chapitre 4. Le cadre humain	44
4 -1- L'historique du peuplement	44
4 -2- L'organisation sociale.....	45
4 -3- Les activités économiques	45
4 -3-1- L'agriculture.....	47
4 -3-2- L'élevage	48
4 -3-3- La pêche	48
4 -3-4- Le tourisme.....	49
4 -3-4- L'exploitation des produits forestiers	50
4 -3-5- L'état et la diversité des ressources halieutiques	50
4- 3- 6- Le cadre organisationnel et parties prenantes de l'AMP	55
TROISIEME PARTIE : LES PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES.....	64
Chapitre 5 : Les pratiques traditionnelles	64
5-1-La pêche	64
5-2- Les techniques de gestion des ressources halieutiques	65
5-3- La collecte et la transformation des produits halieutiques	66
5-4- Les croyances	66
Chapitre 6 : Les innovations.....	68
6- 1- La pêche	68
6- 1-1- Les pirogues motorisées et filets.....	69

6- 1- 2- Les guirlandes	70
6- 1- 3- Le repos biologique	70
6- 1-4- La pisciculture	72
6-2- La gestion de la mangrove	73
6-2-1-L'exploitation de la mangrove.....	73
6-2-2- Le reboisement de la mangrove	73
6- 3- Le maraîchage	76
6- 4- L'écotourisme.....	78
6-5- Les représentations des populations de l'AMP	79
6-5-1- La Participation des populations.....	79
6-5- 2- La gestion de l'AMP	81
6-5- 3- La stratégie de gestion concertée	83
6-5- 4-Les interdits liés à l'AMP	83
QUATRIEME PARTIE : LES ENJEUX DE LA GESTION DES RESSOURCES	86
Chapitre 7- Les enjeux socio-économiques, culturels et environnementaux ...	86
7-1- Les enjeux socio- économiques	86
7-2- Les enjeux culturels	87
7-3- Les enjeux environnementaux	87
Chapitre 8- Les enjeux en fonction des parties prenantes	90
8-1- Les populations	90
8-2- Les ONG et les services étatiques	91
8- 3- Les conséquences des enjeux	91
8-3- 1- Le Partenariat.....	91
8-3- 2- Les conflits	92
CONCLUSION GENERALE.....	94
BIBLIOGRAPHIE	96
ANNEXES	101

INTRODUCTION

Contexte

Le congrès mondial de Durban sur les Parcs Nationaux tenu en 2003 exhorte la communauté internationale dans son ensemble à établir avant 2012 un système mondial de réseaux représentatifs d'aires protégées marines et côtières. Conformément au droit international, les connaissances scientifiques doivent permettre l'efficacité de la gestion.

Ce congrès de 2003, ayant constaté que l'essentiel des efforts de protection concerne les écosystèmes continentaux, a recommandé que les Etats mettent l'accent sur la protection de leur zone littorale et marine ; l'objectif étant de multiplier par dix en dix ans le nombre de aires marines protégées (<http://eau.apinc.org/spip.php?article80>).

Ainsi, conformément à cette recommandation, le Sénégal a créé par décret 2004 -1408 du 04 novembre 2004 figurant en annexe, cinq Aires Marines Protégées (AMP) à Saint- Louis, Kayar, Joal- Fadiouth, Bamboung et Abéné. Elles ont une superficie totale 82 500 ha. Il s'agit d'une action importante vers l'établissement d'un réseau d'AMP représentatif des eaux du Sénégal. Ces AMP permettront une gestion durable des zones de pêches en protégeant des zones de nurseries et de reproduction. L'implication des communautés de pêcheurs dans le suivi et l'étude des aires protégées est nécessaire (WWF, 2003).

En effet, la pêche est le secteur économique primaire l'important devant les phosphates et l'arachide. « Les dernières estimations sont de l'ordre de 330 000 tonnes débarquées, dont 85 % provenant de la pêche artisanale » (http://www.diawara.org/senegal/senegal_peche.php). Les produits de la pêche maritime apportent plus de 75% de protéines animales aux populations utilisatrices (Dème et Kébé, 2000).

Sur la période 1990 – 2000, le secteur de la pêche a représenté en moyenne 11% du PIB (Produit Intérieur Brut) du secteur primaire. Il vient ainsi en troisième position des contributions au PIB sectoriel derrière l'agriculture et l'élevage. Par rapport au PIB

total de l'économie, la contribution de la pêche sur la période a été en moyenne de 2 à 2,5 % (Ministère de la pêche, 2003).

D'après les recherches effectuées au Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (C.R.O.D.T), les principales ressources halieutiques disponibles sont surexploitées. « Ce fait dénote d'une pêche soutenue depuis quelques années ayant entraîné un appauvrissement remarquable des fonds marins » (Bibang, 2001).

Parallèlement, dans un souci de protection de l'environnement, le Sénégal confronté à la raréfaction de la ressource au niveau sous-régional, a renforcé le réseau des parcs nationaux avec la création d'autres parcs dans la période 1973-1976. Des sites comme la Langue de Barbarie et le Delta du Saloum (classé Réserve de Biosphère par l'UNESCO), sont reconnus par l'ensemble de la communauté scientifique pour leur importance dans la régénération de très nombreuses espèces animales et plus particulièrement les poissons (Fossi, 2005).

Le gouvernement du Sénégal a exprimé son intention, face à la crise de la pêche, d'impulser la création d'outils pour rendre plus efficaces les réponses à opposer aux défis de la gestion durable des ressources et des écosystèmes marins et côtiers par les communautés de pêcheurs, en conformité avec les conventions internationales pertinentes (Diouf, 2006).

Les AMP font aujourd'hui l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs en ressources halieutiques et des gestionnaires des pêcheries. Cet intérêt vient du fait que, malgré la multiplicité des instruments d'aménagement mis en œuvre à travers le monde, les problèmes de « surcapacité » et de surexploitation ainsi que les conflits qu'ils génèrent n'ont pu être évités dans la plupart des pêcheries (Sarr, 2005).

L'AMP de Bamboung est la première au Sénégal. Elle est partie intégrante de la RBDS. Le suivi biologique assuré par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) révèle une tendance au retour à un peuplement moins exploité. L'activité de reproduction est apparemment plus forte et le niveau trophique est sensiblement élevé (Sow, et Guillard, 2005).

L'AMP de Bamboung concerne une diversité d'acteurs (communautés locales, institutions étatiques, ONG, comités) ce qui pose des problèmes si leurs préoccupations ne sont pas prises en compte.

Les rares recherches concernant cette AMP montrent des conflits d'intérêts et des désaccords entre parties prenantes en relation avec les enjeux socio-

économiques, culturels et environnementaux qui tournent autour de l'AMP (Diouf, 2006).

Le cadre législatif et réglementaire adéquat pour la création et la gestion des AMP n'est pas fonctionnel. D'où le recours à un décret présidentiel pour la création des cinq premières AMP. Le cadre institutionnel, par rapport à leur ancrage, pose problème. La gestion concertée au niveau de l'administration centrale entre les différents services techniques des ministères concernés reste un défi. Enfin, les conflits de compétence sont vite apparus par le manque d'harmonisation entre différents codes sectoriels. En plus les AMP apparaissent dans un contexte de décentralisation. Le transfert de compétences aux collectivités locales ne s'accompagne pas souvent de moyens nécessaires. L'AMP, en tant qu'outil de gestion, entraîne dans un premier temps, une restriction de l'accès à la ressource.

Tous ces facteurs nécessitent une bonne compréhension des représentations, des pratiques et des enjeux de la gestion des ressources naturelles au niveau de l'Aire Marine Protégée de Bamboung, objet de cette étude.

Problématique

Le Delta du Saloum est une zone marine côtière d'une importance capitale sur le plan international dans la conservation de la diversité biologique d'où son statut de Réserve de Biosphère. Cette zone présente une diversité faunistique et floristique qui mérite d'être conservée. Elle combine les caractéristiques d'une zone humide marine, estuarienne, lacustre et palustre, et ses différents sites remplissent les fonctions classiques d'une zone humide. Notons l'existence d'un écosystème de mangrove avec ses vasières riches en matières organiques; d'une multitude de chenaux servant de tampon entre la terre et l'océan et assurant l'interaction avec le réseau hydrographique en amont ; d'une diversité spécifique tant animale que végétale ; d'ensemble marin, amphibia et continental (DIA, 2003).

La pression sur les ressources naturelles est très forte avec l'augmentation rapide de la population. Les ressources halieutiques sont ainsi sujettes à une surexploitation. Face à ces menaces, l'AMP de Bamboung a été créée pour la conservation des ressources halieutiques et de la biodiversité. La zone périphérique de l'AMP est constituée de quatorze villages dont trois (Sipo, Bossinkan, Diogaye) ont une tradition de pêche dans ce site.

La dynamique nationale de mise en place d'Aires Marines Protégées s'intègre parfaitement au contexte global. Le plan de travail conjoint entre la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention sur les Zones Humides dite Ramsar, montre que les zones humides côtières sont particulièrement menacées. Il préconise la mise en œuvre des principes et lignes directrices relatives à la gestion intégrée des zones côtières.

La plupart des approches dans la création des AMP reconnaissent que les problèmes de gestion de la diversité biologique sont complexes. Ils impliquent des interactions, des effets secondaires et des conséquences multiples (UNESCO, 2000).

L'approche écosystémique reconnaît que les êtres humains, avec leur diversité culturelle, font partie intégrante des écosystèmes. De même l'établissement des AMP accorde une place de choix à la participation des populations (DIOUF, 2006).

Cependant, même si le dialogue entre acteurs a été amorcé dans le cadre de la RBDS, les perceptions de l'AMP diffèrent selon les acteurs, notamment entre le pouvoir central, les services techniques, les ONG et les populations locales. Le congrès de Durban pousse les acteurs à instaurer un dialogue permanent avec tous

les secteurs de la pêche pour faire naître une compréhension mutuelle. L'échange de connaissances est nécessaire pour faire en sorte que le processus de même que les résultats soient obtenus dans la transparence. (Congrès Durban, 2003).

Face à cette problématique, un certain nombre de questions méritent d'être posées :

- Quels sont les représentations, les pratiques et les enjeux en relation avec la gestion des ressources naturelles au niveau de l'Aire Marine Protégée de Bamboung ?
- Est-ce que le concept d'AMP a la même signification pour les populations locales ? Quelles sont les conséquences sur les niveaux de perception et de pratique et mènent-ils aux conflits qui constituent une contrainte pour la gestion des Aires Marines Protégées notamment celle de Bamboung ?
- Quelles sont les stratégies de gestion des ressources marines et côtières dans la zone du Bamboung ?
- Quels sont les enjeux et les positions des différentes parties prenantes ?

Pour répondre à ces interrogations, nous avons dégagé un certain nombre d'hypothèses :

Hypothèses de recherche

Hypothèse 1 : Les représentations, les pratiques et les enjeux sont compatibles avec une gestion efficace des ressources naturelles de l'Aire Marine Protégée de Bamboung ;

Hypothèse 2 : Les populations locales partagent le même niveau de perception des contraintes de l'utilisation de l'AMP comme outil de gestion des habitats et des pêcheries et par conséquent adoptent des règles consensuelles de résolution des conflits au niveau local ;

Hypothèse 3 : Les stratégies de gestion concertée des ressources marines et côtières adoptées sont favorables à l'essor de l'AMP de Bamboung ;

Hypothèse 4 : Les enjeux de pouvoir et les positions des différentes parties prenantes à la gestion de l'AMP ne constituent pas un obstacle majeur à l'atteinte des objectifs fixés.

But de la recherche

Cette étude vise à contribuer à :

- 1- une meilleure compréhension des pratiques et des représentations des populations locales pour ce qui est de l'AMP ;
- 2- une prise en compte des réalités culturelles, socio-économiques et environnementales des acteurs locaux dans le processus de gestion des AMP.

Objectif général

Cette recherche a pour ambition d'analyser les contextes et les dynamiques socio-économiques, culturels et environnementaux d'émergence de l'Aire Marine Protégée de Bamboung.

Objectifs spécifiques

- ▶ Identifier et analyser les informations sur les représentations, les croyances, les savoirs en relation avec le contexte socio-économique culturel et environnemental dans lequel l'AMP a été créée ;
- ▶ Identifier les différentes utilisations, comportements, pratiques et modes de gestion des ressources marines dans le Bamboung ;
- ▶ Analyser les enjeux socio-économiques, culturels, environnementaux autour de la création et de la mise en œuvre de l'AMP de Bamboung.

Pour atteindre ces objectifs nous avons utilisé une démarche qualitative. Ainsi nous avons d'abord dégagé le cadre théorique et méthodologique, ensuite procédé à une identification les pratiques de gestion des ressources halieutiques pour enfin analyser les enjeux de la gestion des ressources.

PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

Chapitre 1: - Le Cadre théorique

Bien saisir les pratiques et enjeux de la gestion des ressources naturelles au niveau de l'Aire Marine Protégée de Bamboung va requérir quelques précisions sémantiques ; les confusions dans ce domaine sont nombreuses et conduisent à des erreurs d'interprétation. Ainsi, sont successivement abordées dans cette partie les notions d'Aire Marine Protégée, de diversité biologique, de conservation, d'écosystèmes, de représentation, d'enjeux, de modes de gestion et de ressources naturelles.

Aires Marines Protégées (AMP)

Selon UICN (2005), l'Aire Marine Protégée est une sous classe de l'Aire Protégée qui se définit comme « Une aire terrestre et/ou marine dédiée à la protection ou à la conservation de la diversité biologique et de ses ressources naturelles et culturelles associées, et gérées à travers les instruments juridiques ou d'autres moyens appropriés ».

L'UICN (2005) définit l'Aire Marine Protégée comme « tout espace intertidal ou infratidal, ainsi que ses eaux sous-jacentes et sa flore, sa faune et ses caractéristiques historiques et culturelles, que la loi ou d'autres moyens efficaces ont mis en réserve pour protéger tout ou partie du milieu ainsi délimité. »

Aucune autorité compétente pour la création des AMP n'est désignée, la seule exigence semble être celle d'une protection efficace du milieu. Le caractère générique de définitions aussi larges permet d'envisager la variété des objectifs et provenances des aires marines protégées dans le cadre d'une approche multifonctionnelle. (Diouf, 2000)

Diversité biologique

Selon Edward O. Wilson « la diversité biologique ou biodiversité est la totalité de toutes les variations de tous les organismes. » Elle comprend trois niveaux d'organisation biologique :

- les écosystèmes ;

- les espèces ;
- la variabilité génétique à l'intérieur des espèces (Barrault, 2005).

Dans l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique, ce terme est défini comme étant la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. »

Conservation

La « conservation » comprend la préservation de la biodiversité, la préservation des systèmes naturels qui soutiennent la vie et l'utilisation durable des ressources naturelles (Davey et Phillips, 1998). Dans ce sens, la « conservation » est un ensemble d'actions délibérées afin de protéger les structures, les fonctions et la diversité du système naturel sur lesquelles se fonde la vie de notre planète.

Cela implique le maintien des processus écologiques, la conservation de la biodiversité, et l'utilisation durable des ressources renouvelables.

Le maintien des processus écologiques rend la planète habitable. Ces processus déterminent le climat, purifient l'air et l'eau, régénèrent le sol, règlent les parcours et l'intensité des eaux et les cycles des éléments, et permettent aux écosystèmes de se régler.

La conservation de la biodiversité implique la conservation des espèces de plantes, d'animaux et d'autres organismes, mais aussi de la variété génétique à l'intérieur des espèces ainsi que des écosystèmes qui leur fournissent un habitat.

L'utilisation durable des ressources renouvelables prend en compte le sol, les organismes sauvages et domestiques, les forêts, le pâturage, les ressources des zones humides et les ressources halieutiques en général. Leur utilisation est durable quand ces ressources sont capables de se renouveler.

Ecosystème

Dans l'article 2 de la convention, l'écosystème est défini comme « le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle » (CDB, 1992).

En écologie, un écosystème désigne l'ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants (biocénose) et son environnement géologique, pédologique et atmosphérique (le biotope). Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'interdépendances permettant le maintien et le développement de la vie. Un écosystème est l'interaction entre les facteurs biotiques et abiotiques

Représentations : « Les représentations sont des créations d'un système individuel ou collectif de pensée. Elles ont une fonction médiatrice entre le "percept" et le concept. En ce sens, elles sont à la fois processus (construction des idées) et produits (idées). Elles se valident, se construisent et se transforment dans l'interaction "pensées" et "actions».

Par représentations, nous entendons les perceptions et les stéréotypes des parties prenantes. Ainsi nous faisons attention à la position du site, aux correspondances à l'entité géographique du terroir, à la sous entité et à la structuration de l'espace par les populations. Nous tenons compte aussi de la valeur accordée à l'espace et aux ressources.

Enjeux : C'est l'intérêt/ le bénéfice, ce que l'on gagner ou risque de perdre dans une entreprise, dans une compétition. Les enjeux seront analysés dans les domaines socio- économiques (prestige, renommée, rentabilité pour les populations, les parties prenantes), culturels (valeur religieuse, mode de vie et rites) et environnementaux.

Mode de gestion : Nous identifions les structures, la manière d'intervenir de celles-ci et voir comment les décisions sont prises.

Ressources naturelles

Une ressource naturelle est un bien, une substance ou un objet présent dans la nature, et exploité pour les besoins d'une société humaine. Il s'agit donc d'une matière première, minérale (l'eau) ou d'origine vivante (le poisson). Celle-ci peut être de la matière organique fossile comme le pétrole, le charbon, le gaz naturel ou la tourbe. Il peut s'agir aussi d'une source d'énergie: énergie solaire énergie éolienne.

Depuis les années 1970, cette notion évolue et tend à s'élargir aux ressources utiles à tout écosystème, et à tous les secteurs socio-économiques. Ainsi les superficies de sol disponibles, la qualité de l'eau ou de l'air, l'aspect des paysages, la biodiversité constituent d'autres aspects des ressources naturelles.

La fragilité et la limite de certaines ressources caractérisent les ressources non renouvelables (le pétrole), par opposition aux ressources renouvelables (la biomasse) qui ne sont pas pour autant inépuisables.

Dans cette étude nous allons mettre l'accent sur les ressources halieutiques.

Chapitre 2 : Le cadre méthodologique

Pour mener à bien ce travail de recherche, une méthodologie axée autour de quatre phases complémentaires est adoptée.

2- 1 : La recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté en une recherche et une collecte d'informations dans différents centres de documentation : Bibliothèque Universitaire de Dakar (BUD), Institut des Sciences de l'Environnement (ISE), Union Mondiale pour la Nature (UICN), Projet « Narou Heuleuk » (OCEANIUM), Institut de Recherche pour le Développement (IRD), Maison des Elus locaux à Dakar, Conseil Rural (CR) de Toubacouta, Enda Tiers Monde, Direction des Parcs Nationaux, Direction de la pêche, Direction des Eaux et Forêts, Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtierées (GIRMAC), World Wide Fund (WWF), Wetlands International.

Les rapports d'activités de l'IRD et du Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT) pour le compte de l'OCEANIUM ont été aussi exploités. L'Internet a été mis à profit pour collecter et exploiter des informations.

2- 2 : L'enquête exploratoire

Après la définition des objectifs de l'étude et l'adoption de la méthodologie à suivre, nous avons, avec l'aide de personnes ressources et d'agents de terrains, élaboré le profil des 14 villages de la communauté rurale de Toubacouta qui entourent l'AMP. Cette étape nous a permis d'avoir une idée claire sur les caractéristiques générales de chaque village. Nous avons utilisé aussi des cartes pour analyser la position de ces villages par rapport à l'Aire Marine Protégée de Bamboung.

Une visite de la zone auparavant nous a permis d'avoir un aperçu sur une bonne partie des villages de notre échantillon. Elle a permis aussi d'ajuster les outils de collecte.

Ainsi nous avons adopté une démarche pour :

- la définition des critères de sélection des villages ;
- l'identification des parties prenantes et groupes cibles concernés.

2- 3 : Les outils de collecte

Nous avons utilisé les outils qui nous permettent de recueillir des informations intéressantes pour l'étude.

L'observation participante : le temps de s'éjour dans les cinq villages sélectionnés a permis d'analyser et d'interpréter certaines attitudes et comportements qui méritent une analyse en rapport avec la gestion des ressources, les interdits, les relations entre les groupes ethniques et entre les villages.

Les entretiens structurés et non structurés : nous avons choisi cet outils pour les personnes ressources afin de tirer le maximum d'informations. Il s'agit du PCR, du Sous Préfet, du Conservateur, du Président du comité de gestion du Bamboung, des surveillants de l'AMP de Bamboung, et des agents de la pêche. Ainsi nous avons eu des informations sur les thématiques identifiées en relation avec le sujet.

Le focus group : il a été utilisé dans tous les villages avec des catégories d'acteurs socio-professionnels variés. Il s'agit des jeunes, des vieux, des femmes, des hommes, des pêcheurs, des transformatrices.

Le focus group était souvent une occasion de profiter de l'effet de masse pour utiliser les autres outils ci-dessous :

- ✓ **Le profil historique :** il nous a permis de connaître l'historique des villages sélectionnés, les modes d'utilisation des terres et des ressources. Les focus tenus avec les notables des villages sont d'une grande utilité. Des informations sont fournies sur l'évolution du milieu et la dynamique des pratiques de gestion des ressources mais aussi du rôle du chef de village.
- ✓ **La cartes des ressources :** elles ont permis de mieux connaître les opportunités de la zone. La conception est faite avec l'appui de la population locale.
- ✓ **Le calendrier saisonnier :** il a permis d'avoir une vision sur la gestion du temps par les habitants de ces villages.

- ✓ **Le diagramme de venn** : il a facilité l'identification des structures qui interviennent dans les villages et de leurs relations fonctionnelles. Ce diagramme est élaboré avec l'appui des populations.

2- 4 - La collecte des données

2- 4 -1- La pré- enquête

Nous avons profité de la sortie pédagogique de la 29^{ème} promotion de l’Institut des Sciences de l’Environnement pour faire le tour de la zone et bénéficier d’un premier contact avec quelques personnes ressources. Cela nous a permis de tester et de réajuster les outils de collecte que nous avions élaborés.

Nous avons fait le profil des quatorze villages polarisés par l’AMP et qui constituent la base de notre échantillon pour la collecte des données. Ce travail a été facilité par les conseils recueillis auprès des personnes ressources et par la documentation collectée sur chaque village.

Différents échanges nous ont permis de vérifier l’existence de certaines activités. Une fois la base de l’échantillon déterminée, nous avons procédé à un choix raisonné de l’échantillon.

Le choix de cet échantillon est basé sur les critères suivants :

- l’implication du village dans le processus de création de l’AMP ;
- l’implication du village dans les activités de gestion des ressources halieutiques ;
- l’emplacement /la position du village par rapport à l’AMP ;
- la fréquentation ou non du Bamboung avant sa mise en défens;

Ainsi les villages retenus sont Toubacouta, Soukouta, Sipo, Diogaye et Nema Bah.

2- 4 -2- L’enquête de terrain

Nous avons séjourné pendant deux semaines dans la communauté rurale de Toubacouta pour mener des enquêtes dans les cinq villages sélectionnés.

Durant notre séjour, nous avons pu tenir vingt sept (27) focus group et vingt trois (23) interviews semi structurées. Les enquêtes ont concerné les hommes, les femmes, les vieux et les jeunes. Les figures 1 et 2 illustrent des séquences de focus groupes avec respectivement les femmes de Sipo et de Soukouta. Un guide

d'entretien était élaboré pour les différentes catégories socio- professionnelles. Les informations collectées sont surtout qualitatives.

D'autres interviews étaient effectuées à Dakar où résident certains responsables de structures.

Figure 1 : Focus group avec les femmes de Sipo



Crédit photo : Dramé (2007)

Figure 2 : Les femmes de Soukouta dans la description de leurs activités



Crédit photo : Dramé (2007)

Figure 3 : Démonstration d'activité



Crédit photo : Dramé (2007)

2- 5- Le traitement des données

Les enquêtes réalisées sont qualitatives. Ainsi les données collectées sont aussi en priorité qualitatives. Le traitement des données est faite en utilisant la méthode traditionnelle d'analyse de contenu. Il consiste en un examen systématique et méthodique de documents textuels ou visuels.

Ainsi, après la collecte nous avons saisi à la machine les informations qui étaient consignées dans notre cahier de terrain. Un classement thématique des réponses est effectué. Le tri est fait dans chaque lot de réponses est trié. Nous avons analysé les expressions qui revenaient souvent dans les discours et leurs sources. Il convient de chercher les occurrences tout en sachant que dans une analyse de contenu le chercheur tente de minimiser les éventuels biais cognitifs et culturels en s'assurant de la validité de son jugement.

2-6- Les difficultés rencontrées et les limites de la méthodologie

Les difficultés sont notées dans la prise de rendez-vous avec certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) sur le terrain parce qu'elles travaillaient sur leurs rapports d'activités. Les biais d'attentes et de forte personnalité sont identifiés lors des focus group.

- ✓ Les biais d'attente ont existé même si les objectifs de l'étude étaient bien expliqués. Dans plusieurs villages les populations, en un moment donné, ont posé des doléances.
- ✓ Dans les focus group, la parole est monopolisée par une personne qui semble être le leader. Nous prenions la parole souvent pour inciter les autres à parler et nous leur montrions l'importance de l'opinion de tout un chacun. Ceci est surtout noté avec certains pêcheurs.

Les discussions informelles nous ont permis de savoir que souvent la personne qui tend à conserver la parole est le propriétaire d'une pirogue ; c'est « le capitaine » et quand il parle ceux qui dépendent de lui ne peuvent le contredire .

DEUXIEME PARTIE : LE CADRE BIOPHYSIQUE ET HUMAIN DU DELTA DU SALOUM

Chapitre 3 : Le cadre biophysique

3-1- Le climat

Le climat de la zone est de type soudanien. Il est caractérisé par deux saisons: une saison sèche qui va de novembre à mai et une saison des pluies appelée aussi « hivernage » qui va de juin à octobre, (Leroux, 1983 ; Diouf 1996). La saison des pluies connaît depuis plusieurs années des irrégularités pluviométriques, avec une tendance générale à la baisse. Cette baisse générale des quantités de pluies enregistrées dans la zone (moyenne des enregistrements des stations de Kaolack et Fatick) est très marquée entre 1950 et 1972, période au cours de laquelle la hauteur de pluies annuelle est passée de 1153 mm à 389 mm. Les faibles quantités de pluies ont ainsi été enregistrées dans la période de 1972 à 1998 avec une moyenne pluviométrique annuelle de 513 mm.

En plus de la baisse des quantités de pluies, la durée effective de l'hivernage est également passée de 5 à 4 mois (Diouf, 1996). La figure 4 illustre parfaitement cette situation.

Cette baisse de la pluviométrie n'est pas sans conséquence sur la dégradation de la qualité des sols (Milleville & Serpantié, 1994; Perez & Sène, 1995; Dia 2003) qui se traduit par un phénomène d'aridification et de salinisation aboutissant à une baisse de la productivité agricole et même à la stérilité des sols dans certains endroits. L'accroissement de la salinité des eaux a affecté négativement la mangrove et provoqué l'extension des tannes au détriment des vasières (Diouf, 1996).

Cette péjoration climatique a des conséquences sur la vie socio- économique des villageois. Les rendements agricoles suivent aussi cette tendance à la baisse. Certaines spéculations s'adaptent difficilement à ce stress hydrique.

Ce tableau 1 montre que depuis plus de trois décennies la pluviométrie ne cesse de diminuer. Entre les décennies 1970 - 1979 et 1980- 1989, il y a 108,52 mm de pluie de moins. De la période 1980 – 1989 à celle de 1990-1999, la diminution est de 14,75 mm. Le nombre de jours de pluie suit cette même tendance à la baisse. D'une moyenne de 43 jours dans les années 1970, il n'est plus que de 39 jours dans les années 1990.

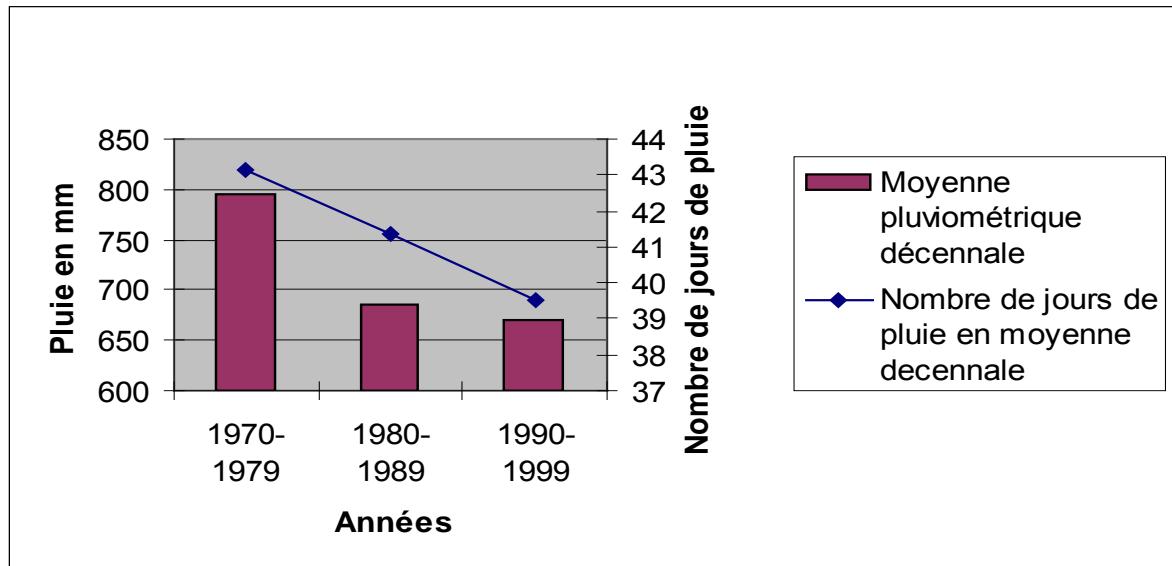
Tableau 1 : Evolution de la pluviométrie au niveau de la station de Toubacouta

Années	Moyenne décennale pluviométrique en mm	Nombre Moyen de jours
1970- 1979	794,15	43,11
1980- 1989	685,63	41,37
1990- 1999	670,88	39,5

Source : Direction de la Météorologie Nationale

La figure 4 confirme cette baisse de la quantité et du nombre de jours de pluie dans le tableau 1.

Figure 4 : Evolution de la pluviométrie de 1970 -1999 à Toubacouta



Source : figure élaborée d'après les données de la Direction de la Météorologie Nationale

La zone est soumise à trois types de vents :

- l'alizé maritime, relativement frais, de direction NNW ; son pouvoir hygrométrique est très faible ;
- l'alizé continental ou harmattan, vent chaud et sec qui souffle en saison sèche ; son pouvoir hygrométrique est quasi nul ;
- la mousson qui, après avoir effectué un long parcours océanique, arrive sur le continent avec une humidité élevée de l'air qui apporte la pluie.

Les températures moyennes annuelles se maintiennent entre 26°C et 31°C. L'évaporation et l'humidité relative sont liées à la température de l'air et à son pouvoir hygrométrique et suivent par conséquent le rythme saisonnier (Dia, 2003).

3- 2- L'hydrographie

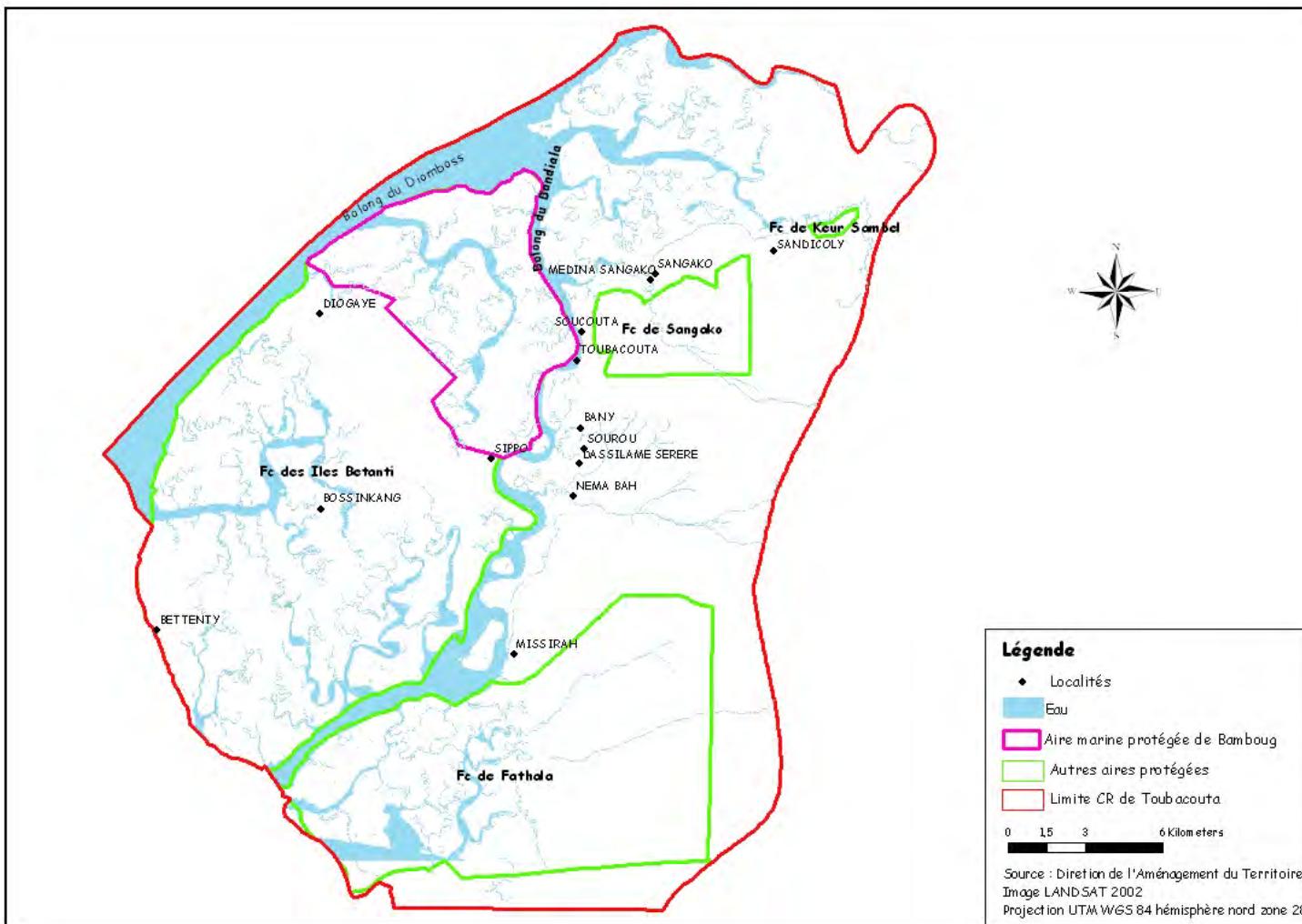
Les caractéristiques hydrologiques et hydrodynamiques de l'estuaire ont ainsi été modifiées à cause de ce déficit pluviométrique qui a réduit l'apport d'eau douce de la partie continentale à l'estuaire, en faveur de l'apport d'eau salée de la mer (Diouf, 1996 ; Bousso, 1996).

Cette inversion du fonctionnement de l'estuaire a des conséquences sur la composition des ressources halieutiques dont la plupart des espèces sont « d'origine ou à affinité marine » (Diouf, 1996 ; Bousso, 1996).

Les principaux bras de mer sont le Saloum, le Diomboss et le Bandiala (cf. Carte du réseau hydrographique de Toubacouta).

Le littoral du Saloum est soumis à deux types de houle : l'une en provenance de l'Atlantique Nord (direction NO) agit pendant toute la saison sèche ; l'autre en provenance de l'Atlantique Sud (direction SE) agit pendant la saison des pluies. La houle du nord a une action prépondérante; elle est responsable d'une dérive littorale qui conditionne la dynamique des cordons littoraux amont (Dia, 2003).

Carte 1 : Carte du réseau hydrographique de la Communauté Rural de Toubacouta



3- 3- Les sols

La dynamique marine a fortement influencé le modèle du relief. La transgression marine du Nouakchottien (5000 ans BP) a provoqué des dépôts sableux qui ont formé des terrasses en bordure du plateau continental, parfois suffisamment élevées pour former des îles. Après cette transgression marine, la houle du Nord-ouest a modelé des cordons littoraux successifs qui ont fini par fermer partiellement le golf. À la suite de la régression marine, d'anciennes vasières exondées se sont transformées en tannes dépourvues de végétations. Cette évolution s'est poursuivie jusqu'à la période actuelle.

Les sols identifiés sont :

- les sols ferrugineux tropicaux lessivés et non lessivés développés sur la couverture gréseuse du continental terminal et sur les dunes continentales ;
- les sols hydromorphes minéraux à pseudogley développés dans la partie supérieure du glaçis de raccordement des tannes aux unités du plateau continental ; caractérisés par la présence de fer et un pH acide, ils sont peu fertiles ;
- les sols fortement minéralisés sur les cordons ;
- les sols hydromorphes bruns, mal identifiés dans les vallées ;
- les sols halomorphes ou tannes, situés immédiatement à l'arrière de la mangrove et couvrant environ 140 000 ha (Dia, 2003).

Les sols sont de plus en plus affectés par le déficit pluviométrique, la salinisation, la surexploitation, la mauvaise gestion. L'érosion hydrique ne cesse d'amoindrir leurs aptitudes selon Diop (1996).

3- 4- La végétation

La végétation est fortement liée à la pluviométrie et à la qualité des sols.

La mangrove a connu une forte dégradation au cours de ces dernières années. En effet, le Delta du Saloum est un estuaire inverse, caractérisé par une réduction de l'influence continentale au profit de celle de la mer, et un fort gradient de salinité des eaux d'aval en amont (Dia, 2003).

La baisse de la pluviométrie de ces deux dernières décennies a des conséquences sur le taux de salinité des eaux, et entraîne aussi une baisse de la nappe phréatique. La mangrove est inondée deux fois par jour, toutes les espèces de mangrove sont halophytes. La teneur excessive en sel de l'eau peut compliquer son utilisation par les végétaux qui souffrent alors d'une sécheresse physiologique. La forte évaporation augmente aussi la salinité.

Nous pouvons distinguer deux grands types de formations végétales : « celles qui occupent les zones submersibles et leurs bordures d'une part, et celles qui occupent les zones insubmersibles d'autre part.

La mangrove constitue l'élément dominant des zones submersibles et de leurs bordures. Les trois principales espèces composant cet écosystème sont *Rhizophora racemosa*, *Rhizophora mangle* et *Avicennia africana*. Il convient également de mentionner, à la limite supérieure de l'influence des marées, les prairies halophytes, aussi connues sous le nom de « tannes herbus » (par opposition aux tannes vives étendues sursalées sans végétation).

Au niveau des zones non submersibles, les formations végétales vont des forêts galeries aux savanes arborées. La savane, arbustive à arborée est dominée par quelques espèces d'affinités soudanaises, alors que les galeries forestières ont une canopée plus dense et une composition floristique d'affinité guinéenne » (Dia, 2003). L'existence de ressources naturelles riches et diversifiées est une condition favorable à l'établissement des populations.

3- 5- La présentation de l'AMP de Bamboung et des villages polarisés

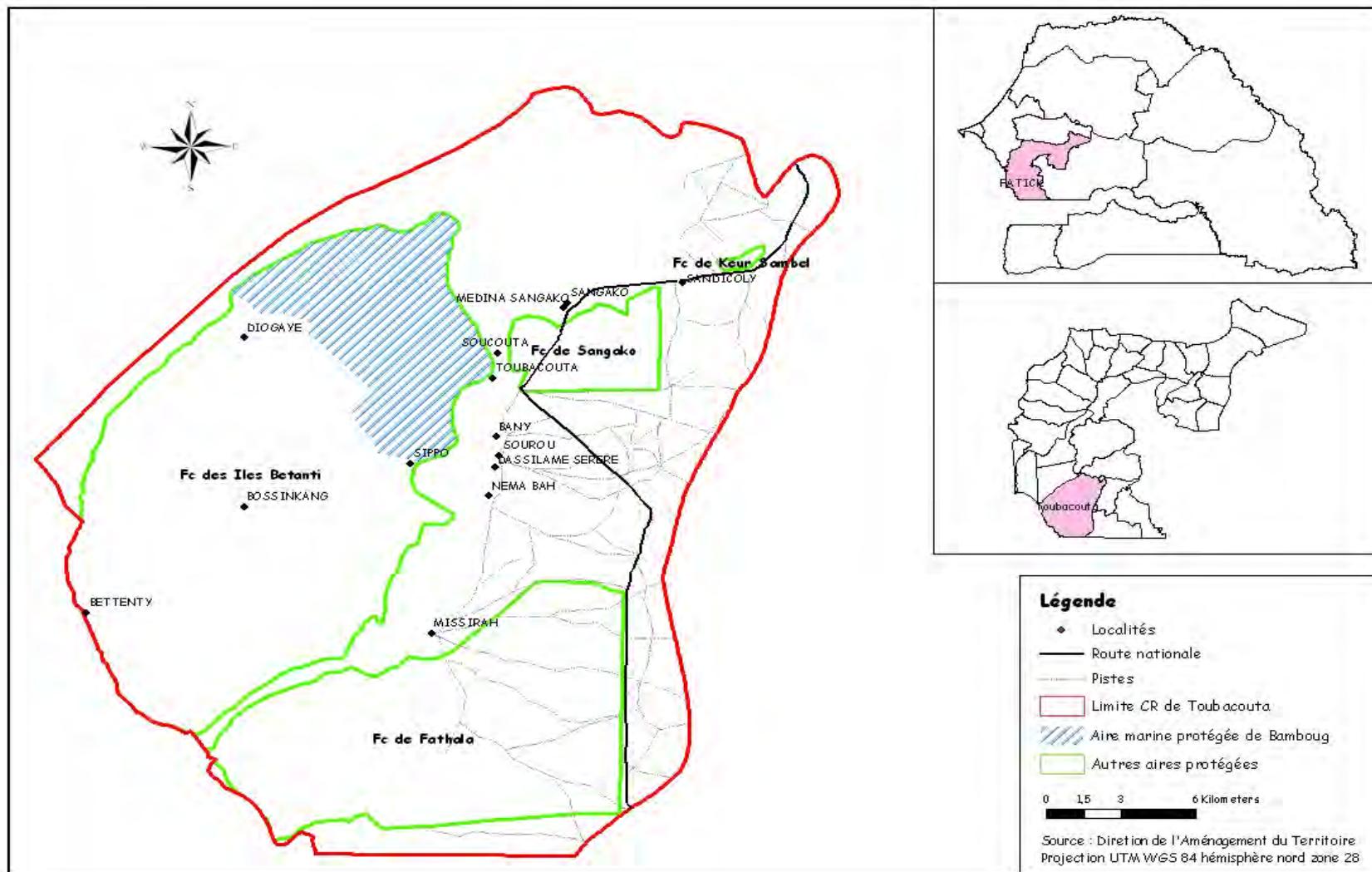
« Les aires protégées se caractérisent par la catégorie à laquelle elles appartiennent, mais également par leur modalité de gestion, laquelle est tributaire des conditions politiques et socio-économiques du pays où elles sont situées. Dans certains cas, l'aire protégée est dotée de sa propre structure administrative, ayant pleins pouvoirs, disposant d'effectifs importants et d'un budget élevé. Dans d'autres, elle n'est protégée que sur le papier, concrètement il n'y a pas de lignes de démarcation, de règlement, de pratiques de gestion reflétant son statut » (IUCN, 1997).

►

3- 5-1- La situation et l'étendue de l'AMP

L'AMP se situe entre 13°50 N et 16°33 W au Centre Ouest du Sénégal, dans la région de Fatick au niveau de l'arrondissement de Toubacouta et dans la communauté rurale de Toubacouta (cf. carte n° 1).

Carte 2 : Carte de localisation de la communauté rurale de Toubacouta



Le Delta du Saloum est formé de trois ensembles : continental, estuaire et maritime.

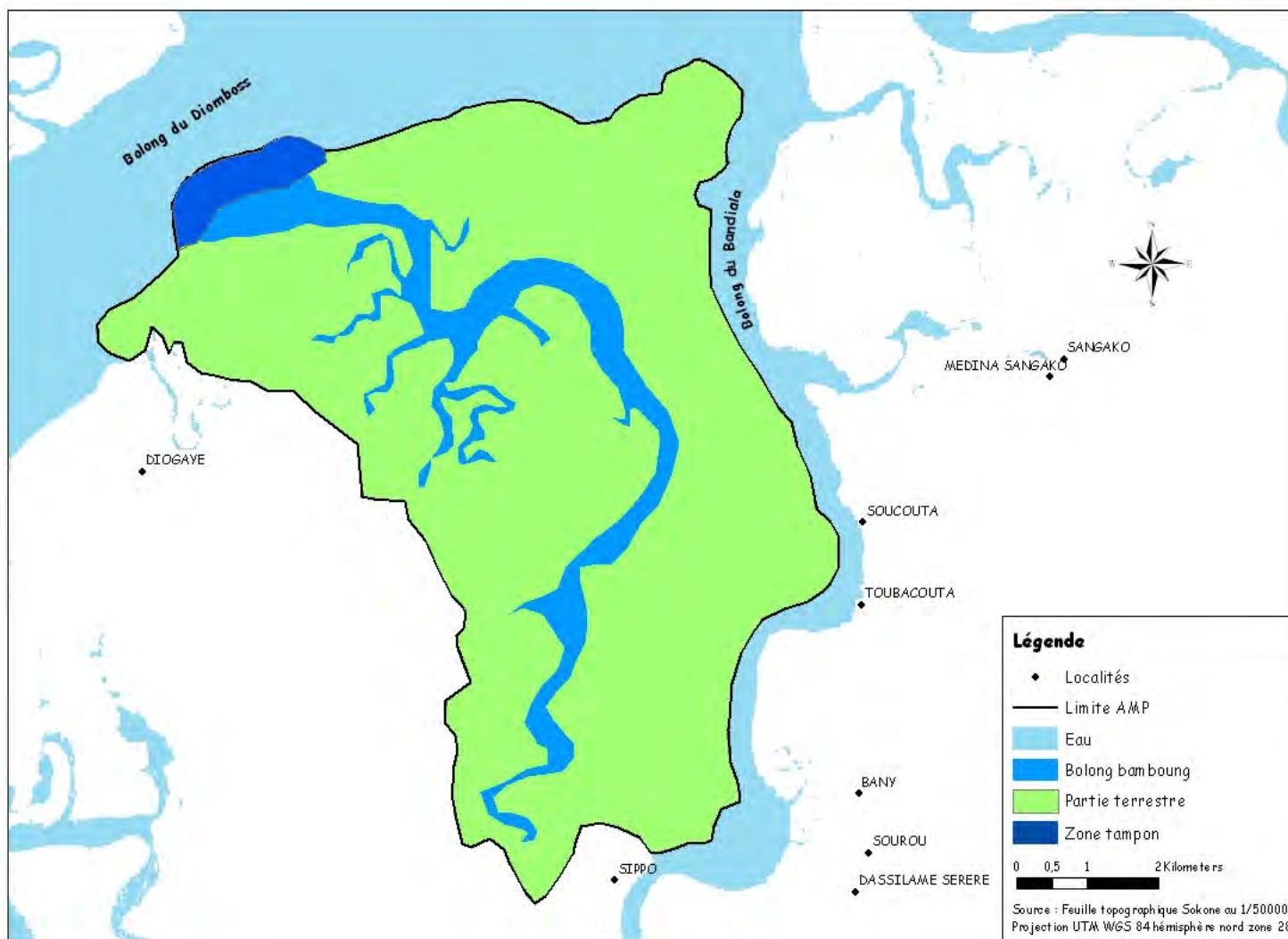
La partie continentale est constituée dans sa partie basse de formations de mangrove d'une superficie de 17 000 ha (LERG, 2004) et de « tannes ». Il compte dans sa partie haute des forêts et des savanes sur 67 000 ha (LERG, 2004) en alternance avec des zones de culture et de village.

La partie estuaire a une superficie de 180 000 hectares. La partie de cet ensemble couverte d'eau est constituée de trois groupes d'îles : les îles « Gandoul » au nord, les îles « Bétenty » et les îles « Fatala » au sud (Bousso, 1996). Ces îles sont séparées par trois principaux bras de mer : le Saloum, le Diomboss et le Bandiala. On compte, outre ces bras de mer, un dense réseau de chenaux appelé localement « bolongs ». Cette partie compte d'importantes vasières généralement colonisées par la mangrove (Diouf, 1996), des « tannes » et des îles dont certaines sont habitées.

La partie marine s'étend sur une largeur de deux kilomètres dans l'océan Atlantique et couvre 58 000 ha (LERG, 2004). Il compte des îles « sauvages » dont l'île aux oiseaux, l'île aux bœufs et les îles Sangomar. Ces îles ont d'importantes fonctions écologiques notamment la nidification des oiseaux et des tortues marines. Elles représentent à cet effet des lieux de visites écotouristiques très prisés (Dia, 2003).

L'AMP de Bamboung est délimitée au Nord par le bras de mer du Diomboss, au Sud par la forêt de Kolé et le village de Sipo, à l'Est par le Bolong de Bandiala, et à l'Ouest par les forêts de Diogaye et de Kabaye (figure 2).

Carte 3 : Carte de l'Aire Marine Protégée de Bamoung



Des plaques signalétiques sont posées du côté des forêts et des balises signalent les limites au niveau du Diomboss. Sa superficie est de 70 km² (cf. Décret portant création d'Aires Marines Protégées en Annexe).

L'AMP est divisée en trois zones :

- Une aire marine centrale essentiellement constituée par le bolong de Bamboung et ses ramifications. D'une longueur de 15 km (du confluent avec le Diomboss jusqu'aux vasières de la forêt de Kolé), sa largeur varie de 50 à 500 mètres et sa profondeur varie de 0 et 15 mètres. Il présente un réseau de chenaux secondaires très dense. En raison de la présence d'une nappe phréatique importante sur l'île « coco » (rive Est). Des sources d'eau douce souterraines se jettent dans le bolong, réduisant ainsi localement la salinité. Ces conditions spécifiques sont susceptibles de créer un environnement favorable à la faune aquatique, notamment les lamantins.

- Une zone tampon est localisée à la confluence du bolong, au niveau de la rencontre des eaux du Diomboss et du Bamboung. Elle couvre une superficie d'environ 1 km². C'est une zone de transition entre l'aire centrale qui est dotée de mesures de conservation des ressources ichtyologiques et le reste du réseau des chenaux du Delta du Sine Saloum où l'exploitation est libre.

- Une zone terrestre, qui comporte une zone de mangrove et une zone continentale. La mangrove est localisée en bordure des rives de toute la zone de l'AMP. La végétation y est abondante et, différentes espèces de palétuvier s'y sont développées. *Rhizophora racemosa* et *Rhizophora harrisonii* sont localisées en bordure des chenaux.

A l'arrière, *Rhizophora mangle* est beaucoup plus abondant et occupe des terres élevées susceptibles d'être immergées lors des hautes marées. Cette espèce forme le peuplement le plus important du bolong, tandis que *Avicennia africana* se développe dans la partie supérieure des vasières. Les palétuviers étant à la fois source de matière organique et support d'une forte production de phytoplancton, constituent un vivier pour la faune estuarienne, les juvéniles principalement. La zone continentale est représentée par l'île « coco ».

Cette zone de savane arborée occupe 15% à 20% de la surface de l'AMP (Albaret, 2005).

3- 5- 2- Le processus de mise en place de l'AMP

D'après l'Océanium, avant la mise en place de l'AMP, seuls trois villages (Sipo, Bossinkan et Diogaye) venaient y pêcher.

Le processus a commencé par la **délibération N°06/CRT du 10/10/2002** du conseil rural de Toubacouta. Rendue officielle par le décret **N°2004-1408 du 4/11/2004**, l'AMP a été balisée en avril 2003 par l'OCEANIUM et les populations locales. Les terroirs de Sandicoli, Médina, Sangako, Soukouta, Toubacouta, Sourou, Bani, Dassilamé sérer, Néma Bah, Missirah, Sipo, Bétenty, Bossinkang, Diogaye constituent la zone périphérique de cette AMP. Chaque village est représenté dans le comité de gestion. La surveillance est assurée par des jeunes volontaires des villages périphériques appuyés par les agents des Parcs Nationaux

Par la suite un Comité Technique chargé de la gestion des Aires Marines Protégées est créé par Arrêté Interministériel 2006-1654 du 03 mars 2006 (cf. annexe). Ce Comité Technique est composé de neuf (9) représentants de directions nationales ainsi que des Ministères des Forces Armées et de l'Intérieur. Pour les directions, il s'agit de la Direction des Parcs Nationaux, la Direction des Pêches Maritimes, la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols, la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches, la Directeur de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture, la Direction de la Marine Marchande et la Direction des Phares et Balises.

Deux ans après sa création, des difficultés de démarrage subsistent. Dans ce schéma administratif proposé les services sociaux et les populations ne sont pas représentés. Cette situation préside des contraintes quant à la prise en compte de la dimension sociale et culturelle dans la gestion des AMP.

Selon l'article 4 de l'arrêté cité ci-dessus, le Comité Technique a la charge de :

- l'élaboration des procédures générales de création, de la validation et de la coordination de la gestion des aires marines protégées ;
- l'élaboration d'un programme de mise en place d'aires marines protégées et de la coordination de la mise en œuvre ;
- la création d'aires marines protégées ;
- du suivi et de l'évaluation des aires marines protégées ;
- l'élaboration des procédures de décisions et de gestion des conflits ;

- l'examen des propositions et de toute initiative présentées de création d'aire marine protégée.

3- 5- 3- Les caractéristiques physiques

Située au cœur de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum, l'AMP de Bamboung est une zone humide Internationale.

Elle se trouve dans la zone soudanienne marquée par l'existence de deux saisons ; l'une sèche qui dure huit mois de novembre à juin et l'autre humide, d'une durée de quatre mois de juillet à octobre.

Cependant il convient de noter l'irrégularité des pluies. Ces variations mensuelles et inter-annuelles de la pluviométrie ont une forte influence sur les activités des populations et leurs comportements sociaux pour faire face à leurs besoins (Diop, 2006).

Le bolong de Bamboung est un affluent du Diemboss, l'un des trois bras principaux avec le Bandiala et le Saloum. Il fait partie d'un système complexe et diffus de chenaux et de mangroves caractéristiques des zones humides saumâtres intertropicales (Albaret, 2005). Le bolong de Bamboung et ses ramifications représentent 30% de la superficie de l'AMP (zone centrale de l'AMP, 15 km de long, 50 à 500 m de large pour une profondeur de 0 à 15 m)

Il est homogène, ne présente pas de stratification ni de zonage, longitudinale marquée, même si de légers gradients aval -amont (de salinité et d'oxygène surtout) ont pu être notés par l'équipe de l'IRD /CRODT.

Il convient de noter que le bolong de Bamboung constitue « une zone modérément salée par rapport au reste du Sine Saloum (28-52, moins importante que la moyenne du delta du Saloum) ».

La turbidité est faible (3,7 m de visibilité contre 1,8 m dans le reste du Delta). Cette clarté présente un intérêt esthétique mais aussi la transparence des eaux favorise la présence des espèces prédatrices chassant « à vue » et celles dont la fibre branchial délicat supporte mal les eaux chargées en particules minérales solides (*Ethmalosa fimbriata* ou cobo). Zone de repopulation d'huîtres et de nombreuses espèces de poisson (65 espèces retrouvées dont 42 s'y reproduisent).

3- 5- 4-La flore, la faune et les sols

3- 5- 4-1-La flore

L'AMP s'étend sur une superficie de 7000 hectares (70 km²). La végétation est présente sur deux grands types de milieux : les zones submersibles par les marées et les zones non submersibles. Environ 70% de cet espace sont constitués d'îles (abritant des zones sèches et des zones amphibies de forêts de mangrove et une faune très diversifiée).

La mangrove est représentée par six espèces principales appartenant à trois familles ; les Rhizophoracées, les Avicenniacées et les Combrétacées.

Les Rhizophoracées, qui comprennent trois espèces *Rhizophora racemosa*, de grande taille (pouvant atteindre 20 m), colonisent les bordures des chenaux. En arrière *Rhizophora mangle* et *Rhizophora harrisonii* constituent une formation plus étendue mais plus basse.

Les Avicenniacées qui ne sont représentées que par *Avicennia africana* (appelé également *Avicennia nitida*). Les *Avicennia* se situent en arrière des *Rhizophora*.

Les Combrétacées sont beaucoup moins abondantes. Il s'agit de *Laguncularia racemosa* et *Conocarpus erectus* qui occupent un domaine qui n'est immergé qu'aux marées de vives eaux.

Dans la savane arborée se trouvent d'importantes espèces dont *Vitellaria paradoxa*, *Elaeis guinensis*, *Cocos nucifera*, *Prosopis africana*, *Parkia biglobosa*, *Parinari macrophila*, *Terminalia macroptera*, *Combretum sp*, *Nauclea latifolia*, *Adansonia digitata*, *Anogeissus leocarpus*, *Mitragyna inermis*, *Celtis integrifolia*, *Khaya senegalensis*, etc.

3- 5- 4-2-La faune

C'est une zone d'une grande biodiversité. On y trouve des oiseaux (flamant rose, martin pêcheur, pélican gris, héron goliath, goéland raireur, sterne caspienne, sterne royale,...) des poissons (les familles les plus représentées sont celles des Carangidae, des Mugilidae, des Haemulidae, des Clupeidae) et des mammifères marins (dauphins et lamantins).

On y rencontre aussi des mammifères terrestres tels que le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le Céphalophe de grime (*Sylvicapra grimia*), l'hyène tachetée (*Crocuta crocuta*), le singe vert (*Cercopithecus aethiops*), le singe rouge (*Eurhitocebus patas*), le phacochère (*Phacochoerus aethiopicus*), le Babouin de Guinée (*Papio papio*), le Galago du sénégal (*Galago senegalensis*).

Divers rongeurs : mangoustes des marée, mangue rayée, mangue gambie, écureil fouisseur, écureil grimpeur, genette, civette, mangue à queue blanche, le rat de gambie, etc.

Des oiseaux terrestres comme le francolin commun, la pintade commune, la caille commune existent dans cette zone, etc.

3- 5- 4-3-Les sols

Le Bamboung est constitué d'une grande diversité de substrats : zones sableuses, vaseuses, tannes,...

Figure 5 : Vue Aérienne de l'AMP de Bamboung



Crédit photo: DPN

Chapitre 4. Le cadre humain

4 -1- L'historique du peuplement

Plusieurs paramètres, comme l'existence des amas de c oquillages, témoignent d'une présence relativement ancienne des populations. Source : http://www.senegalaisement.com/senegal/tumulus_funeraires_senegal.php

En revanche, certains auteurs parlent de l'implantation des villages du delta du Saloum qui se serait effectuée entre la fin du 18^{ème} siècle et le début du 19^{ème} siècle (Nouidemona J. D. 2004). Historiquement les différentes communautés rurales faisaient partie du royaume du Saloum qui s'étendait de Kaolack à Kaffrine et de Kael au nord jusqu'au Rip au sud. A l'origine, la fondation des villages était surtout liée à l'abondance des ressources naturelles.

Le Diomboss (bras de mer avec une em bouchure large de 4 k m) sépare deux groupes de villages traditionnellement opposés entre lesquels subsistent des différences notables, en particulier linguistique : au Nord , le pays des Niominka, le Gandon ; au Sud les îles Socé (appelées aujourd'hui îles Bétenti) dépendant du Niombato. Le « Niombato » est le nom par lequel les populations de l'actuel arrondissement de Toubacouta désignaient encore leur terroir. Il est situé à la frontière nord entre le Sénégal et la Gambie, et est depuis longtemps une zone d'installation de migrants cultivateurs et pêcheurs. Les premiers habitants sont pour la plupart des mandingues souvent venus du « Niombato », terroir qui se trouve dans ce qui est aujourd'hui la Gambie. A leur suite, Ouolofs, Diolas, Bassaris, Balantes Halpulaar, Sérères et même Bambaras viendront de contrées parfois éloignées, tous attirés par les immenses potentialités de ce milieu (UICN, 2000).

A l'image d'autres zones, le delta du Saloum se caractérise par la diversité des groupes ethniques en présence. Mais on note la prédominance des Sérères et des Mandingues. Le découpage administratif de 1983 a scindé cette région historique du Sine Saloum en deux régions, Kaolack et Fatick.

Le delta du Saloum est ainsi rattaché à la région de Fatick, précisément au département de Foundiougne. La population du département de Foundiougne était estimée en 2005 à 224659 soit 34% de la population de la région. Cette population est rurale à près de 89% (DPS, 2005).

4 -2- L'organisation sociale

Le Delta du Saloum est très fortement peuplé. Il faut dire que jusque dans un passé récent, le Sine Saloum était l'une des régions la plus peuplée du Sénégal.

L'importance de la population du Sine Saloum en général et du Delta du Saloum en particulier est le résultat d'un accroissement naturel. Le taux de croissance démographique de la région était supérieur à la moyenne nationale entre 1904 et 1958, soit 2,2 % contre 1,3% respectivement. Cette différence pourrait s'expliquer par l'attractivité de la région liée à la forte croissance de la production de l'arachide durant cette période (O. Sarr, 2005) avec

L'organisation sociale traditionnelle est marquée par la présence de carrés familiaux qui regroupent plusieurs ménages soumis à l'autorité d'un chef de ce Carré généralement le plus âgé.

4 -3- Les activités économiques

Le modèle économique est celui de subsistance. Dans ce type d'économie, la famille est l'unité de production et de consommation. La force de travail étant surtout celle humaine, la forte natalité est encouragée. Mais on a pu noter que cette organisation socio-économique traditionnelle est en train d'évoluer. L'économie de subsistance est en train de céder la place à une économie commerciale. Cette mutation s'explique par la dégradation des ressources naturelles et la croissance démographique. Face à cette situation, deux solutions se présentent : la migration ou la diversification des activités.

L'agriculture est l'activité dominante pour les mandingues. Les hommes cultivent au niveau des plateaux, alors que les femmes mènent des activités culturelles au niveau des vallées dans les « faro » (rizières). Il faut signaler que la culture du riz a presque disparu avec ces dernières années de sécheresse et les mares se sont asséchées. Ainsi, les femmes s'activent plus dans les « naako » (périmètres maraîchers). C'est le cas des femmes de Toubacouta à travers leur GIE « Keur Boo Naat ».

Chez les Sérères Niominka, la pêche est l'activité prépondérante. Les femmes mènent des activités de cueillette de mollusques et de transformation des produits halieutiques. Dans quatre villages parmi les cinq qui ont été enquêtés, les femmes

s'investissent essentiellement dans ce domaine ; au sein d'associations comme « Booga Yiif » à Soukouta ou de façon individuelle.

Dans trois des cinq villages enquêtés, la chefferie n'est pas héréditaire. C'est la personne qui est la plus âgée qui succède au chef de village ; que cela soit à Soukouta, Néma Bah, ou Toubacouta. En revanche elle est héréditaire à Sipo et à Diogaye. La décentralisation a fortement dévalué le rôle des chefs de village au profit d'une nouvelle autorité : le conseil rural. Les chefs de village n'ont pas de revenus en dehors des revenus agricoles et n'ont pas assez de moyens. Les populations ne paient presque plus d'impôts de telle sorte qu'elles ont moins d'activités liées à l'administration.

Les principales activités pratiquées dans la région sont l'agriculture, la pêche, l'élevage, la cueillette des produits de la mangrove. On trouve en fonction des ethnies une spécialisation dans les activités.

On note aussi une division du travail en fonction des sexes. Les hommes sont spécialisés dans les activités de pêche, d'agriculture et d'exploitation forestière. Les femmes sont dans la cueillette (huîtres, coquillages, murex, cymbium) et la transformation des produits halieutiques.

Pour les Mandingues, l'activité dominante est l'agriculture. Les femmes pratiquent de la riziculture dans les vallées.

Le delta du Saloum présente aussi des potentialités touristiques qui attirent les promoteurs. Trois types de tourisme y sont pratiqués : le tourisme balnéaire (Dionewar, Foundiougne, Ndangane), la pêche sportive (Dionewar, Toubacouta, Sokone), la chasse sportive dans les zones amodiées. Le tourisme contribue ainsi pleinement à l'économie de la région.

L'élevage est aussi pratiqué dans la région et particulièrement dans le département de Foundiougne avec 55,8 mille têtes pour les ovins et 164,2 mille pour les petits ruminants en 2005. Il est de type extensif. Dans un contexte marqué par la pression foncière, l'insuffisance des zones de pâturage et de parcours constitue une menace pour les zones classées. L'exploitation des produits forestiers et l'arboriculture avec les anacardiers font l'objet d'une forte exploitation commerciale. Elle est souvent source de litiges entre les populations. Et puis l'exploitation du bois dans les forêts, au niveau de la terre ferme comme dans la mangrove, permet aux populations de se

ravitaillement en bois d'énergie, de chauffage mais aussi pour la construction des habitations.

Cette présentation montre des populations fortement dépendantes des ressources naturelles. De 1988 à 2005, la population de la région de Fatick est passée de 509 702 habitants à 660 761 habitants. La pression sur les ressources est devenue très accrue. Toutefois les produits issus de l'agriculture constituent une part importante de l'alimentation en milieu rural.

4 -3-1- L'agriculture

L'agriculture occupe près de 90% de la population active et reste dominée par la culture arachidière. Le mil constitue la principale culture vivrière de la région, suivi du riz, du maïs et du niébé. Quant aux cultures de rente, outre l'arachide, on peut noter le coton, la pastèque, le sésame, les cultures maraîchères et fruitières (Conseil Régional, 2001).

L'arachide qui était l'une des plus importantes cultures de rente est de plus en plus remplacée soit par d'autres cultures de rente, soit par la sylviculture (Anacardier). Cependant, le développement de l'agriculture est limité par un certain nombre de facteurs en rapport avec l'insuffisance des terres du fait que beaucoup d'endroits sont protégés ou classés dans la zone (Diop, 2006).

Le système de culture est basé sur une rotation annuelle entre cultures de rentes et cultures vivrières au niveau des terres du plateau ; le riz se développe dans les bas-fonds et une intense activité maraîchère est développée par les femmes et les jeunes en saison sèche dans les vallées. Le maraîchage permet en effet aux populations de disposer de légumes frais dans toute la zone, surtout dans les bas-fonds de Néma Bah, de Toubacouta.

Soukouta est le seul village où l'agriculture n'est plus pratiquée du fait du manque d'espace. En effet le village est quasi entouré par la mer, la partie terrestre est occupée par la forêt classée de Sanghako. L'agriculture était itinérante, avec l'existence d'un système d'emprunt de terre entre village pour la pratique de cultures hivernales.

Certaines contraintes comme l'existence de terres salées ou tannées (occupent une superficie non négligeable), la baisse de la pluviométrie, l'insuffisance et / ou la vétusté du matériel agricole, les problèmes phytosanitaires, la divagation du bétail et

l'enclavement de certaines zones de production hypothèquent l'efficacité du système de production.

4 -3-2- L'élevage

L'élevage est pratiqué en association avec l'agriculture. Il se caractérise par l'existence de deux techniques traditionnelles : l'élevage pastoral fondé sur la transhumance et l'élevage sédentaire confiné dans le terroir villageois. Néanmoins un système d'élevage moderne et d'autres formes d'organisations des éleveurs se développent dans la région du fait des activités des Groupement d'Intérêt Economique (GIE) et des associations villageoises qui sont appuyées par des ONG ou projets.

L'élevage est pratiqué dans les villages de Néma Bah, Toubacouta, Sipo et Diogaye. A Soukouta il n'y a même pas de bovins, mais seulement quelques ovins. A Diogaye, une famille Peulh y pratique l'élevage avec les petits ruminants (ovins, caprins). Les habitants sont des pêcheurs originaires de Bassoul.

4 -3-3- La pêche

Les potentialités en ressources halieutiques sont importantes dans cette zone. Ces ressources permettent aux populations des bras de mer du Diomboss, du Bandiala et des bolong de développer une importante activité de pêche associée par endroit à l'agriculture.

Selon le niveau d'association de ces deux activités par les populations on distingue :

- les villages et des campements de pêcheurs exclusifs qui pratiquent la pêche toute l'année (Sipo et Diogaye) ;
- les villages et les campements de pêcheurs co-dominants où la pêche est une activité étroitement liée à l'agriculture, dans un rapport qui varie suivant les endroits ; parmi ces villages figurent Bettenty, Bossinkang et Missira ;
- les villages et les campements de pêcheurs occasionnels où la pêche est pratiquée à petite échelle en saison pluvieuse. Ce sont des villages en amont du Diomboss.

Par ailleurs, cette activité constitue actuellement la principale alternative face au déclin de l'agriculture et de l'élevage car les pêcheurs résidant sont généralement

localisés au niveau des 13 villages situés sur le littoral. La pêche est la deuxième source de revenu du terroir. Les trois types de pêches pratiqués sont :

- la pêche sportive qui n'intéresse que les touristes en vacance ;
- la pêche industrielle exercée le plus souvent par des sociétés étrangères dans le cadre des accords de pêche entre leurs pays et le Sénégal ;
- la pêche continentale, pratiquée par les autochtones et qui prédomine.

Force est de constater que, malgré les conditions favorables dont bénéficie ce secteur, son développement connaît des blocages entraînant ainsi une baisse des retombées financières de la pêche. Le poste de pêche de Toubacouta en constitue une parfaite illustration avec un tonnage mis à terre qui est passé de 140 767 tonnes en 1987 à 80 505 tonnes en 2000 soit une diminution de 60 262 tonnes c'est-à-dire de 40% en 13 ans (PLD de Toubacouta, 2001).

Les raisons sont la raréfaction du poisson due à une dégradation des mangroves qui constituent leur lieu de reproduction, une absence de gestion de la ressource halieutique de la part des autorités compétentes, et un sous équipement des pêcheurs en raison de la cherté du matériel de pêche et de l'accès difficile au crédit.

Vu l'importance de ce secteur et son rôle stratégique, la communauté de Toubacouta a décidé de faire de la relance du secteur une priorité définie dans le Plan Local de Développement (PLD) qui se résume comme suit :

- restaurer les mangroves ;
- gérer d'une manière rationnelle les ressources halieutiques ;
- renforcer les équipements des pêcheurs ;
- réduire les accidents en mer.

4 -3-4- Le tourisme

Cette zone présente des potentialités touristiques qui attirent les promoteurs. Le tourisme contribue ainsi pleinement à l'économie de la région. Beaucoup d'hôtels et de campements y sont installés.

L'écotourisme représente une part importante des recettes des hôtels et campements de la communauté rurale de Toubacouta. Il consiste en un tourisme dit écologique dont l'objectif principal est de profiter de la nature, des paysages d'espèces particulières tout en respectant les écosystèmes. L'activité comporte une

part d'éducation, d'interprétation, et de prise de conscience de la nécessité de préserver le capital naturel et le capital culturel.

L'écotourisme devrait avoir de faibles conséquences environnementales et pourrait contribuer au bien-être des populations locales. L'introduction de cette forme de tourisme contribue ainsi à la conservation des ressources naturelles et la biodiversité.

4 -3-4- L'exploitation des produits forestiers

L'exploitation des produits forestiers est une autre activité qui se développe avec l'arboriculture des anacardiers qui fait l'objet d'une forte exploitation commerciale et est même souvent source de litiges entre les populations. En outre, l'exploitation du bois dans les forêts, de terre ferme comme de mangrove, permet aux populations de se ravitailler en bois d'énergie, mais aussi en bois de construction des habitations. Notons aussi la cueillette de fruits forestiers, l'exploitation d'écorces, de sève, de racines et des feuilles.

Cette présentation montre des populations fortement dépendantes des ressources naturelles. Du fait de l'accroissement démographique, la pression sur les ressources est devenue très accrue.

4 -3-5- L'état et la diversité des ressources halieutiques

L'article 4 du code de la pêche définit celle-ci comme « l'acte de capturer ou de chercher à capturer, d'extraire ou de tuer par quelque moyen que ce soit des espèces biologiques dont le milieu de vie normal ou dominant est l'eau ».

La pêche comprend toutes activités ayant pour finalité directe la capture, telles que la recherche de poisson et l'utilisation d'instruments destinés à attirer les animaux marins quelle que soit l'espèce à laquelle ils appartiennent.

La pêche artisanale est l'activité prédominante des Sérères en saison sèche et se déroule dans les bolongs, le long des côtes ou en haute mer. Les engins de pêche utilisés sont surtout les filets dormants, les sennes de plage, les filets maillant encerclant.

Cette zone du Delta du Saloum présente une diversité biologique assez remarquable. On peut distinguer des ressources estuariennes et des ressources marines :

- Les ressources estuariennes :

Cent quatorze espèces de poissons appartenant à cinquante deux familles ont été répertoriées dans l'estuaire du Sine Saloum.

Dans chacun des trois bras principaux, les peuplements sont dominés aussi bien en effectifs qu'en biomasse, par un petit nombre d'espèces. Toutefois, le rapport nombre d'espèces / nombre de familles qui donne une idée du niveau de diversification atteint à l'intérieur des familles est de 2,19 dans l'estuaire du Sine Saloum. Il est tout à fait comparable et même supérieur à celui d'autres aires d'Afrique de l'Ouest. En outre, la comparaison du nombre d'espèces répertoriées dans le Sine Saloum joue un rôle primordial dans le cycle biologique de nombreuses espèces.

- « rôle de frayère : 36 des 114 espèces de poissons répertoriées dans l'estuaire s'y reproduisent régulièrement. Huit autres y effectuent leur maturation sexuelle avant d'aller se reproduire en mer.
- rôle de nurseries pour plusieurs espèces côtières dont certaines ont une très grande importance économique au Sénégal, compte tenu de la haute valeur nutritive du floc benthique (association détritus organiques / micro-organisme).

Outre les poissons, l'estuaire est l'habitat de nombreuses espèces de crustacés et de mollusques dont certaines (crevettes, huîtres, etc.) ont une importance économique locale ».

« Il semblerait que le déficit pluviométrique n'ait jusqu'à présent pas eu de conséquences négatives sur le potentiel halieutique exploitable dans la mesure où il évite l'exportation de la richesse trophique vers les zones côtières adjacentes. Les conséquences à long terme sont en revanche plus difficiles à évaluer mais les effets néfastes sur les palétuviers pourraient affecter la productivité du milieu.

- Les ressources marines

La diversité des biotopes liés à la nature des fonds du plateau continental et les sources d'enrichissement des masses d'eaux se traduisent par une grande biodiversité de l'écosystème marin. On recense en effet :

- des poissons cartilagineux, représentés par 80 espèces réparties en 30 familles ;
- des poissons osseux, comprenant près de 470 espèces et 110 familles et dont un certain nombre d'espèces sont surexploitées ;
- des mammifères marins, essentiellement des baleines, des dauphins et des lamantins mais parfois également des phoques moines ;

- des invertébrés dont des espèces de grande importance économique, essentiellement destinées à l'exportation. Les mollusques sont représentés par une quarantaine de familles bivalves, de gastéropodes et de céphalopodes.

Les crustacés sont quant à eux représentés par une cinquantaine d'espèces de homards, langoustes, crevettes et crabes.

Avec cette importante diversité biologique, de nombreuses espèces marines restent encore mal connues du fait d'un intérêt économique ou scientifique limité. Les espèces de grands fonds marins n'ont pas fait l'objet d'inventaires mais ces fonds sont réputés pauvres en ressources biologiques. La façade littorale regorge également de groupes d'invertébrés marins encore très peu inventoriés (éponges, holothuries, oursins, étoiles de mer, copépodes coraux, mollusques, divers coelenterés) » (Dia, 2003).

Sarr (2005) distingue deux unités de pêche: les unités de pêche avec pirogue et les unités de pêches sans pirogue.

4 -3-5- 1- L'évolution des débarquements

Les débarquements dans le Delta du Saloum ont connu entre 1954 et 2002, trois grandes périodes dans leur évolution.

La première de 1954 à 1978 est marquée par une forte croissance de 3 000 à 4 900 tonnes, interrompue par deux années de baisse correspondant à 1975 et 1976. Cette baisse coïncide avec celle de l'effectif du parc piroguier de 1975. D'une manière générale, la croissance des débarquements durant cette première période est due à un ensemble de facteurs expliqués précédemment et qui, rappelons le concerne les mutations technologiques survenues dans la pêche, la crise agricole et le démarrage des activités de l'usine Société de Pêche du Sine Saloum (SOPESINE). La part des débarquements totaux de la pêche artisanale sénégalaise est passée dans la même période de 14 à 22 % en moyenne.

La deuxième période qui va de 1978 à 1983 est marquée par une baisse des captures de 79%. Ce qui s'explique par les difficultés de fonctionnement de la SOPESINE telles que nous les avons expliquées ci-dessus. La forte pression sur les ressources halieutiques dont certaines espèces sont surexploitées ou presque exploitées (EPEE, 1998 ; Diouf, 1998) est jugée responsable de cette baisse.

Les débarquements Delta du Saloum représentent 22% à 7% de globaux de la pêche artisanale nationale

La dernière période qui va de 1983 à 2002 à vu les débarquements se stabiliser autour d'une moyenne de 10700 tonnes soit 4% des débarquements totaux de la pêche artisanale nationale.

Les plus faibles débarquements pour ce qui concerne cette période ont été enregistrés entre 1995 et 1998 (Sarr, 2005).

4 -3-5- 2- Les caractéristiques des débarquements

« Les débarquements dans le Delta du Saloum sont dominés par 3 groupes de poissons. L' Ethmalose est en tête avec en moyenne 25% des débarquements annuels pour ce qui concerne la période 1974 – 2000. »

Les débarquements de cette espèce ont connu un pic en 1978 lié aux activités de la Société de Pêche du Sine Saloum qui exploitait en priorité les pélagiques. Les Mulets viennent en seconde position avec 20% suivis des Tilapias qui représentent 13%. Cependant les tendances concernant ces 3 groupes de poissons sont à la baisse. Alors qu'ils représentaient 63% des débarquements totaux entre 1974 et 1994, leur part a chuté à 38% entre 1995 et 2000. En revanche, les débarquements de crustacés et de céphalopode augmentent de 2% entre 1974 et 1994 ; ils représentaient 19% en moyenne des débarquements totaux entre 1995 et 2000. Par ailleurs, les débarquements de coquillages essentiellement effectués par les femmes sont relativement stables avec en moyenne 334 tonnes par an soit, 3% des débarquements totaux (Sarr, 2005).

Les débarquements effectués dans le Delta du Saloum ont trois principales destinations : le mareyage qui représente en moyenne 64% des débarquements annuels pour la période de 1985–2002, contre 28% pour la consommation locale et seulement 8% pour la transformation artisanale.

Tableau 2 : Parc piroguier du Sine – Saloum de 1982 à 1997

Années	Pirogues à rame	Pirogues à moteur	Total
1982 ⁽¹⁾	1035	760	1795
1983 ⁽¹⁾	1035	760	1795
1984 ⁽¹⁾	710	1097	1807
1985 ⁽¹⁾	249	344	593
1986 ⁽¹⁾	213	327	540
1987 ⁽¹⁾	718	1178	1896
1988 ⁽¹⁾	479	929	1408
1989 ⁽¹⁾	502	976	1478
1990 ⁽¹⁾	584	886	1470
1991 ⁽¹⁾	594	971	1565
1992 ⁽¹⁾	457	661	1118
1993 ⁽¹⁾	476	1192	1668
1994 ⁽¹⁾	552	1293	1845
1995 ⁽¹⁾	508	1275	1783
1996 ⁽¹⁾	508	1268	1776
1997 ⁽²⁾	850	795	1645

Source DOPM (1) ; Source CRODT (2)

Le parc piroguier du Sine – Saloum est 1645 pirogues soit 15 % de l'effectif national en septembre 1997 par le CRODT (Tableau 2). Les techniques de pêche sont diverses, chaque équipement caractérise un type de pêche particulier.

Les pirogues pratiquant la mixité sont les plus nombreux, suivis des filets maillants dérivant de surface comme le montre le tableau 3 sur les types de pêche. L'activité de cueillette des *Crassostrea gasa* (huîtres, yoxos en woolof) est aussi importante dans les bolongs (Diouf et al, 1998).

Tableau 3 : Parc piroguier du Sine – Saloum par type de pêche en 1997

Types de pêche	Effectifs
Senne Tournante Porteuse de Filet (STPF)	2
Senne Tournante Navette (STN)	4
Senne de Plage Diguël (SPD)	10
Senne de plan Normal /Opane (STN)	130
Filet Maillant Encerclant (FME)	35
Filet Maillant Dérivant de Fond (FMDF)	82
Filet Maillant Dérivant de Surface (FMDS)	284
Filet Dormant de Fond (FDF)	45
Filet Dormant de Surface (FDS)	13
Trémail (TRE)	164
Ligne Normale (LN)	27
Palangre (PAL)	8
Filet Fixe à Crevette (FFC)	130
Killi (KIL)	43
Epervier (EPV)	11
Cueillette Huître (CHT)	160
Mixités (MIX)	448
Divers (DIV)	49
Total	1645

Source DOPM(1) Source CRODT(2)

4- 3- 6- Le cadre organisationnel et parties prenantes de l'AMP

4- 3- 6-1- La population

Selon les données du tableau 4, la Communauté Rurale de Toubacouta a

- une population totale de 28 566 habitants

- une population imposable de 12 941 dont 6287 hommes et 6654 femmes
- une population exempte de 376 personnes

Cette population est très dynamique, avec une forte proportion de jeunes. Dans douze des quatorze villages polarisés par l'AMP de Bamboung, la population jeune est supérieure à celle adulte. En général les jeunes sont plus disponibles à accepter les changements que les vieux.

Les ethnies présentes sont surtout les Mandingues et les Sérères. Les Sérères « Niominka » et du Sine peuplent les îles du Gandon et les bordures de la RBDS. Des brassages ethniques et culturels importants se sont produits entre les Sérères et les populations Mandingues qui constituent les habitants des îles Bettenty. Les Sérères sont surtout des saisonniers.

Les hommes et les femmes assument des rôles plus ou moins variés en fonction de leur rapport avec les ressources naturelles.

Le tourisme se développe dans cette zone. En effet, au niveau de Toubacouta sont installés des hôtels à l'image des Palétuviers et de Keur Saloum.

La religion dominante est l'Islam. L'islamisation des îles semble avoir débuté de manière pacifique par le Sud vers 1850, grâce aux marabouts Mandingues venus de la Gambie.

Tableau 4 : Population des 14 villages

Nom du village	Population Totale	Nombre de Carrés
Soukouta	291	33
Sourou	214	27
Bany	924	91
Toubacouta	2229	274
Dassilamé Sérère	458	69
Missirah	2338	219
Nema Bah	1333	143
Bettenty	4813	
Bossinkang	1384	
Sipo	76	21
Sandicoly	596	78
Medina Sangako	1176	168
Sangako	272	42
Diogaye	101	10

Source : Communauté Rural de Toubacouta, recensement administratif 2006-2007

La population de Diogaye est ajoutée suite à nos enquêtes. Elle est originaire du village de Bassoul dans la communauté rurale du même nom, où elle paie ses impôts.

A côté de cette population, d'autres acteurs aussi sont impliqués à des degrés différenciés dans le processus d'établissement de l'AMP ou dans l'exécution d'activités. C'est ce qui nous amène à parler des parties prenantes.

4- 3- 6-2- Les Parties prenantes à la gestion de l'AMP

Se définit comme partie prenante, toute personne physique ou morale qui :

- prend part aux décisions et à la gestion d'un ensemble de ressources naturelles ;
- a des intérêts de près ou de loin à défendre à propos de ces ressources naturelles ;
- est ou peut être affectée positivement ou négativement par une activité proposée dans le cadre de la gestion ou de la valorisation des ressources naturelles ;
- bénéficie de droits coutumiers sur la terre et ou les ressources naturelles ;
- a une dépendance directe à l'égard de la ressource ;
- entretient des relations historiques, culturelles et spirituelles avec les ressources ;
- possède des connaissances et des aptitudes uniques pour la gestion des ressources ;
- est affectée par les pertes et les dommages engendrés par le processus de gestion ;
- est affectée par les répercussions actuelles ou potentielles des activités des parties prenantes sur les ressources (Diouf, 2006).

Ainsi les acteurs sociaux pouvant être des parties prenantes de la gestion des Aires Protégées sont :

- des personnes à titre individuel ;
- des groupes traditionnels
- des groupes communautaires
- des organismes non gouvernementaux
- des structures gouvernementales locales
- des organisations internationales (IUCN, 1997).

Les parties prenantes pouvant être prises en compte sont :

- ✓ Le Président de la Communauté Rurale (PCR) et les Conseillers Ruraux (CR) :

Depuis la décentralisation, le CR, autorité de référence en milieu rural, a en charge la gestion des terres du domaine national ainsi que la réalisation des infrastructures communautaires.

Les collectivités décentralisées peuvent entreprendre des actions de coopération entre elles (création de groupements). Les Communautés Rurales peuvent s'organiser en groupements d'intérêt communautaire, mais il faut pour cela l'accord du conseil régional et un décret. Les collectivités décentralisées peuvent aussi signer des conventions avec des collectivités locales de pays étrangers, comme avec des organismes internationaux publics ou privés de développement, pour mener des actions dans les domaines de leur compétence.

Le PCR et le CR ont joué un rôle important dans la mise en place de l'AMP de Bamboung avec la Délibération du 10/10/07 portant création de l'AMP par la Communauté Rurale de Toubacouta.

- ✓ Les chefs de village : ils ont un rôle coutumier dans la gestion des ressources naturelles. Ils sont consultés avant la mise en place de certaines activités
- ✓ Les ménagères : principales utilisatrices de la ressource, elles ont une appréciation sur la disponibilité de la ressource.
- ✓ Les pêcheurs : la pêche artisanale est l'activité prédominante chez certains groupes de pêcheurs notamment les Sérères Niominka en saison sèche. Elle se déroule dans les bolongs, le long des côtes ou en haute mer. Les engins de pêche utilisés sont surtout les filets dormants, les sennes de plage, les filets maillant encerclant.
- ✓ Les collecteurs, les transformatrices, les mareyeurs : ces acteurs interviennent dans la valorisation du poisson, des mollusques et des crustacés.

Environ 40 % des mises à terre sont transformées. Cette activité est essentiellement assurée par les femmes. L'association des femmes transformatrices de Soukouta est très dynamique. Cependant, on y rencontre quelques hommes qui sont le plus souvent originaires de la sous région.

- ✓ Les ostréiculteurs : la culture des huîtres est pratiquée dans cette zone ; nous avons par exemple les femmes au niveau de la zone de Soukouta où elles utilisent les coquilles vides des huîtres pour fabriquer des guirlandes. Ces guirlandes vont ensuite être placées dans le bolong pour permettre aux naissains de s'y accrocher et de se développer. La récolte est faite à peu près un an après la mise en place des guirlandes.

- ✓ Les pisciculteurs : la pisciculture est menée dans le cadre des actions du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES). Elle est pratiquée dans deux bassins de rétention, l'un à Néma Bah et l'autre à Massarinko qui sont deux villages de l'Arrondissement de Touba Couta. Ces deux bassins ont servi de site pilote pour le démarrage de la pisciculture dans la région. Mais seule l'expérience de Néma Bah a réussi.

- ✓ L'Union Mondiale pour la Nature (UICN) : elle intervient dans le Delta du Saloum depuis plusieurs années. Trois programmes sont en cours : le Plan Quinquennal de Gestion Intégrée (PQGI), le Plan de Gestion de la Mangrove (PGM) et le Plan Crevettes (PC).
 Les objectifs de l'intervention de cette ONG internationale sont, entre autres :
 - la conservation et la restauration des écosystèmes ;
 - l'amélioration des conditions d'existence des populations.

- ✓ Les Groupements d'intérêt Economique (GIE) : ce sont souvent des groupements de professionnels de la pêche ou d'autres secteurs qui tournent autour de ce domaine ou du tourisme pour bénéficier de financement. Le GIE des femmes de Soukouta s'investit dans la transformation des produits halieutiques, et le nouveau GIE « Mbéla Goroom » des femmes de Dassilamé Sérère s'active dans le maraîchage.

- ✓ Le Programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtieres (GIRMaC) : c'est un programme de l'Etat sénégalais financé par la Banque Mondiale.

L'objectif global du programme est d'appuyer le Gouvernement du Sénégal et les communautés locales dans la gestion durable des ressources marines et

côtières et l'exploitation responsable des ressources combinée avec la protection des écosystèmes et des processus écologiques critiques pour leur régénération.

Les stratégies élaborées consistent en :

- la gestion participative et crédible auprès des bénéficiaires ;
- la décentralisation, la transparence et la bonne gouvernance ;
- la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

✓ L'OCEANIUM : c'est une Association Sénégalaise de protection des ressources marines. Elle a bénéficié d'un financement du Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) à travers le projet Narou Heuleuk (la part de demain). Ce projet a pour objectif de mettre en place des Aires Marines Protégées (AMP) et de sensibiliser les pêcheurs artisans à une gestion durable de l'environnement marin qui s'appuie sur « une méthode de gestion participative des ressources halieutiques ». Elle appuie l'organisation et la gestion de l'AMP de Bamboung.

✓ Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL) : ce centre gère cinq secteurs d'activités : le secteur de la pêche, le secteur agricole, le secteur des eaux et forêts, le secteur de l'élevage, et l'éducation populaire. Au niveau de la Sous Préfecture de Toubacouta, seul l'agent du secteur agricole était opérationnel au moment de notre passage. Il est tenu par le Chef de centre spécialiste du domaine agricole. Il joue aussi le rôle d'assistance au PCR pour :

- l'élaboration et l'exécution du budget,
- le suivi et l'assistance des projets de développement.

Il n'existe pas de stratégie au niveau de la pêche à part la mise en place d'une commission environnementale. Cependant, il oriente les populations, reçoit les partenaires ou projets qui s'investissent dans le secteur de la pêche et aide les populations à formuler des projets pour des financements.

Les sources de financement sont essentiellement :

- la subvention de l'Etat ;

- le soutien du PCR et des différents partenaires au développement.

✓ Le Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES) :

Le projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES) est créé en 2003. Il compte 4 sites d'intervention : la zone des Niayes, la Réserve de faune du Ferlo Nord, le Parc National du Niokolo Koba et le Parc National du Delta du Saloum. Il collabore avec les différentes structures de l'Etat pour l'élaboration d'un plan de gestion quinquennal. Les objectifs du PGIES sont :

- la diminution de la pression sur les ressources naturelles ;
- la conservation de la biodiversité ;
- la promotion de l'approche participative dans la gestion des ressources naturelles.

Le programme met en place des projets dans le Delta du Saloum pour atteindre ses objectifs. Ainsi un projet d'ostréiculture et de pisciculture avec deux bassins de rétention à Néma Bah et à Massarinko a vu le jour. A leur actif également une mutuelle d'épargne pour les activités génératrices de revenus des populations.

- ✓ Les comités de gestion et de surveillance : la plupart des projets pour le développement des pêcheries et de l'environnement en général sont gérés avec la participation des populations à travers les comités de gestion et de surveillance. Ainsi la gestion et la surveillance de l'AMP du Bamoung qui est sous la tutelle du comité de gestion qui regroupe 2 représentants de chacun des 14 villages.
- ✓ La Direction des Parcs Nationaux (DPN) : elle assiste le comité de gestion de l'AMP dans les activités de conservation, de restauration, de valorisation et de suivi technique et scientifique de la biodiversité.

La DPN apporte les facilitations institutionnelles et administratives aux organisations communautaires de base et use de son réseau relationnel pour mobiliser les appuis nécessaires à la réalisation des programmes de

conservation de la biodiversité de l'AMP et du développement économique et social des populations riveraines.

Le poste de commandement se trouve à Toubacouta où s'ont établi le conservateur de l'AMP et le personnel des parcs.

- ✓ La Direction de la Pêche Maritime (DPM) : elle a une responsabilité à travers le décret présidentiel n°2004 -1408 du 4 /11/2004 portant la création de l'AMP.
- ✓ Le Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) : ces deux structures de recherche ont en charge le suivi biologique des peuplements de poissons dans le bolong de Bamboung.

Conclusion partielle

L'AMP de Bamboung se localise dans une zone d'une grande diversité biologique. Elle est partie intégrante de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Cette AMP polarise plusieurs villages qui sont fortement dépendants des ressources naturelles. Depuis plus de trois décennies la pluviométrie ne cesse de diminuer. Cette situation a des conséquences sur les activités socio- économiques.

TROISIEME PARTIE : LES PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Chapitre 5 : Les pratiques traditionnelles

Les usages de la ressource sont multiples. L'économie traditionnelle fait de plus en plus place à l'économie basée sur la commercialisation des produits; le troc disparaît au profit de la monétarisation. Dans les villages de Sipo, Diogaye, Néma Bah, Soukouta, la pêche est associée à l'agriculture. Cette agriculture était itinérante, et les populations se déplaçaient beaucoup pour les activités culturelles.

5-1-La pêche

Les entretiens avec les vieux nous ont permis de savoir que les sites actuels des villages de Soukouta et de Néma Bah ne sont pas les sites originels. Ils sont le fruit d'une migration des populations à la recherche de terres surtout cultivables.

La population de Néma Bah est originaire de Siwo et elle est passée par Sourou avant de s'installer à Néma Bah fondé en 1802. Le premier chef de village est Dioumada Diamé. La population avait ses terres de culture à Néma Nding. C'est à partir de 1939- 1940 que le chef de village de Néma Bah a préféré résider à Néma Nding où il passait l'hivernage en laissant Néma Bah la possibilité d'être dirigé par un autre chef El Hadji Senghor. Dans ces deux villages, la chefferie n'est pas héréditaire mais revient à l'homme le plus âgé du village.

La population de Soukouta, quant à elle, est originaire de Dionwar. Soukouta qui signifie en mandingue nouvelle maison est fondé en 1810 et habité par des Sérères. Ils cultivaient l'arachide et le mil. Mais le classement de la forêt de Sanghako en 1936 par l'administration coloniale les a réellement privés de terre cultivable.

Maintenant, les habitants de Soukouta n'ont plus d'espace cultivable et l'élevage est absent.

Avec les sécheresses de ces dernières années, les jeunes ont des difficultés à s'investir dans l'agriculture à l'image de leurs parents, c'est-à-dire aller emprunter des terres durant l'hivernage. Les cultures hivernales sont de plus en plus hypothéquées par la baisse des pluies dans le temps et dans l'espace. La station de Toubacouta ouverte en 1957 montre une diminution nette de la pluviométrie. Par

exemple, en 1958 le volume d'eau enregistré était de 1552,4 mm avec 62 jours de pluie. Cette situation ne s'est plus renouvelée depuis plus de trois décennies. Les volumes d'eau précipitée dépassent exceptionnellement 1000 mm / an. En 1971 la pluviométrie était de 1119 mm ; 1004,7 mm en 1975, 1087,8 mm en 1988 et 1014,4mm en 1999. Depuis plus de trois décennies, le nombre de jours de pluie est nettement inférieur à 60 j ours (cf. tableau Pluviométrie en Annexe). Ce stress hydrique a eu des conséquences sur les rendements agricoles et sur l'évolution des différentes activités. Dans certains villages, la culture du riz est abandonnée avec l'assèchement des mares et la salinisation des sols. Ainsi les Mandingues habitants Toubacouta se sont détournés de la culture du riz. C'est le cas dans les villages Néma Bah et Diogaye. Les perturbations dans le secteur agricole ont des conséquences sur les activités et les pratiques dans les secteurs de l'économie. D'où une forte pression sur les ressources halieutiques car les pêcheurs n'observent plus de pause durant la saison des pluies.

Si nous prenons le cas du village de Sipo, les populations affirment que leurs terres de culture se trouvent maintenant à l'intérieur de l'AMP du Bamboung. Ce qui pose un problème de dépendance alimentaire pour ces produits agricoles qu'ils ne produisent plus.

Les pêcheurs originaires de Djirnda et résidant dans ces villages retournaient dans leur village pendant la saison des pluies pour cultiver ou pêcher les crevettes. Avec la péjoration climatique, ces pêcheurs ne se déplacent plus pour les mêmes motifs. Ils ne vont au village que pour certaines cérémonies ou pendant la fête de la Tabaski.

5-2- Les techniques de gestion des ressources halieutiques

Dans nos focus group avec les pêcheurs, il ressort que dans le passé les techniques de pêche n'étaient maîtrisées que par un groupe socio- professionnel. Les filets traditionnels de maille 25 appellés « félé félé », sont les filets maillants dérivants de surface (FMDS) utilisés pour la pêche des *Mugil spp* (mulets en français et « guis » en ouolof). Ces filets n'étaient pas à la portée des profanes. Cette technique est toujours pratiquée à Néma Bah. Malgré le libre accès à la mer, il ne pouvait pas y avoir de surexploitation de la ressource avec ce type d'engin. Il y avait dans le passé d'autres types de filets en fonction du type de poissons qu'on cherche.

C'est le cas du filet maille 35 pour l' *Etmalosa fimbrita* (kobo en wolof) et le filet maille 40 appelés en langue locale « Saïma » pour d'autres poissons. Les pirogues aussi étaient à rame. C'était une forme de réglementation de la pêche. Malgré tout cela les prises étaient satisfaisantes ; ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui pour la pêche artisanale.

5-3- La collecte et la transformation des produits halieutiques

La transformation des produits halieutiques et la collecte des mollusques étaient une activité féminine. Les produits issus de cette activité sont destinés en grande partie à la consommation familiale. Il s'agit des *Murex spp* (Tuufa), du *Cymbium spp* (Yeet) et des *Crassostrea gasa* (Yoxos) servant de condiments. Ce qui peut assurer une certaine autosuffisance alimentaire. Le reste était échangé contre d'autres produits.

Les femmes maîtrisaient bien les techniques de séchage et de fumage. Ainsi, durant l'hivernage, elles avaient déjà leurs stocks de nourriture bien préparés et sécurisés de telle sorte qu'elles n'avaient plus besoin de nouvelle collecte. Aussi, durant la saison des pluies, elles pouvaient s'adonner à d'autres activités d'autant que le Niombato fait partie du bassin arachidier où l'agriculture tient une place prépondérante.

Si dans les villages de Soukouta, Diogaye et Sipo toutes les femmes s'adonnent, entièrement à la collecte et à la transformation des produits halieutiques, à Néma Bah la transformation du poisson est réservée aux femmes d'âge mûr. Les autres femmes plus jeunes s'occupent des activités de collecte. Cette répartition des tâches permet à tous les membres du groupe en fonction de leur capacité et de leur force de contribuer à la gestion de leurs foyers respectifs et aussi d'avoir des revenus. Ces *Murex spp* (Tuufa), du *Cymbium spp* (Yeet) et des *Crassostrea gasa* (Yoxos) permettent aux femmes d'avoir quelque chose sous la main à donner aux étrangers (visiteurs).

5-4- Les croyances

Les sérères du Niombato sont très islamisés. Ainsi beaucoup de pratiques animistes ne sont plus en cours. Cependant, jusqu'à présent il y a des tabous ancrés dans la mémoire collective et qui animent les conversations. Ainsi nous avons décelé

certaines croyances en rapport avec la fréquentation de certains bolongs. Des bolongs comme Laga, Doumba, Thiouroun, sont souvent accompagnés d'une certaine mythologie. Une frange de la population pense que la transgression des restrictions peut entraîner la mort. « Dès que vous entrez dans ce bolong, il se ferme ». Ces bolongs sont souvent des zones de frayère et la mangrove y est bien conservée. Ces tabous, en érigéant ces sanctuaires, ont beaucoup apporté à la conservation. On n'a pas besoin d'un surveillant pour dissuader les braconniers. C'est comme si cette situation est acceptée de plein gré pour les originaires de cette contrée qui y croient.

Chapitre 6 : Les innovations

Des innovations apparaissent dans la gestion des ressources halieutiques apparaissent. Elles constituent souvent une réponse aux problèmes comme celui des « changements climatiques » ou de contraintes liées aux phénomènes démographiques.

6- 1- La pêche

Le déficit pluviométrique noté ces dernières années a entraîné une baisse des rendements dans l'agriculture qui, avec la pêche, constitue les principales activités des populations dans la région. Ainsi, les populations n'ont d'autre alternative que de se tourner vers la pêche et ses activités annexes. De plus la pêche est devenue très rentable. Elle est devenue la première source d'apport de devise du Sénégal et devance l'agriculture. Si on se réfère au département de Foundiougne, les statistiques de 2005 nous révèlent pour les mises à terre 10837 tonnes pour une valeur de 4 milliards. L'exportation contribue pour une grande part à ces recettes. Il existe des espèces qui sont exclusivement destinées à l'exportation au détriment de la consommation locale. Si on prend l'exemple des requins, les ailerons constituent une denrée très prisée. Ils se vendent à 35000 FCFA le kilo et sont exportés vers les pays asiatiques. Ce qui a entraîné une pression sans précédent sur cette espèce au point de menacer sa survie.

Dans les villages de Soukouta, Diogaye, Sipo, Néma Bah, les pêcheurs autochtones ou allochtones vont à la pêche tous les jours alors que dans le passé, durant l'hivernage, ils n'allait pratiquement pas à la pêche car l'agriculture était l'activité principale. La pratique de cette activité entraînait un déplacement de population à la recherche de terres fertiles. Pour les pêcheurs originaires de Djirnda et présents à Soukouta et à Sipo, ils retournaient dans leur village et pratiquaient la pêche à la crevette. Mais la dégradation climatique de ces dernières années a eu des conséquences néfastes sur cette forme de gestion des ressources halieutiques. Les rendements de la production agricole étant faibles, la pression devient de plus en plus forte sur les ressources halieutiques.

6- 1-1- Les pirogues motorisées et filets

Les pirogues motorisées, contrairement à la pirogue à la rame, sont plus faciles à conduire et ne nécessitent pas beaucoup de bras. Par les effluents, elles contribuent aussi à la pollution et à la dégradation des ressources.

La surexploitation de la ressource est aggravée par plusieurs facteurs dont la gratuité et l'accès libre à la ressource. Dans le passé, ne pouvait pas se réclamer pêcheur quiconque le voulait, les techniques de pêche étant compliquées. Aucun contrôle n'était exercé sur la profession et aucune taxe n'était à payer pour le prélèvement de la ressource. A cela s'ajoutent les mauvaises pratiques de pêche.

Les principales techniques concernant la pêche artisanale sont surtout les filets dormants, les sennes de plage, et les filets maillants encerclant.

Si on prend l'exemple des filets dormants, bien qu'ils soient interdits au Sénégal, ils continuent à être utilisés. Or, ce filet est constitué d'un matériel non biodégradable. La taille des mailles est tellement réduite qu'elle permet la capture des juvéniles. Les pêcheurs rencontrés disent l'utiliser surtout pour la pêche de *l'Ethmalosa fimbriata*. Ils affirment que ce type de filet est plus avantageux dans la mesure où une personne peut le tirer. En revanche, ils trouvent que les filets en coton sont très lourds et une personne ne peut les tirer.

La stratégie individualiste face au manque de bras est peu soucieuse du devenir de l'environnement. Le mono filament est interdit par le Code de la pêche mais continue d'être utilisé. L'article 30 du décret n° 98 -32 du 14 avril 1998 fixant les modalités d'application de la loi portant code de la pêche maritime interdit d'utiliser ou de détenir à bord des embarcations de pêche des filets maillants fabriqués à par tir d'éléments mono filaments ou multimonofilaments en nylon.

La senne tournante occasionne aussi la capture de juvéniles. Par exemple, la pêche à la senne tournante permettait à Joal de débarquer 300 tonnes par jour. Il est évident qu'à ce rythme d'exploitation, il pourrait y avoir un épuisement des ressources. Aussi, la baisse de la production halieutique du fait de la raréfaction de la ressource est devenue une réalité. Certaines espèces comme le *Epinephelus aeneus* (Thiof), le *Sphyraena piscatirium* (baracouda en français, Seud en woolof) sont même menacées de disparition.

6- 1- 2- Les guirlandes

C'est une forme d'élevage des huîtres ou os tréiculture utilisant un support autre que les racines des palétuviers. Cette méthode utilise la capacité des larves d'huîtres à se fixer sur un support artificiel, en l'occurrence des coquilles vides percées et enfilées sur un fil de nylon. Ces guirlandes de 1,5 à 2 m de long sont accrochées sur un dispositif en bois appelé collecteur de naissain. Au bout de quelques mois, les larves devenues de petites huîtres seront détachées de leur support et placées dans un parc de grossissement, puis amenées à Dakar quand elles atteignent une taille déterminée.

Les femmes de l'association « Booga Yiif » arrivent à s'en sortir, comme nous pouvons le constater dans le calendrier de travail ci-dessous. Cette activité est pratiquée en saison sèche de novembre à mai.

Les femmes de Néma Bah sont très intéressées par les guirlandes du fait de la rareté des ressources. Elles cotisent mensuellement pour l'achat du matériel comme le bois et les cordes...

6- 1- 3- Le repos biologique

Selon IFREMER (2006), le repos biologique est présenté comme un moyen de préserver les ressources. En effet, du fait de leur mode de reproduction, les poissons se regroupent au moment du frai. Certains engins de pêche, notamment les chaluts, ou encore la senne tournante, les capturent alors plus aisément et peuvent être à l'origine d'une surexploitation du stock pendant une courte période.

On nomme « repos biologique » l'arrêt de la pêche pendant la période de reproduction des poissons. C'est une manière de diminuer la pression de pêche sur les stocks. Notons que le recrutement des poissons « osseux » dépend davantage de la survie des larves que de la quantité d'œufs produits. Sous réserve qu'il reste un nombre suffisant de reproducteurs, le « repos biologique » ne peut donc, simplement en « protégeant les œufs », garantir à lui seul la conservation ou l'accroissement du stock. La reproduction des poissons dépend de l'environnement. La grande majorité des espèces de poissons se reproduit par fécondation externe. Les œufs et les larves de poissons subissent donc les contraintes naturelles de leur

milieu que sont la prédation, les variations de température, une trop faible salinité, des courants défavorables, un manque de nourriture, etc. Les scientifiques estiment qu'en moyenne un million d'œufs ne produit que quelques juvéniles (1 à 10). Cette faible survie larvaire est compensée par l'émission de produits génitaux en quantité considérable. Au cours d'une même saison de ponte, un poisson femelle émet plusieurs centaines de milliers d'ovules, voire quelques millions d'ovules selon l'espèce et la taille du poisson.

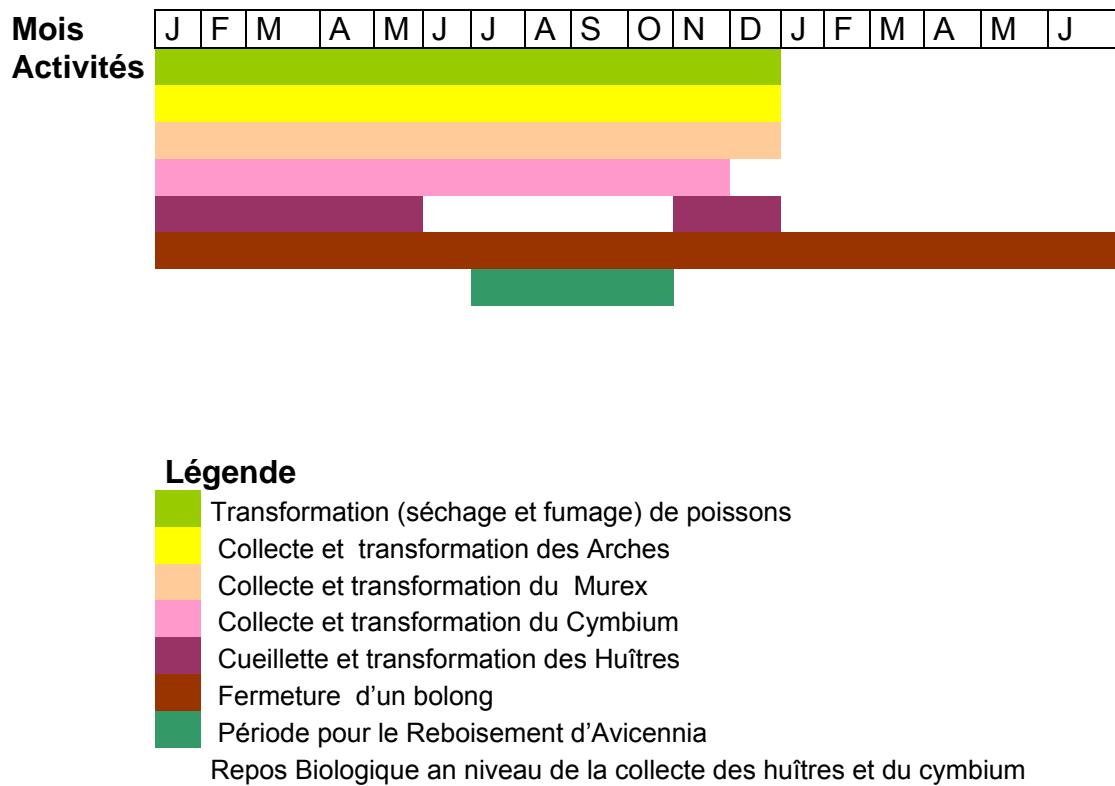
Ainsi le repos biologique contribue à une gestion durable des ressources halieutiques. Nous avons constaté qu'il était appliqué dans le passé dans le Niombato mais les perturbations climatiques avec la sécheresse ont créé une rupture avec cette tradition.

Certaines ONG ont beaucoup travaillé pour sensibiliser de nouveau les populations sur l'importance du repos biologique. De plus en plus il est pratiqué de concert avec les habitants d'une localité donnée. Le problème du repos biologique est que la pêche est une compétence non transférée. Selon l'article 28 de la Loi 98 – 32 du 1 novembre 1998 portant Code de la Pêche Maritime, c'est le Ministre chargé de la pêche maritime qui peut définir par arrêté des conditions relatives aux périodes de fermeture de la pêche. Il est faisable dans le cadre d'une co-gestion. Dans le cas des initiatives de cogestion, c'est encore le Ministre qui prend un arrêté sur avis du Ministre chargé des Pêches.

Le développement du concept de repos biologique est très lié aux activités de l'IUCN dans le Delta du Saloum. Les femmes de Soukouta, dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques pour pallier à la raréfaction des produits de la mer et le rétrécissement de la couverture végétale, ont bénéficié de l'appui de l'IUCN. Elles observent une pause de juin à Octobre pour permettre une régénération des espèces. D'après les experts du Centre de Recherche Océanographique de Dakar Thiaroye (CRODT), cette période est très pertinente et coïncide avec la croissance des juvéniles (Diedhiou, 2006). Le repos biologique peut se faire sur une période donnée, mais aussi en fonction d'espèces ciblées. Nous pouvons nous référer à ce calendrier du GIE « Mboga Yiif » qui a une expérience de travail plus affinée avec les ONG et qui sert d'école dans la communauté rurale. En ce qui concerne les mollusques, les deux groupements de femmes de Néma Bah (« Mboga Yiif » et « Fagarou ») ont le même calendrier de collecte que leurs sœurs de Soukouta. Ces deux groupements sont conscients de la baisse des ressources.

Avant, elles pouvaient accéder facilement à pied à la mangrove pour collecter des huîtres. Maintenant, il leur faut une pirogue pour cette collecte parce que les formations de mangrove ont reculé dans l'espace.

Tableau 5 : Calendrier du GIE « Mboga Yiif »



Calendrier est étalé sur dix huit mois pour matérialiser le temps de fermeture d'un bolong, la seule activité qui dépasse une année.

6- 1-4- La pisciculture

Elle est faite dans le cadre des actions du Programme de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES). La pisciculture est réalisée dans deux bassins de rétention, l'un à Néma Bah et l'autre à Massarlinko qui sont deux villages de l'arrondissement de Toubacouta. Ces bassins ont servi de test pour le développement de la pisciculture dans la région.

Selon le gestionnaire du bassin de Néma Bah, le projet piscicole a démarré le 10 mai 2005 et fonctionnel. Huit jeunes ont été formés à la technique pour creuser un bassin. L'objectif est de contribuer au développement de la communauté rurale et de

réduire le chômage. Après l'hivernage, les jeunes se rendent à Dakar et à Joal et ne reviennent que pendant les fêtes.

Ce bassin de Néma Bah connaît des contraintes. L'alimentation des poissons pose problème parce qu'au départ le PGIES s'en était chargé. L'espèce cultivée le *Tilapia guineenesis* (waas) ne coûte rien dans la zone. Dix huit jeunes sont impliqués, mais le projet n'est pas encore rentable.

6-2- La gestion de la mangrove

L'action anthropique a beaucoup contribué à la dégradation de la mangrove. De ce fait il est nécessaire de promouvoir des pratiques moins destructrices. Le reboisement est très important pour l'environnement et le développement des activités socio-économiques.

6-2-1-L'exploitation de la mangrove

La forte croissance démographique en partie due à l'afflux de populations venues des régions de l'intérieur du pays s'accompagne d'un accroissement des demandes en énergie. Cette forte demande conduit à la coupe abusive du bois de la mangrove. Le bois de mangrove est utilisé pour la construction, ce qui constitue une menace pour cet écosystème (Rapport ISE Sortie Pédagogique de la 29^{ème} promotion, 2007).

Une autre pratique des populations souvent étrangères à la zone constitue également un facteur de dégradation de la mangrove. Il s'agit de la coupe des racines de palétuviers lors de la récolte des huîtres qui entraîne la destruction des arbres et donc la dégradation de la mangrove.

Cependant, ces deux dernières années sont marquées par une autre vision avec l'appui du Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/ FEM) au groupement de femmes de Soukouta pour le reboisement de la mangrove.

6-2-2- Le reboisement de la mangrove

Le reboisement de la mangrove est le fruit d'un travail de conscientisation de certaines ONG qui interviennent dans la zone comme l'UICN. Cette ONG s'est beaucoup investie dans la conservation de la biodiversité en développant des programmes de concert avec les populations.

Face à la forte dégradation de la mangrove, le groupement des femmes de Soukouta « Booga Yiif » (qui signifie en Sérère même cœur). Crée en 1998 par les jeunes femmes de Soukouta, c'était une association au départ. Les femmes s'activaient dans la vente de poissons puis dans la transformation. Le micro crédit s'est développé avec l'appui de l'IUCN et elles ont commencé à avoir des fonds. Ainsi elles ont pu faire face aux problèmes liés à l'absence de terre pour l'agriculture à cause de la présence de la forêt classée de Sanghako.

La carte des ressources des ressources de Soukouta permet de voir les possibilités et les restrictions par rapport au développement de certaines activités dans le village de Soukouta. Elle montre que Soukouta est ceinturé par l'eau et la forêt des trois côtés sur quatre, la seule ouverture terrestre est vers Toubacouta

Figure 6 : carte des ressources de Soukouta

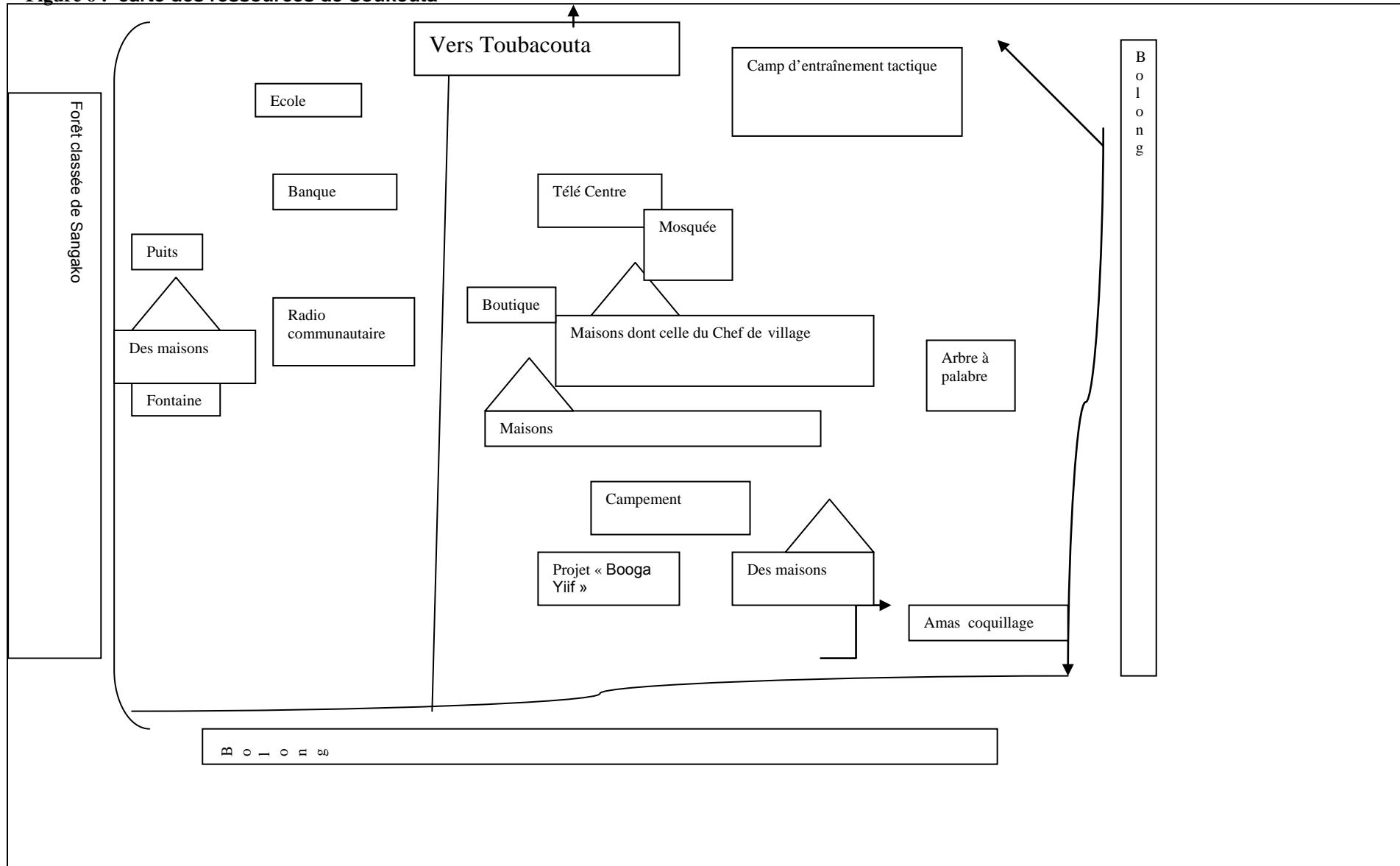


Figure 7 : Aire de transformation du GIE Mboga Yiif



Crédit photo : Dramé (2008)

Les femmes de Soukouta ont bénéficié d'une subvention du Programme de Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/ FEM) en 2006 d'un montant de 22 millions de Franc CFA pour le reboisement. L'objectif global du projet subventionné est de contribuer à la conservation de la biodiversité des écosystèmes de mangrove dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Ainsi de juillet à octobre, les femmes s'adonnent au reboisement. Les femmes des villages de Néma Bah, Toubacouta, Sipo, sont impliquées. Elles ont participé aux activités de reboisement en 2007.

6- 3- Le maraîchage

Le maraîchage se développe à travers les groupements féminins qui sont souvent appuyés par les ONG ou les hôteliers pour le démarrage de cette activité. Face à la dégradation climatique, le maraîchage permet aux femmes de diversifier leurs sources de revenus. Le fonçage des puits est d'un grand apport pour la population et permet de s'activer pendant la saison sèche. Cependant la salinisation excessive des eaux souterraines pose cependant problème à certains endroits.

Le GIE « Keur Boo Naat » des femmes de Toubacouta s'investit dans le maraîchage qui est une préoccupation importante de ces dernières. Contrairement aux autres femmes qui ont des activités en rapport avec les ressources halieutiques,

ces femmes mandingues ne vont pas en mer. Un puits a été creusé et une motopompe offerte à ces femmes par l'hôtel « Keur Saloum ». Il faut noter que ces femmes sont confrontées au prix élevé de l'électricité qu'elles prennent en charge à travers leur caisse d'épargne.

Elles disposent d'un jardin de 1,5 hectares où chaque femme exploite de façon individuelle sept parcelles d'un total de 10 m². Le choix des variétés à cultiver est personnel et chaque femme essaie de diversifier sa production sur ses parcelles en fonction des semences dont elle dispose. Les femmes cultivent l'oignon, la laitue, le manioc, le chou, l'aubergine, le gombo et les fraises.

Le maximum de la production se situe entre juin et septembre. Les produits sont commercialisés auprès des hôtels, des campements et des villages environnants. Les revenus de deux parcelles sur les sept reviennent à la caisse du GIE. Il faut noter qu'à côté des cultures hivernales, ces femmes cultivaient le riz ; mais l'assèchement des mares ces dernières années a entraîné l'abandon de cette culture.

Quant aux femmes de Néma Bah, elles s'adonnent au maraîchage qui est associé aux activités de collecte et de transformation des ressources halieutiques. Elles ont bénéficié d'un apport financier de l'APRODEF (Association pour la Promotion et la Défense des Droits des Enfants et des Femmes) et de l'UICN. Ces femmes exploitent 4 hectares où sont cultivés durant la saison sèche de la tomate, de l'oignon, du piment, de l'aubergine, du « bissap » et de la salade.

Cependant, elles ont plusieurs défis à relever parmi lesquels :

- la formation à la culture de la pomme de terre, de la betterave et du concombre ;
- la transformation des légumes ;
- l'absence de moyens de transport adéquat.

Le village de Néma Bah connaît un manque criard d'eau douce. L'accès à l'eau potable constitue une véritable contrainte pour les femmes. Elles passent une bonne partie de la matinée à faire la queue pour trouver de l'eau à boire.

Les Associations Sportive et Culturelle (ASC) sont présentes dans cette localité. Ces associations sont pour la plupart mises en place par les jeunes pour le

développement de leur zone. Les jeunes de Néma Bah avec l'association « Mina » créée en 2001 ont mené lors des vacances citoyennes des activités hydro-agricoles. Deux hectares furent exploités en partenariat avec les femmes du village.

6- 4- L'écotourisme

L'écotourisme est une forme de tourisme qui respecte une certaine éthique, particulièrement la protection de la nature, et les bénéfices doivent contribuer à l'amélioration des conditions d'existence des populations environnantes.

L'introduction de cette forme de tourisme contribue ainsi à la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Dans la communauté rurale de Toubacouta, l'écotourisme contribue pour une part importante au chiffre d'affaire des hôtels et campements probablement plus de 20%. Deux hôtels dans le village de Toubacouta peuvent servir d'exemple : il s'agit des hôtels « Keur Saloum » et « les Palétuviers ». Ces hôtels accueillent des clients surtout européens du troisième âge, des vacanciers avec leur famille. Les voyages sont souvent organisés par des tours operators.

Ces hôtels qui misent sur l'écotourisme (tourisme de vision) proposent des circuits, des balades permettant aux touristes de découvrir la mangrove, les reposoirs des oiseaux, le Parc National du Delta du Saloum et des villages authentiques comme Sipo.

D'autres types d'activités comme la pêche à la canne et à la trame, la chasse en zone amodiée sont développés. Les gestionnaires d'hôtels rencontrés disent mener des activités de sensibilisation envers les clients pour le respect de l'environnement. Conscients de la part de l'écotourisme dans leurs recettes, les hôteliers essaient d'être conformes avec l'environnement. Ils sensibilisent les clients afin qu'ils relâchent les poissons après les avoir photographié et de ne pas faire le Ski nautisme.

Au plan des investissements l'hôtel « Keur Saloum » a appuyé les femmes de Toubacouta pour creuser un puits muni d'une pompe électrique et pour mettre en place la clôture de leur jardin. L'hôtel « Les palétuviers » a pris en charge les fournitures scolaires des élèves du village de Keur Aliou Guèye, et de certains malades à travers l'association « Top Model ».

6-5- Les représentations des populations de l'AMP

Lors de cette étude, nous avons rencontré les parties prenantes de l'AMP de Bamboung. Nous avons recueilli et analysé la perception qu'elles ont de l'AMP. La majorité des populations rencontrées a le sentiment que la « nature » est un don de Dieu. De plus en plus les populations se posent des questions sur la baisse de la ressource. L'idée qu'un jour ces ressources puissent s'épuiser n'a émergé que suite à la confrontation avec la réalité, c'est-à-dire lamer constat que les ressources halieutiques commencent à se faire rares.

Elles tiennent souvent les accords de pêches et la pêche industrielle comme responsables de cette situation. Elles ne se posent pas de questions par rapport à leur technicité. Carpenter et al (1992) dans le rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) (2001) montre que les changements climatiques comme la température de l'air et les précipitations pourraient influer sur les pêcheries en modifiant la disponibilité ressources halieutiques ou la qualité des habitats. Plus précisément, les habitats des poissons peuvent être affectés par des changements de la température de l'eau, la durée des conditions extrêmes de température, l'importance et la courbe des débits annuels, l'élévation des eaux de surface ainsi que par les rives des lacs, les réservoirs et les milieux marins littoraux). Dans l'analyse de la perception nous avons relevé trois points qui ont préoccupé les parties prenantes à savoir, le niveau de participation des populations dans la mise en place de l'AMP de Bamboung, la gestion de cette AMP et l'éventuelle ouverture.

6-5-1- La Participation des populations

La participation des populations est un élément important dans l'appropriation et l'acceptation de l'AMP. L'idéal dans la démarche des intervenants c'est l'approche participative. Mais après avoir passé en revue un processus, on peut toujours avoir à redire sur celui-ci. L'AMP de Bamboung est une initiative de l'Océanium à travers son projet « Narou Heuleuk » qui signifie en ouolof la part de demain. Ce projet est financé par le Fond Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a pour objectif de mettre en place des Aires Marines Protégées et de sensibiliser les pêcheurs artisanaux à une gestion durable de l'environnement marin qui repose sur « une gestion participative des ressources halieutiques ».

Dans les cinq villages enquêtés, une bonne partie de la population dit avoir suivi les films de l’Océanium sur la dégradation de l’environnement marin et côtier. « C'est depuis lors que j'ai cessé de jeter les ordures dans la mer » disait une femme lors d'un focus groupe à Néma Bah. Cette dame ignorait les conséquences néfastes que pourraient avoir certaines matières dont la dégradation se fait dans le long terme.

La délibération du Conseil Rural de Tou bacouta est un gage d'une caution morale aux initiatives menées au niveau local. L’Océanium a présenté l’AMP comme un projet de développement communautaire. C'est sur cette base que le Conseil Rural a accepté cette proposition, d'après les conseillers rencontrés. Les chefs de villages informés de la délibération devraient informer les populations.

Le Bamboug est fermé le 15 /04/03 six mois après la délibération obtenu le 10 /10/ 02. Nous pouvons dire que ce délai a été mis à profit par l’Océanium pour impliquer quelques villageois et baliser avec elle l’AMP. Apparemment les populations n'ont pas manifesté une réticence par rapport à cette proposition de fermeture provisoire de l’AMP pour plusieurs raisons :

- conscience de la baisse des stocks ;
- sensibilisation sur le repos biologique par l’UICN ;
- Pratique traditionnelle de la pause dans la pêche en rapport avec d'autres activités ;
- Existence de bolongs mythiques.

A l'heure actuelle, quatre sur cinq des chefs de village interrogés pensent qu'il y a un malentendu parce qu'on ne leur avait jamais parlé de fermeture définitive. Le message véhiculé était pour une restriction durant une période déterminée. Cette déclaration est revenue à plusieurs reprises venant de groupes différents. Même s'il y a des divergences sur la périodicité (certains disent 6 mois d'autres 1 an).

Quatre-vingt pour cent des pêcheurs rencontrés soulignent l'absence de concertation. Parce que s'il s'agit de projections de films pour les toucher, ce n'est pas tout le monde qui a assisté à ces projections de films. Ensuite, puisqu'ils sont les principaux concernés par cette restriction, ils n'ont pas été impliqués dans le processus de mise en place de l’AMP.

Ils disent qu'une fermeture définitive n'a pas de sens pour eux. L'information reçue était pour une fermeture temporaire. Ce qui se passe c'est un abus. Ils n'ont jamais connu ces types de restriction en m er. « Ils peuvent bien s'occuper de leur campement et nous laisser avec nos ressources » disait une dame écœurée par cette situation qui devait être provisoire mais qui, finalement, a tendance à se pérenniser.

6-5- 2- La gestion de l'AMP

Le principe de gestion communautaire de l'AMP de Bamboung implique une diversité plusieurs parties prenantes : les communautés locales, l'Etat du Sénégal (DPN, DPM, CRT), les ONG (Océanium, Girmac et autres programmes) et les acteurs touristiques et éco touristiques. La gestion de l'AMP est assurée par un comité de gestion, un comité de surveillance et les employés du campement « keur Bamboung ».

En 2004, l'AMP est officiellement reconnue par l'Etat. Des agents y sont affectés ; il s'agit d'un conservateur, d'un agent technique et d'un garde. Maintenant l'équipe est constituée d'un conservateur (parc) et d'un comptable. La surveillance (passive et active) est assurée par les jeunes éco-gardes originaires des 14 villages environnants de l'AMP. Cependant, ces jeunes recrutés pour assurer la surveillance n'ont pas de statut juridique. Ainsi ce sont les agents de l'Etat qui les couvrent. Le conservateur réside à Toubacouta alors que les jeunes font la garde par groupe de deux en s e relayant. La di stance entre le lieu de résidence du conservateur et Bamboung est un peu éloignée ce qui peut poser des problèmes s'il y a des cas de braconnage. Après un an de fonctionnement cette gestion qui se voulait communautaire est marquée par la présence de l'Etat. Cette situation ne semble pas être bien compris par la population. Les personnes qui avaient reçu l'information comme quoi l'AMP serait fermée pour une année n'ont pas eu d'autres interlocuteurs pour leur expliquer la suite avec le décret. Cette absence de retour d'information constitue un gap entre population et autorité qui peut se traduire par un sentiment de leurre.

Pourtant il y a un comité de gestion qui se réunit tous les trois mois pour faire le bilan et dégager des perspectives. Chaque village est en principe représenté. Le

PCR et d'autres structures intervenant dans la zone sont invités. Il devrait y avoir un renforcement de l'effectif des villages sous représentés pour les motiver. Ainsi ils n'auront pas le sentiment d'être exclus.

Le service de pêche qui est invité à prendre part aux réunions du comité de gestion n'est pas associé à la gestion de l'AMP alors que c'est ce dernier qui doit contrôler les activités de pêche au niveau de la communauté rurale, surveiller les engins de pêche pour faire valoir le respect du code de l'environnement. Les agents peuvent à partir des estimations mensuelles se prononcer sur les stocks. L'agent de la pêche a signalé une légère amélioration des stocks avec l'AMP. En revanche il déplore leur absence sur le terrain. Faute de moyens, il ne peut pas intervenir dans l'AMP.

Le campement « keur Bamboung » se trouve à l'intérieur de l'AMP, le développement de l'écotourisme permet d'avoir des recettes pour le développement local. Neuf cases dont deux doubles ont été aménagées dans le site (figure 5). Une nuitée revient entre 22 000 FCFA et 17 000 F CFA y compris les frais de balades et les divertissements. Les clients sont de nationalités diverses. Les séjours sont souvent de courte durée d'où la nécessité de diversifier les activités. Les recettes du campement sont divisées en deux parties. La communauté rurale de Toubacouta reçoit 1/3 et 2/3 sont réservés au fonctionnement du campement. Nous nous sommes rendu compte que les populations ne semblent pas avoir une idée de la gestion de l'AMP. Pourtant le comité de gestion se réuni tous les trois mois. En effet, l'argent perçu par le Conseil rural est versé dans le budget global comme les taxes et les impôts perçus pour accompagner des activités de développement.

Soixante pour cent des jeunes pense qu'il y a un semblant déséquilibre entre les villages au niveau des emplois par l'AMP.

Cette situation la difficulté de gérer des infrastructures communautaires. Des rivalités entre village peuvent surgir à tout moment. Cependant l'équipe de gestion semble être conscient de cet aspect. Certainement elle y tiendra compte dans les prochains recrutements.

« Keur Bamboung » compte dix employés dont cinq permanents. Mais si la clientèle est importante ce nombre peut doubler. Les surveillants étaient 12 au départ ; cinq se sont reconvertis dans l'agroforesterie. Sept surveillants sont présentement en fonction. Ils sont répartis en trois groupes et travaillent par groupe de deux.

L'absence de couverture juridique des surveillants demeure un problème. Des incidents ont été signalés et il est arrivé que ces derniers aient même fait l'objet de garde à vue. C'est une situation qui mérite d'être solutionnée.

L'absence de plan de gestion qui jusqu'à présent constitue un véritable problème est en train d'être résolu. En effet l'AMP a reçu en 2008 un financement de 11 millions de FCFA de la Fondation Internationale du Banc D'Arguin (FIBA) pour l'élaboration d'un plan de gestion. Ce travail est mené par des experts français en collaboration avec le comité de gestion, le représentant de la Direction des Parcs Nationaux et celui de la Direction des Pêches. Une rencontre a déjà eu lieu dans chacun des quatorze villages.

Le suivi biologique de l'AMP est assuré par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). L'IRD a réalisé huit campagnes d'échantillonnage dont trois pour la caractérisation de l'état de référence et cinq pour le suivi biologique. Il constitue une force le processus de mise en place de l'AMP.

6-5- 3- La stratégie de gestion concertée

Les populations se font l'idée que le Bamboung va être ouvert de nouveau. Le repos biologique est bien perçu par les populations. En revanche l'AMP est un nouveau concept pour elles. C'est pourquoi les gestionnaires de l'AMP devraient communiquer davantage avec les populations réduire tout sentiment de frustration. Il convient de souligner la nécessité d'avoir des mesures d'accompagnement pour réduire la pauvreté des communautés riveraines.

Le plan de gestion en cours d'élaboration est une nouvelle opportunité d'échange entre les gestionnaires de l'AMP et les villageois. Ces derniers pourront voir sans doute voir leurs préoccupations intégrées. En effet l'appropriation par les populations du processus de gestion est d'une certaine importance pour une AMP communautaire.

6-5- 4-Les interdits liés à l'AMP

En octobre 2002, après avoir obtenu la délibération du Conseil Rural de Toubacouta, l'AMP de Bamboung est mise en place. Les objectifs de l'AMP sont la conservation des ressources halieutiques et de la biodiversité. L'Océanium balise l'AMP et à opérationnalise la surveillance. Cette dernière activité est assurée par des

volontaires qui se relayent toutes les 48 heures au niveau du mirador, situé à l'entrée principale du bolong. Les surveillants interdisent aux pêcheurs d'entrer dans le bolong. Leur travail est facilité par l'existence de deux entrées maritimes à l'AMP dont l'une n'est pas navigable en marée basse (Fossi, 2005). Cette entrée unique est un avantage qui sans doute constitue entre autre un critère de sélection de ce bolong malgré ces ramifications multiples. Cette surveillance est renforcée par la DPN à travers un conservateur et ses agents.

Tout prélèvement est interdit dans les limites de l'AMP qui occupe une superficie est de 7000 hectares (70 km²). Elle est constituée de 30% de bolong (zone centrale de l'AMP qui s'étend sur 15km de long, 50 à 500 m de large pour une profondeur de 0 à 15 m) et ses ramifications et 70% de d'îles (abritant des zones sèches et des zones amphibiennes de forêts de mangrove où loge une faune très diversifiée). L'accent était mis surtout sur la surveillance du bolong, les balises délimitent la zone tampon. Pendant cette période de mise en réserve, le suivi biologique est assuré par l'IRD. Les interdits portent aussi sur toute activité de chasse et de coupe de bois. Des panneaux sont installés depuis quelques temps pour délimiter cette partie terrestre de l'AMP sur financement du Girmac. L'implantation des panneaux a créé des problèmes entre le Girmac et l'Océanium. Les populations des villages riverains comme Sipo commencent à se plaindre en disant qu'on leur interdit maintenant l'exploitation de leur forêt. Parce que jusqu'à présent l'accent était mis sur le contrôle de l'accès au bolong et non sur la partie terrestre. Un campement écotouristique « Keur Bamboung » est mis en place en guise de mesure d'accompagnement au processus. Le prix du ticket d'entrée à l'AMP est fixé à 2000 FCFA.

Nous constatons que cet espace protégé engendre beaucoup d'enjeux, vu l'importance des ressources mais aussi les possibilités pour différentes parties prenantes de réaliser certains de leurs objectifs à travers cet outil de gestion de la biodiversité.

Conclusion partielle

L'AMP de Bamboung est une réalité qu'il convient d'intégrer. Il serait bien d'appuyer les populations sur des activités génératrices de revenu pour les détourner d'une exploitation non rationnelle de la ressource. Il est aussi important de faire en sorte que les retombées de l'AMP puissent être partagées de façon judicieuse. Le

plan de gestion en cours d'élaboration prendra sans doute en compte ces préoccupations.

QUATRIEME PARTIE : LES ENJEUX DE LA GESTION DES RESSOURCES

Chapitre 7- Les enjeux socio-économiques, culturels et environnementaux

Les enjeux sont multiples et peuvent être classés en fonction de paramètres variables. L'analyse des enjeux montre un problème de positionnement des parties prenantes pouvant constituer une pierre d'achoppement pour le bon fonctionnement de l'AMP. Dans ce chapitre nous parlons des enjeux socio –économiques, culturels et environnementaux.

7-1- Les enjeux socio- économiques

La pêche est une activité très importante dans cette zone. Les ressources halieutiques constituent la base de la nourriture des communautés locales. C'est donc un élément de régulation sociale. La pêche est source de revenus pour les populations riveraines d'autant plus que les sécheresses passées ont détourné même certains agriculteurs de la terre vers la mer. Les revenus tirés de la pêche permettent à la population d'avoir une vie décente.

Le campement éco-touristique « Keur bamboung » génère des revenus. Il participe annuellement à près de 1 500 000 FCFA aux efforts de développement de la Communauté Rurale de Toubacouta. Cet argent peut entraîner une certaine convoitise. Ces retombées sont difficilement perceptibles au niveau local.

Nous constatons que la population qui avait un accès direct à la ressource comme les habitants de Sipoo semble percevoir l'AMP comme peu bénéfique. D'autant plus que le bolong est fermé à ce niveau. Les femmes et les enfants avant la fermeture du Bamboung allaient collecter les mollusques à pieds. Ils ne peuvent plus se livrer à cette activité dans le Bamboung alors que même leur terre de culture se trouve aussi au niveau de l'AMP. Cette population est détournée de la ressource avec de faible mesure d'accompagnement. Ce village est considéré comme authentique. Il fait partie des circuits touristiques organisés par les hôteliers. Cependant il ne semble pas tirer profit de cette situation. Les habitants de ce village ont de réelles difficultés pour se prendre en charge et assurer une vie décente à leur famille. Deux femmes de ce village travaillent dans le campement. Les femmes

rencontrent des difficultés de déplacements vers les autres villages. La seule pirogue à moteur est rarement disponible.

Au niveau de Diogaye la pêche est favorable. Le village est proche de la zone tampon, les pêches sont bonnes. Bien qu'aucun emploi direct ne soit créé avec l'AMP ; leur position par rapport à l'AMP paraît plus avantageuse que celui de Sipo. Au moins une dizaine de pirogues motorisées est répertoriée.

Des pêcheurs des villageois non riverains de l'AMP peuvent y tirer plus d'avantages que les villages polarisés. S'ils ont des moyens et des équipements rien ne les empêche de se mettre à la lisière de la zone tampon et de faire une bonne pêche.

7-2- Les enjeux culturels

Il existe des pratiques de gestion des ressources naturelles qui ont des effets positifs dans la gestion de celles-ci. Les bolongs déjà comme Laga, Doumba, Thiouroug sont accompagnés d'une méthodologie réduisant leur fréquentation par les autochtones. « Le but conscient de pratiques restrictives n'est pas la conservation des espèces ; mais elles ont sans aucun doute une influence sur la gestion des ressources » (Diédhiou, 2006). En revanche le bolong de Bamboug était très fréquenté par les riverains non seulement pour la pêche mais aussi pour l'agriculture. Les focus group avec la population de Sipo permet de voir le niveau élevé d'attachement de celle-ci à l'AMP. Une partie de l'espace terrestre qu'elle appelle « Gath Sambou » était occupée par leurs champs. Des activités agricoles s'y développaient depuis plusieurs décennies.

Niominka sont islamisés, il y a moins de rites et pratiques cultuels dans le bolong du Bamboung.

7-3- Les enjeux environnementaux

Plusieurs critères peuvent présider à la sélection d'un site : la beauté, zone de nurserie/ de frayère, la dégradation, la détermination des populations.

D'après le responsable de l'Océanim, l'AMP de Bamboung remplit des fonctions écologiques importantes en plus de la beauté du site et de la détermination des populations. Ce bolong a une seule ouverture navigable en basses eaux, ce qui facilite la surveillance.

Albaret (2005), montre la pertinence sur le plan scientifique ces critères de sélection de l'AMP. La position de l'AMP est favorable à l'évolution des espèces répertoriées durant le suivi biologique effectué par l'IRD. « Les 2/3 des espèces observées dans l'AMP de Bamboung sont des espèces dont le cycle biologique se déroule dans deux milieux distincts : l'estuaire et l'océan. Pour beaucoup, les espèces de la catégorie écologique marine –estuarienne (ME) particulièrement, c'est l'écophase juvénile qui utilise la richesse trophique et l'abri fournis par les bolongs en zone de mangrove, la reproduction de ces espèces ME a lieu en mer où résident les stades adultes ».

Le suivi biologique qui a été assuré par l'IRD de mars 2003 à juin 2005. Huit campagnes d'échantillonnage sont effectuées dont trois pour la caractérisation de l'état de référence et cinq pour le suivi biologique. Elles montrent la situation du stock avant la mise en place de l'AMP et la situation du stock après la mise en réserve. Les résultats ont permis d'avoir des informations sur l'environnement aquatique. Le bolong de Bamboung est un milieu homogène, la salinité est modérée par rapport au reste du Saloum, la turbidité est aussi faible (IRD, 2005).

Le rapport final de l'équipe de suivi montre que « de 51 espèces de poissons recensés dans l'aire protégée à l'état de référence, au terme de la phase biologique la richesse spécifique du Bamboung s'élève à 65 espèces » soit 14 nouvelles espèces de plus. Les dernières informations reçues du conservateur font état de 74 espèces en 2006 soit 23 nouvelles espèces par rapport à l'état de référence.

Les discussions avec les populations à proximité de l'AMP et les focus group avec les pêcheurs confirment que c'est une zone de nurseries et de frayère. En marée basse cette situation est facilement perceptible. Des difficultés commencent à surgir avant la fermeture parce que des chalutiers commençaient à fréquenter le Bolong.

L'AMP est créée pour faire face à un problème préoccupant de la pérennité des ressources halieutiques. Cette zone est d'une importance stratégique pour le Diomboss. C'est un site très fonctionnel. Il est une niche écologique favorable à beaucoup d'espèces, et qui permet la reconstitution du stock. Les experts interviewés pensent qu'il faut même étendre la zone tampon pour que les efforts ne soient pas anéantis. Les pêcheurs et le service de pêche confirment le retour de certaines espèces à haute valeur commerciale comme l'*Epinephelus aeneus* (Thiof). Des espèces comme les dauphins sont aussi réapparues.

L'ensemble de ces arguments montre la nécessité de préserver cet acquis pour la conservation de la diversité biologique. La démarche scientifique utilisée pour le suivi donne beaucoup de crédit au choix de la zone. La végétation, la faune terrestre et l'ornithologie semblent n'avoir pas connu ce même suivi.

Il serait important d'impliquer les populations riveraines, les surveillants dans le processus de suivi de leur milieu.

Chapitre 8- Les enjeux en fonction des parties prenantes

La conservation de la biodiversité et les activités éco-touristiques au niveau de l'AMP favorise la collaboration entre plusieurs acteurs. L'analyse dans ce chapitre porte sur les enjeux en fonction des populations, des ONG et des services étatiques.

8-1- Les populations

L'AMP constitue une opportunité de travail pour une certaine frange de la population, surtout les jeunes. Mais le constat est que cette structure ne peut recruter au départ qu'un nombre restreint de jeunes. Il semblerait que les villages n'ont pas les mêmes chances d'accès à l'emploi. Cette situation serait fortement liée à l'historique de création de l'AMP. A Toubacouta personne n'y travaille depuis que celui qui travaillait au niveau de la surveillance a quitté. Ce dernier a eu des problèmes avec des braconniers la gendarmerie est intervenue et depuis lors cet ancien surveillant est traumatisé par cette affaire.

Il se trouve que 9 0% des pêcheurs souhaitent l'ouverture du bolong de Bamboung. En revanche 10% des pêcheurs montrent une indifférence quant à l'ouverture ou non de l'AMP. L'enjeu pour eux est l'exploitation des ressources halieutiques. Mais le problème qui se pose est qu'il y a tellement de publicité sur la recrudescence de certaines espèces que tous les concernés veillent au grain. Les poissons d'espèce marine ne restent pas dans le bolong. Ces espèces peuvent être prises par les pêcheurs. En revanche les espèces purement estuariennes ne sortent pas des bolongs.

Les huîtres aussi ne sont pas exploitées. Presque 99% des femmes interrogées au niveau des villages de Sipo et Diogaye soutiennent que les huîtres « pourrissent » dans le Bamboung. Les femmes des autres villages Soukouta et Néma Bah disent être préoccupées par cette situation. Mais la distance qui les sépare du bolong et leur sous équipement ne militent pas en faveur pour la fréquentation du Bamboung. Elles préfèrent les bolongs plus accessibles pour leurs activités de cueillette.

Le constat est que les intérêts varient en fonction des catégories socio-professionnelles considérées et de la proximité d'avec la ressource. Cette situation présage de la difficulté à trouver des solutions qui fassent l'unanimité. Il convient de trouver des solutions ou des appuis différenciés aux populations. Une attention

particulière pourrait être accordée à celles qui avaient une tradition de pêche, de cueillette et d'agriculture dans l'Aire Marine Protégée.

8-2- Les ONG et les services étatiques

Plusieurs ONG interviennent dans la zone vue son importance dans la protection de l'environnement. Ces ONG interviennent selon des programmes et en fonction des financements. Les plus en vue en rapport avec notre étude sont l'Océanium et l'IUCN. En outre, les structures étatiques aussi sont bien représentées comme la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols, la Direction des Parcs Nationaux à travers le Girmac, la Direction des Pêches Maritimes.

Chaque partie prenante souhaite avoir un autre financement à la fin de son projet. Les résultats acquis sur le terrain sont très déterminants pour une certaine crédibilité. La complémentarité qui devait le plus jouer n'est pas toujours effective.

Les interventions se font dans une même zone et pas souvent de façon concertée. Pour plus d'efficacité dans les interventions de terrain les acteurs au développement et l'Etat doivent s'engager davantage dans la concertation.

8- 3- Les conséquences des enjeux

8-3- 1- Le Partenariat

Tous ces acteurs sont en relation de façon directe ou indirecte. Toutes les structures d'appui sont en relation directe avec les autorités et les populations pour valider leurs actions sur le terrain. Les approches participatives pour le développement local s'érigent de plus en plus en des modèles efficaces reproductibles. Ainsi la plupart des acteurs privilégie cette démarche. L'approche « Bottom up » qui part de la base vers le sommet semble la plus efficace.

Si les relations entre structures d'appui et autorités administratives sont moins compliquées, telle n'est pas toujours le cas entre ONG. Pourtant celles-ci sont dans les mêmes réseaux, les mêmes comités. Nous avons par exemple le comité de gestion des écosystèmes du Delta du Saloum.

Ces cadres de concertations devraient favoriser aussi une meilleure harmonisation des interventions pour éviter au plus les conflits.

8-3- 2- Les conflits

La diversité des acteurs dans la même zone d'intervention entraîne souvent des conflits qui peuvent être internes ou externes. Ainsi, en ce qui concerne le Bamboung, plusieurs cas de conflits sont notés.

Entre ONG, c'est surtout la recherche de financement qui conduit à une certaine concurrence. L'Océanium considère que certains sont des capteurs de fonds, alors que certains pensent que l'Océanium utilise l'AMP de Bamboung comme un fond de commerce. Si au début de la création de l'AMP les problèmes existaient entre l'IUCN et l'Océanium, en 2008 c'est le Girmac qui intervient. Les conflits se traduisent par des altercations par presse interposée entre structures comme c'est le cas entre le Girmac et l'Océanum. (cf lettres en annexe)

Une bonne partie des populations de la communauté rurale de Toubacouta pense que l'Océanium a profité de l'audience de l'IUCN dans la zone pour créer l'AMP. En effet, il y avait déjà une bonne sensibilisation des populations sur le repos biologique. Ainsi les populations soutiennent que le bolong devait être fermé une année et réouvert à la fin de ce délai. C'est pourquoi après un an de mise en défens il y a eu plusieurs conflits entre les populations et le comité de gestion. Les populations pensent que l'Océanium a dépassé le délai. Le décret d'officialisation de l'AMP a réduit la pression sur le comité de gestion.

L'Etat intervient en partie dans la gestion de l'AMP à travers la Direction des Parcs Nationaux (DPN) ; avec l'affectation d'un conservateur. Cette situation ne convient pas à la Direction des Pêches Maritimes (DPM) qui pense que la surveillance devait lui revenir. Ainsi on a souvent accusé la DPM d'avoir incité les pêcheurs à aller dans le Bamboung. Ce qui montre qu'elles ont une perception de la mise en défens différente de celui de la DPN. Il a fallu la visite du Ministre de tutelle dans le Bamboung pour que ces agents arrivent à de meilleurs sentiments.

Conclusion partielle

L'AMP de Bamboung se trouve à une position stratégique ; ce qui lui confère un intérêt particulier. La diversité des parties prenantes, la population riveraine, les acteurs au développement, les chercheurs et les hôteliers est synonyme de

perceptions différentes dans la gestion. Depuis sa création l'AMP ne dispose pas de plan de gestion ce qui ne facilite pas une bonne visibilité des perspectives.

CONCLUSION GENERALE

Il ressort de cette analyse que les populations ont un certain niveau de conscience de la dégradation des ressources marines et côtière. Cette situation montre le niveau de proximité avec la nature. Les populations vivent directement des ressources naturelles. Ainsi nous ne pouvons pas attribuer ce résultat uniquement au travail de sensibilisation mené par plusieurs structures. L'appréciation des facteurs de dégradation de la ressource peut être variable.

Les communautés locales savent que l'AMP comme le repos biologique constituent un moyen permettant la reconstitution des stocks parce que la quiétude et la disponibilité de la nourriture sont des conditions favorables à la reproduction des poissons. Mais si elles ne peuvent pas faire de prélèvement, c'est difficile de les convaincre des avantages de ces dispositifs. Même si l'analyse du calendrier des activités montre que le repos biologique colle bien avec certaines pratiques en cours dans la zone. En revanche la restriction totale à l'image de l'AMP Bamboung n'existe pas dans leur pratique. Elle peut être assimilable aux sites mythiques ou hantés.

L'AMP est un concept nouveau pour les populations locales. Cet outils de gestion des ressources halieutiques constitue une rupture par rapport à ce qui se pratiquait jusqu'à présent. Ainsi les populations locales n'ont pas le même niveau de perception des contraintes de l'utilisation de l'AMP comme outil de gestion des habitats et des pêcheries.

L'enjeux de taille est la conservation de biodiversité pour un développement durable. Cependant des conflits d'intérêts et des problèmes de positionnement apparaissent entre les différentes parties prenantes. Ces problèmes peuvent constituer une pierre d'achoppement pour le bon fonctionnement de l'AMP. Par conséquent la mise en place de mécanismes de prise en charge des divers préoccupations est nécessaire.

Propositions :

Nous formulons ici quelques propositions pour une meilleure gestion de l'AMP de Bamboung en particulier et des AMP en générales.

- ✓ Mettre en place un cadre réglementaire et juridique des Aires Marines Protégées au Sénégal ;
- ✓ Mettre en oeuvre le plan gestion ;
- ✓ Trouver les moyens pour rendre le plan de gestion effectif ;
- ✓ Favoriser la pérennisation de l'autofinancement de l'AMP en développant des activités génératrices de revenus ;
- ✓ Organiser une réunion annuelle des parties prenantes pour faire un bilan ;
- ✓ Assurer un suivi de la dynamique des espèces ;
- ✓ Former les populations locales sur des indicateurs de suivi du milieu à leur portée pour une meilleure appropriation du processus ;
- ✓ Résoudre le problème de statut des surveillants ;
- ✓ Favoriser les sorties pédagogiques au niveau de l'AMP ;
- ✓ Créer un réseau national des AMP à l'image de celui du (RAMPAO) Réseau Régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest pour promouvoir le partage d'expériences ;
- ✓ Prêter plus d'attention aux préoccupations des populations riveraines.

BIBLIOGRAPHIE

ALBARET J.J., SIMIER M. (2005) : Suivi biologique des peuplements de poissons d'une aire protégée en zone de mangrove : le bolon de Bamboung (Sine Saloum, Sénégal), IRD, Rapport final, 67p

BARBAULT R. (2005) : Biodiversité, science et gouvernance. Actes de la conférence internationale, 316 p.

BAY T. (2000) : Contribution à l'évaluation du stock d'huîtres de pal étuvier (*Crassoatrea gasar* Adanson) dans le Delta du S aloum (SENEGAL). Faculté Universitaire des Sciences Agronomique de Gembloux, mémoire de DEA, 75 pages.

BIBANG E ; HELENE (2001) : L'exportation des produits halieutiques : avantages et inconvénients – sur le plan économique – sur le plan biologique. Mémoire de fin d'Etudes pour l'Obtention du Diplôme d'Etat d'Ingénieur des travaux d'élevage, 56 pages.

BOUSSO T. (1996) : La pêche artisanale dans l'estuaire du Sine-Saloum (Sénégal) : Approches typologiques des systèmes d'exploitation. Thèse Doctorat de Biologie. Université de Montpellier II. 295 p.

CARPENTER S. R. et al (1992): Global change and freshwater ecosystems. Annual Review of Ecological Systems, 23, p. 119-139.

COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE

(C.O.I). (2001) : Des outils et des hommes pour gestion intégrée des zones côtières. UNESCO, 64 pages.

COMMISSION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE. (2002) : Rapport National en Direction du sommet de 2002. 24 p

COMMUNAUTE RURALE DE TOUBACOUTA (2001) : Plan de Développement de la Communauté Rurale de Toubacouta. 128 p

DAVEY A. G., PHILLIPS A. (1998) : National System Planning for Protected Areas (système national de planification des aires protégées). UICN, Gland. 71p.

DEME M., KEBE M. (2000) : - Revue sectorielle de la pêche au Sénégal : aspects socio-économiques. CRODT, 46 p

DIA I.M. (2003) : Elaboration et mise en oeuvre d'un plan de gestion intégrée - La Réserve de biosphère du delta du Saloum, Sénégal. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. xiv + 130 pp.

DIEDHIOU M. (2006) : Savoirs locaux, conservation de la biodiversité et gestion durable des aires protégées : L'exemple de la réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Université Cheikh Anta Diop, mémoire de D EA en S cience de l'Environnement, ISE, 97p.

DIOUF M. F. (2005) : La r éserve de Biosphère et approche par écosystème. Contribution à l'amélioration de l'efficacité de la gestion de l'AMP de Bamboung dans la réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Mémoire d'étude ENCR, 56p.

DIOUF P.S. (1996) : Les peuplements de poissons des milieux estuariens de l'Afrique de l'Ouest : l'exemple de l'estuaire hyper halin du Sine Saloum. Thèse de doctorat, 267p. Université de Montpellier II.

DIOUF P . S . et al (1998) : La R éserve de l a Biosphère du Delta du Saloum : L'environnement aquatique, les ressources halieutiques et leur exploitation. UICN, 106 p.

DIOP M. (2006) : Conflits sociaux et exploitation des ressources naturelles dans le Delta du Saloum (RBDS). Sénégal. Université Cheikh Anta Diop, mémoire de DEA en Science de l'Environnement, ISE, 101p.

FOSSI A. (2005) : Evaluation à mi- parcours du projet « Préservation des ressources halieutiques par les communautés de pêcheurs du Sénégal – Narou Heuleuk » 38 pages

GIEC (2001) : Incidence de l'évolution du climat dans les régions : évaluation de la vulnérabilité de l'Afrique. Chapitre 2 : Afrique, Rapport spécial. 60p

ISE (2007) : Gestion des ressources halieutiques et préservation de l'environnement marin et côtier. Rapport ISE. Sortie Pédagogique de la 29^{ème} promotion, 72 p.

LERG. (2004) : Etude de base sur la biodiversité. Rapport Final. Programme GIRMAC. Sénégal.

LEROUX M. (1983) : Le climat de l'Afrique tropicale. 2 volumes, 650 p., 351 illustrations+ un atlas de 250 cartes. Edit. Champion, Paris.

MILLEVILLE P. & SERPANTIE G. (1994) : Intensification et durabilité des systèmes agricoles en Afrique Soudano-Sahélienne. In: Séminaire Régional sur la Promotion de Systèmes Agricoles Durables dans les Pays d'Afrique Soudano-Sahélienne pp. 33-45. CTA, Wageningen (NDL). Dakar, Sénégal.

MINISTRE DE LA PECHE (2003) : Contribution à l'atelier sur la gestion et la valorisation des ressources halieutiques. Dakar du 4 au 5 décembre 2003.

NOUIDEMONA J. D. (2004) : La problématique des activités humaines dans les aires classées : cas du parc national du Delta du Saloum. Université Cheikh Anta Diop, mémoire de DEA en Science de l'Environnement, ISE, 95 p

OCEANIUM. (2003) : Rapport d'Activité technique et financier, Octobre 2003,

PEREZ P. et SENE M. (1995) : Evolution des structures agraires et érosion dans le Sud-Saloum (Sénégal). Bulletin Réseau Erosion 15: 59-68.

PNUD. (1992) : Convention sur la Diversité Biologique. Version de juin 1992. 33 p

SARR O. (2005) : Aire marine protégée, gestion halieutique, diversification et développement local : le cas de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (Sénégal). Thèse de doctorat de l'Ecole Doctorale des Sciences de la Mer. Université de Bretagne Occidentale. 245 p.

SOW I., et GUILLARD J. (2005) : Suivi de stations fixes de nuit dans l'AMP Bamboung (Sine Saloum, Sénégal). Rapp. I. L., 260-2005, 11p

UICN. (2000): Evaluation Effectiveness a Framework for Assessing the management of protected Areas. World Commission on Protected Areas (WCPA), Best practice protected Area Guidelines Series N° 6, 121p.

UICN. (2000) : Plan de gestion de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Volume 1 : Synthèse des données Biophysiques et socio-économiques dans la réserve de Biosphère du Delta du Saloum, 72 pages.

UICN. (1997) : Gestion participative des Aires protégées : l'adaptation au contexte. Groupe de politique sociale, 79 p

UICN. (2003) : V ème Congrès Mondial des Parcs, Durban. Recommandation V.18. L'évaluation de l'efficacité de la gestion pour soutenir la gestion des aires protégées. 2p.

UICN. (2004) : Réalisation du projet « Etude pour une gestion durable de la mangrove de la petite côte et du Delta du Saloum, Septembre 2004,44 p.

UICN- Planète conservation (2007) : Responsabilité et mondialisation, Magasine de l'UICN, janvier 2007, 35 p

UNESCO. (2000) : La solution du puzzle : l'approche écosystémique et les réserves de biosphère. UNESCO, Paris. 31 p.

UNESCO MAB. (2004) : Réserve de Biosphère. Bulletin du Réseau Mondiale n° 13 Février 2004, 30 p.

UNESCO MAB- Réserve de Biosphère : La stratégie de seville & le cadre statutaire du réseau mondial, 20 p

UNESCO MAB. (1992): Man And the Biosphere (MAB) programme. InfoMAB N°17, January, March 1992

UNESCO MAB. (2002): Réserve de Biosphère- Tester le développement durable en conditions réelles. August– Imprimé par GTOZ Print Investments, t/a Capture Press – Printed in South Africa.

WWF. (2003): Gift to the Earth. Don à la Terre n° 93,16 septembre 2003, 2p.

wwz.ifremer.fr/.../2006/zoom_sur_le_repos_biotique_element_d_un_dispositif_pour_une_exploration_durable - 30k

ANNEXES

- **Guides d'entretiens**
- **Autres**

